Un manuel du parfait petit vendeur de référendum

Dans le cadre de la lutte préréférendaire, le Parti québécois a décidé de donner à ses militants les moyens de combattre ce qu'il appelle les ingérences fédérales au Québec, mettant à leur disposition un document intitulé «Le fédéralisme actuel: une impasse». Grâce à ce manuel présenté sous forme de fiches et distribué à des militants triés sur le volet dans chacune des circonscriptions du Québec, les partisans du PQ auront réponse à tout. Dans ce manuel du «parfait vendeur de référendum», il est question d'un peu de tout, communications, ressources naturelles, affaires urbaines, industrie laitière, etc. Le document cherche à démontrer que «l'équilibre constitutionnel entre le fédéral et les provinces est un mythe». Le système de fiches est encore incomplet, mais il fournit les outils de base pour «contrer cette fantastique propagande qui s'amorce», d'expliquer Jean-Claude Moisan, du conseil exécutif national du parti.

— page A 6

la presse

12.20

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTRÉAL,
MERCREDI 14 JUIN 1978,
94e ANNÉE, no 33,
142 PAGES, 10 CAHIERS

25 CENTS
Abitibi Côte Nord 30c
ABONNEMENT LUNDI AU SAMEDI $1.75

METEO

Dégagement graduel. Vents modérés.
Minimum: 11 Maximum: 18
Demain: beau
Détails à la page A 2

Un avion sans pilote a sauvé le tardif

TORONTO (PC) — Le vol 426 en partance de Toronto pour Montréal, a été retardé hier soir pour une raison bien simple.

Tout était prêt à bord: et les voyageurs et les hôtesses. Chacun attendait avec confiance que l'appareil se mette en piste lorsque l'hôtesse a fait savoir, d'une voix bien féminine mais aseptisée, que le départ serait retardé.

«Nous n'avons pas de pilote», a-t-elle expliqué d'abord en anglais, pour la plus grande joie des voyageurs.

Cet incident, du reste, aura permis au ministre québécois des Affaires municipales, M. Guy Tardif, qui rentrait de la Ville reine où il avait participé à une rencontre interprovinciale, de sauter in extremis à bord de l'appareil qui s'apprêtait à défier les mauvaises conditions atmosphériques de la région.

Autre canoéiste trouvé noyé au Témiscamingue

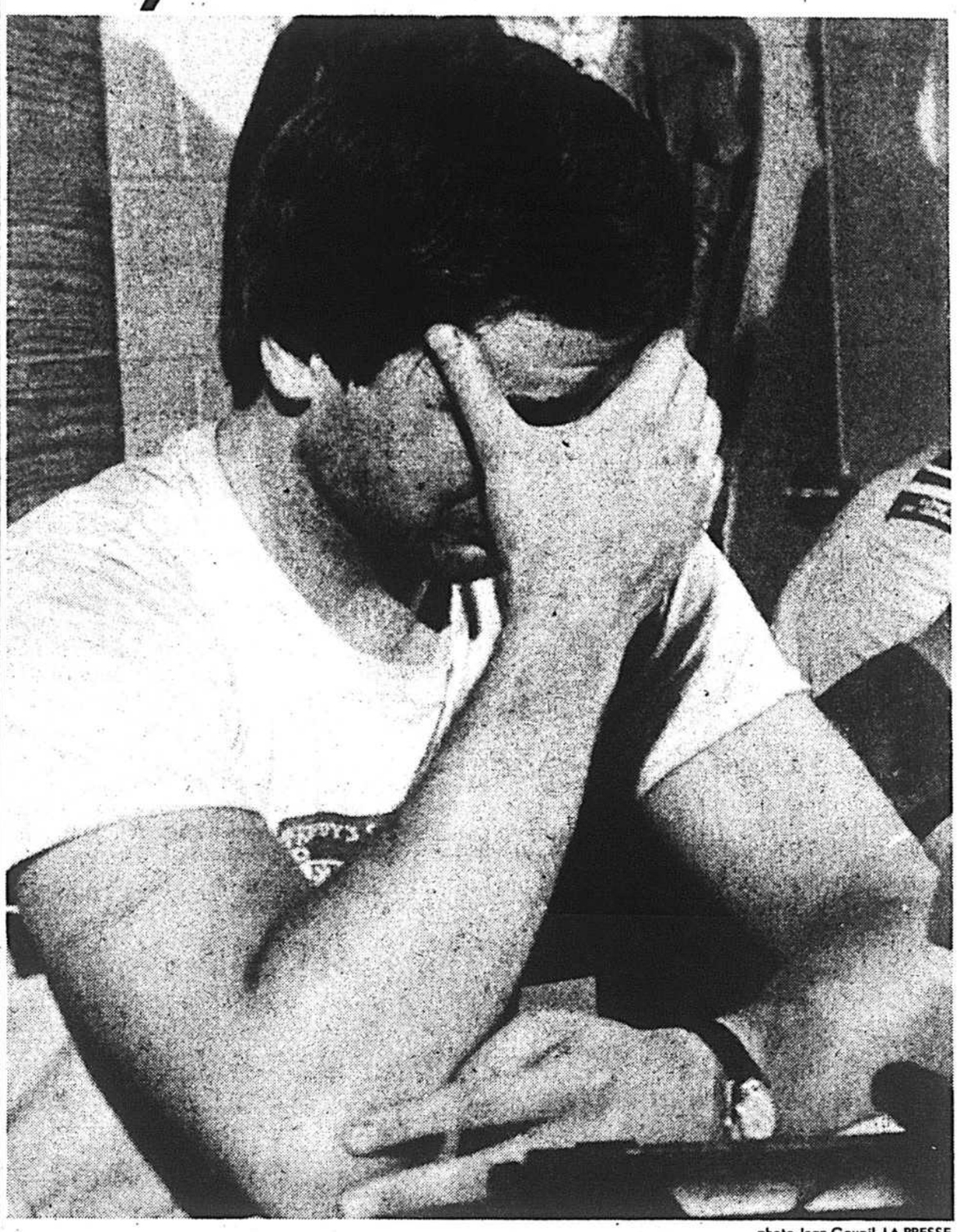


photo Jean Goupil, LA PRESSE

Richard Byrd, l'un des quatre moniteurs qui accompagnaient le groupe de 31 personnes dans l'expédition s'est effondré en larmes au cours de la conférence de presse que donnaient les autorités policières hier à Ville-Marie. Ce jeune homme de 29 ans a sauvé plusieurs des jeunes garçons avec son collègue Mark Deanny, le seul moniteur à avoir péri dans cette tragédie.

par Georges LAMON
envoyé spécial de LA PRESSE

VILLE-MARIE — Tandis que les autopsies pratiquées sur les corps de cinq écoliers morts dans la tragédie de dimanche au lac Témiscamingue permettaient de conclure à la noyade, on découvrait hier le corps de Robert Lawrence, 11 ans, une autre victime d'une expédition en canot dans la région.

Le jeune Lawrence et son ami, Alain Doyon, 14 ans, se sont noyés le 6 juin dans le lac Simard, situé à 40 milles environ du lac Témiscamingue au cours d'une expédition de pêche en canot. Le corps d'Alain Doyon n'a pas encore été retrouvé.

À Ville-Marie, les parents des victimes et des survivants ont commencé à arriver hier. Pour nombre d'entre eux, la joie se mêle à la douleur, car certains viennent cherche un de leur fils qui a survécu au drame, tandis qu'un autre de leurs enfants a péri.

Le Dr. Jean Hould, qui a pratiqué les autopsies, a estimé qu'il est probable que toutes les victimes ont péri par noyade. Il semble que celles-ci aient séjourné dans l'eau pendant une douzaine d'heures avant de mourir.

L'enquête du coroner sera menée dans un mois environ par Me Stanislas Déry, un expert en droit maritime qui avait été chargé d'enquêter à la suite des 12 noyades survenues à Percé en 1976.

Le Dr Hould a pour sa part expliqué que les victimes avaient péri par noyade malgré leurs gilets de sauvetage à cause des fortes vagues.

Quoi qu'il en soit, les accidents ne sont pas rares sur le lac Témiscamingue. Le maire de Ville-Marie, Simon Bernard, a déclaré qu'il s'y produisait plusieurs noyades par année.

Un résidant de Ville-Marie qui a participé aux recherches, Léo Delorme, a révélé que l'une des victimes, un écolier d'une dizaine d'années, avait encore la main crispée d'avoir tenu jusqu'à la fin un cordage. M. Delorme, qui possède une embarcation de 16 pieds mue par un puissant moteur, a déclaré qu'il avait failli chavirer à plusieurs reprises au cours des opérations de sauvetage.

— Voir pages A 12 et A 13

Aliments: la pire hausse en 6 ans

OTTAWA (PC) — Les denrées alimentaires ont connu leur plus forte hausse depuis six ans, le mois dernier, ce qui a fait grimper le coût de la vie de 1.4 p. cent, signale aujourd'hui Statistique Canada.

L'agence fédérale souligne que le prix des aliments a augmenté de 3.3 p. cent. C'est surtout le boeuf et les légumes frais importés, notamment les tomates et la laitue qui ont fait monter le coût de l'alimentation.

Le mois dernier, le taux d'inflation pour une période de 12 mois s'établissait à 9 p. cent; c'était le plus haut taux depuis le mois de décembre dernier, ce qui marquait une forte accélération par rapport au mois d'avril, alors que la réduction de la taxe de vente avait ralenti la hausse du coût de la vie.

Le prix du boeuf, qui est la viande préférée des Canadiens, a augmenté de 10.5 p. cent le mois dernier. L'augmentation de cette denrée pour les 12 derniers mois est de 52.5 p. cent. Depuis quelques années, le prix du boeuf avait baissé à cause d'une surproduction, disent les producteurs.

Le prix des légumes frais a augmenté de 22.2 p. cent le mois dernier et de 39.3 p. cent depuis le mois de mai 1977.

Les sept dixièmes de l'augmentation globale du coût de la vie en mai sont dus à la hausse des prix des aliments.

L'augmentation du coût de la vie de 1.4 p. cent en un mois est la plus forte depuis le mois de juillet 1975, soit avant l'établissement des contrôles des prix et revenus décrétés par le gouvernement en octobre de cette année-là.

Le prix des aliments a largement échappé à ces contrôles que le gouvernement a commencé d'abolir au mois d'avril dernier.

Un test indigne

BURLINGAME, Californie (AP) — M. Samuel Kohs, 88 ans, qui a participé il y a 60 ans à l'élaboration du test du quotient intellectuel, estime que ce test ne mesure pas du tout l'intelligence, mais qu'il attribue un score arbitraire fondé sur une mesure limitée des capacités d'un individu.

«Il est indigne» d'utiliser le test du QI pour harceler et classer les enfants. «Un résultat de 70 à 79 est considéré comme à la limite de la déficience. C'est terrible», déclare M. Kohs, qui est en train d'écrire un livre dans lequel il soutient que ce test sert à détruire le caractère unique des enfants et leur soif d'apprendre.

Pour résoudre ce problème, M. Kohs suggère de mettre au point un meilleur test qui mesure «la véritable puissance cérébrale, la capacité totale de l'esprit humain».

Indemnité d'un demi-million à un médecin

— page A 6

Slap Shot pour vrai

Dans son troisième article sur les juniors qui ont raté leur examen d'entrée dans la ligue Nationale de hockey, François BÉLIVEAU nous parle aujourd'hui de ceux qui se sont accrochés à leurs espoirs, ceux qui se sont exilés en Europe, et ceux qui traînent misère dans les petites ligues américaines... C'est le thème du film «Slap Shot»... mais cette fois ce n'est pas arrangé avec le gars des vues!

— page E 2

Recours collectif à l'île des Soeurs?

La firme Metropolitan Structures Inc., propriétaire des 3,000 logements de l'île des Soeurs, pourrait se voir obligée de rembourser à ses locataires plus de $1 million, en vertu du recours collectif, devenu loi au Québec la semaine dernière, et que plusieurs résidents de l'île envisagent utiliser.

Il s'agirait d'un premier cas qui pourrait servir de modèle à d'autres causes en recours collectif.

La partie la plus importante de la somme réclamée est de l'ordre de $900,000. Ce montant est basé sur un jugement prononcé le 18 mai en cour des sessions de la paix par le juge André Bourdon.

— page A 8

le monde

- **Israël quitte un Liban déchiré**

Après 91 jours d'occupation, les forces israéliennes ont regagné leurs bases et quitté le Liban. Mais en remettant plusieurs positions aux milices chrétiennes plutôt qu'aux casques bleus, Israël a compliqué une situation qui à tout moment risque d'exploser. D'autant que le meurtre de Tony Frangié, le fils de l'ancien président, peut rallumer la guerre civile.

- **Castro ne verra pas Carter**

Désireux de poser un geste de bonne volonté mais sceptique, Castro a manifesté l'intention de rencontrer Carter. La Maison-Blance a immédiatement rejeté cette offre et confirmé les accusations portées contre Cuba à l'occasion de la deuxième crise du Shaba.

— pages C 1, C 2

édito

Constitution

- **Un débat qui exige du réalisme politique**

par Marcel ADAM

—page A 4

sommaire

Arts et spectacles
—Informations: G 1 à G 5
—Horaires: G 4
Bandes dessinées: I 4
Décès, naissances, etc.: H 23
Économie: F 1 à F 7
Êtes-vous observateur?: H 10
Horoscope: I 4
Le bridge: I 5
Loisirs et récréation: I 5
Médecine d'aujourd'hui: D 5
Mon oeil sur Montréal: G 4
Mot mystère: I 4
Mots croisés: I 4
Page des lecteurs: A 5
Petites annonces: H 2 à H 21
Radio et télévision: G 4
Roman
—Mort d'un général: H 3
Sports: E 1 à E 9
Vivre aujourd'hui: D 1 à D 5

L'usine de GM créerait 2,700 emplois

QUÉBEC (d'après CP) — Le ministre de l'Industrie, Rodrigue Tremblay, doit rencontrer son homologue fédéral, Jack Horner, mardi prochain pour discuter le projet de General Motors d'établir une usine de pièces d'automobiles à Valleyfield ou au Cap-de-la-Madeleine au coût de $400 millions.

Le Québec et l'Ontario sont sur les rangs, mais M. Tremblay a laissé entendre hier que le Québec pourrait bien avoir été choisi par la compagnie.

L'usine de GM donnerait de l'emploi à 2,700 personnes.

M. Tremblay a précisé à l'Assemblée nationale que le but de sa rencontre avec M. Horner la semaine prochaine était de rendre définitives les politiques des gouvernements du Québec et d'Ottawa.

GM s'est vu offrir des subventions par le ministère de l'Expansion régionale et par la Société de développement industriel du Québec pour construire son usine dans la province.

M. Tremblay a révélé que GM annoncerait sa décision d'ici quelques semaines, ajoutant qu'il était prématuré de dévoiler dès maintenant l'emplacement de l'usine.

Cinq villes seraient candidates: Valleyfield et Cap-de-la-Madeleine, au Québec, St. Catharines et Hamilton, en Ontario, et Massena, dans l'État de New York.

Deux ministres ontariens ont d'ailleurs rendu visite à M. Horner à Ottawa la semaine dernière pour tenter de le convaincre de favoriser leur province.

M. Tremblay a déclaré que le Québec ne tolérerait plus un déséquilibre continu en faveur de l'Ontario dans le domaine de l'industrie automobile.

«Nous avons l'alluminium, l'électricité, la main-d'oeuvre, les marchés au Québec et nous avons droit à notre part de cette industrie», a-t-il déclaré.

Selon M. Tremblay, le Québec représente 30 pour cent du marché de l'automobile au Canada, mais fabrique moins d'un pour cent des pièces d'automobiles manufacturées au Canada. L'Ontario en fabrique 97.5 pour cent.

Quant aux véhicules eux-mêmes, environ 10 pour cent viennent du Québec, moins de ce qui se vend dans la province. L'une des plus importantes usines de GM est située à Sainte-Thérèse, au nord de Montréal.



M. Rodrigue Tremblay

Autour du salon bleu

Le PQ soignera son image pour le congrès

Les congrès du Parti québécois ont souvent été dans le passé le théâtre de virulents débats où s'affrontaient les forces vives du parti sans trop de souci du qu'en-dira-t-on. Or, il semble que le prochain congrès, prévu pour le mois de mai 1979, donc en pleine période préférendaire, sera d'abord axé sur l'image. C'est du moins l'impression très nette qui se dégage d'un document préparatoire qui sera soumis en fin de semaine au conseil national du PQ et dont LA PRESSE a pu prendre connaissance hier. Le «comité du congrès» propose en effet que le prochain congrès serve à «projeter l'image d'une organisation démocratique, efficace et ouverte». Le document affirme en outre «la nécessité de toucher le plus possible l'opinion publique par le biais de ces débats» et «la nécessité d'affronter une bonne couverture de presse». Même «les conférenciers devront susciter un intérêt certain pour la presse et avoir une audience à l'extérieur du Parti».

Conclusions suggérées

Le souci de l'image à projeter est à ce point prononcé chez les organisateurs du 7e congrès du PQ que les objectifs fixés pour plusieurs ateliers de travail constituent presque, on en jugera, des conclusions tirées à l'avance. Ainsi, un atelier ayant pour thème l'ouverture sur le monde servira à «montrer que le nationalisme est tout le contraire du repli sur soi»; un atelier sur les libertés individuelles pourra «montrer que la volonté d'autodétermination des Québécois va dans le sens des libertés individuelles»; un atelier sur les minorités pourra «faire ressortir, en particulier, le traitement fait aux francophones hors Québec»; un atelier sur le dynamisme économique des Québécois devra «mettre en évidence la situation de domination politique comme facteur de stérilisation de la créativité collective»; un atelier sur la souveraineté et la question sociale servira à «mettre en évidence le fait que la souveraineté répond aux intérêts des classes populaires». Une dizaine d'autres ateliers permettront aux militants de participer à l'élaboration de la notion de souveraineté-association; en toute justice, il faut toutefois noter que les thèmes des ateliers sur la souveraineté-association sont nettement moins directifs.

Un poste lié au régime?

Devenu depuis avril le fonctionnaire numéro un du Québec, M. Louis Bernard ne s'attend pas à demeurer secrétaire général du conseil exécutif le jour où les libéraux reprendront le pouvoir. C'est ce qu'il a lui-même confié à LA PRESSE en expliquant que l'exercice de cette fonction suppose non seulement la plus haute confiance du gouvernement mais également une étroite communauté de vues. A l'emploi du gouvernement à partir de 1964, M. Bernard s'était joint au Parti québécois dès 1970, alors qu'il devint chef de cabinet du chef parlementaire de ce parti. Au lendemain du 15 novembre 1976, il devint chef de cabinet du premier ministre, une autre fonction dont le caractère «politique» ou «partisan» est reconnu et admis. En octobre 1977, il devint sous-ministre à la réforme parlementaire et enfin, en avril dernier, il succédait à Guy Coulombe au poste de secrétaire général du conseil exécutif. Même s'il occupe maintenant un poste dont on a déjà dit que le titulaire servait à assurer la continuité d'un gouvernement à l'autre, M. Bernard, lui, ne se gêne pas pour admettre qu'il a continué, comme par le passé, de contribuer $200 à la caisse du Parti québécois. Sachant pertinemment que cette contribution deviendrait publique en vertu de la loi sur le financement des partis, M. Bernard estime que cela aurait été faire preuve de fausse neutralité que de ne pas contribuer à la caisse du PQ.

Du CAD à la CAT

Le CAD, ce mystérieux «Centre d'analyse et de documentation» qu'avait mis sur pied l'ex-premier ministre Robert Bourassa pour se tenir «renseigné» et qui avait dressé des fiches individuelles sur quelque 30,000 citoyens, est bel et bien démantelé. Celui qui le dirigeait, M. Gilles Néron, est maintenant secrétaire général à la Commission des accidents de travail. Quant à la douzaine de personnes (six professionnels, six employés de soutien) qui travaillaient sous ses ordres, il n'en reste que quatre qui soient encore à l'emploi du conseil exécutif (de qui le CAD relevait directement). Ces quatre personnes occupent des fonctions administratives différentes de celles qu'elles occupaient au sein de la petite CIA de M. Bourassa. Les huit autres ont tour à tour quitté le conseil exécutif pour aller occuper de nouvelles fonctions dans d'autres ministères.

Démenti par ses troupes

Le président de la Corporation professionnelle des médecins, le Dr Augustin Roy, claimait bien fort, lundi, que la grève des médecins spécialistes, en 1970, constituait «un incident qui ne se répétera plus jamais». Crédule, LA PRESSE faisait hier de cette affirmation la manchette de sa page A 3. Or, pas plus tard qu'hier matin, les médecins de l'hôpital Laval, à Québec, se mettaient en grève. Voilà qui s'appelle se faire clouer le bec!

Loteries: Québec craint Ottawa

A l'instar de huit autres provinces, le gouvernement du Québec craint beaucoup que le gouvernement fédéral cherche à profiter de son expérience avec la Loto olympique pour continuer d'exploiter une loterie nationale au-delà de 1980. Le ministre responsable des loteries au Québec, M. Jacques Parizeau, n'a toutefois pu se rendre personnellement à la conférence provinciale-fédérale des ministres responsables des loteries, qui vait lieu la semaine dernière à Regina. M. Parizeau y a toutefois délégué le président de Loto-Québec, M. Jean-Marc Lafaille, lequel avait incidemment un mandat très clair pour exprimer la position du Québec.

Daniel L'HEUREUX

Ottawa ne s'ingérera pas dans le cas Treu

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de s'ingérer dans le processus judiciaire et d'ordonner un nouveau procès dans le cas de Peter A. Treu, condamné le mois dernier à deux ans d'emprisonnement pour avoir contrevenu à la Loi sur les secrets officiels.

C'est ce qu'a déclaré le premier ministre Trudeau, hier aux Communes, en réponse à l'ancien premier ministre conservateur, John Diefenbaker, qui a soutenu que le procès de M. Treu, tenu à huis clos, avait été «un simulacre de justice», et que conséquemment, le gouvernement devrait ordonner un nouveau procès.

«C'est de la foutaise», a répliqué M. Trudeau, rappelant d'abord que le huis clos avait été convenu, de concert avec la défense, et que la cause avait été maintenant portée en appel.

M. Trudeau a rappelé par ailleurs que le ministère de la justice allait intervenir vendredi devant les tribunaux pour obtenir la publication du jugement du juge Luc Trudel, de la Cour des sessions de la paix, du district de Montréal.

Au leader de l'Opposition, M. Joe Clark, qui a appuyé la requête de M. Diefenbaker, le premier ministre Trudeau a affirmé que l'Opposition devra attendre de lire le jugement, s'il est rendu public, «avant de plaider une cause qu'elle ne connaît pas».

Deux millions de Québécois recevront $85 d'Ottawa

par Mario FONTAINE
de notre bureau d'Ottawa

Environ 2,4 millions de Québécois recevront un remboursement d'impôt fédéral au titre de la taxe de vente, probablement entre le 15 et le 30 août prochain. De ce nombre, la quasi-totalité, soit deux millions de contribuables, bénéficiera du maximum prévu, soit $85.

Le ministre canadien des Finances, M. Jean Chrétien, a en effet défendu la formule du remboursement direct hier, alors qu'il siégeait à un comité plénier étudiant article par article le budget fédéral déposé le 10 avril dernier. Lundi, M. Chrétien annonçait qu'il n'amenderait pas son projet de loi C-56 qui prévoit l'envoi de chèques d'un montant maximum de $85 aux contribuables québécois.

Cette mesure vise à retourner $226 millions au Québec, une somme équivalente à la réduction de la taxe de vente sur tous les produits appliquée dans les autres provinces canadiennes.

Le Québec a plutôt opté pour une abolition sélective de sa taxe de vente, afin de relancer les industries hôtelière, du meuble, du textile et de la chaussure.

En pratique, tous les Québécois qui ont payé de l'impôt fédéral en 1977 recevront un remboursement. S'ils ont payé $85 et plus en impôt fédéral, Ottawa leur enverra un chèque de $85. S'ils ont payé moins de $85, ils recevront un montant égal à leur contribution.

Cette méthode de remboursement avait soulevé l'ire de quelques députés et sénateurs libéraux, il y a quelques semaines. Ceux-ci alléguaient que les citoyens les plus pauvres, ceux qui ne paient pas d'impôt, ne recevront rien du tout, alors que les riches auront droit au remboursement intégral de $85.

Ce remboursement se fera sous la forme d'un chèque unique, qui



Le ministre Jean Chrétien

parviendra aux contribuables sans même qu'ils aient à le réclamer. Le ministère des Finances estime que 2,4 millions de Québécois profiteront de cette mesure. On ignore toutefois quand.

Les partis d'Opposition aux Communes, en particulier les Progressistes - conservateurs, s'opposent en effet à l'adoption de la loi, réclamant un accord direct entre les gouvernements fédéral et québécois, une formule désirée par tout le monde sauf Ottawa.

Pour la deuxième fois en une semaine, le gouvernement Trudeau a donc dû se servir de la guillotine hier, afin de mettre un terme aux débats sur cette question. Le projet de loi risque donc d'être voté en troisième lecture lundi prochain, et promulgué au cours de la dernière semaine de juin.

C'est à ce moment que le ministère du Revenu national entrera en action, calculant la part qui revient à chacun, et l'expédiant. Deux opérations qui devraient prendre de six à huit semaines, de sorte que les contribuables devraient recevoir leur chèque de la mi à la fin août.

Rien ne garantit, toutefois, qu'ils le garderont bien longtemps. Le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, entend en effet récupérer les $226 millions que lui coûte l'abolition sélective de la taxe de vente. On ignore encore, cependant, comment M. Parizeau s'y prendra pour renflouer ses coffres.

LA MÉTÉO

Le temps a été nuageux au cours de la nuit et il y a possibilité d'averses pour aujourd'hui. Dégagement graduel par la suite. Des vents modérés sont également prévus et la température sera fraîche. Aperçu pour demain... Beau et encore frais.

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum: 11 Maximum: 18	
Dégagement graduel. Vents modérés	Beau

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	—	14	Ensoleillé, pass. nuageux	Beau
Outaouais	—	18	Dégagement graduel	Beau
Laurentides	—	18	Dégagement graduel	Beau
Cantons de l'Est	—	18	Nuageux avec averses	Beau et frais
Mauricie	—	15	Nuageux avec averses	Dégagement
Québec	—	18	Nuageux avec averses	Beau et frais
Lac-Saint-Jean	—	15	Nuageux avec averses	Dégagement
Rimouski	—	17	Nuageux avec averses	Ciel variable
Gaspésie	—	17	Nuageux avec averses	Ciel variable
Baie-Comeau	—	15	Nuageux avec averses	Dégagement
Sept-Iles	—	15	Nuageux avec averses	Dégagement

au Canada

		Min.	Max.
Colombie-Britannique	Vancouver	11	18
Alberta	Edmonton	11	22
Saskatchewan	Regina	12	25
Manitoba	Winnipeg	5	22
Ontario	Toronto	9	15
Nouveau-Brunswick	Fredericton		25
Nouvelle-Écosse	Halifax	15	19
Ile-du-Prince-Edouard	Charlottetown	12	20
Terre-Neuve	Saint-Jean	8	23

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	—	19	Chicago	8	18	Nlle-Orléans	23	34
Washington	21	26	San Francisco	12	19	Miami	24	31
Boston	16	24						

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7 rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Service de Presse Canadienne et autorisé à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. Courrier de la deuxième classe. Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON À DOMICILE: lundi au samedi $1.75
Lundi au vendredi $1.25
Samedi seulement 0.75

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE

par courrier	Nombre de semaines 13	26	52
Lundi au samedi:	$35.10	$70.20	$140.40
Lundi au vendredi:	$22.75	$45.50	$91.00
Samedi seulement:	$12.35	$24.70	$49.40

Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 8h à 19 h 30 (Samedi: 8h à 16h)
285-6911

INFORMATION GENERALE	285-7272
REDACTION	285-7070
ÉDITORIAL	285-7030
PROMOTION	285-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383
PETITES ANNONCES	
Commandes (du lundi au vendredi: 9h a 17h)	285-7111
Pour changer ou annuler (du lundi au vendredi: 9h a 16 30h)	285-7205
GRANDES ANNONCES	
Detaillants	285-7202
National, Tele-Presse, Vacances, voyages	285-7306
Carrieres et professions, nominations	285-7320
COMPTABILITÉ	
Grandes annonces	285-6892
Petites annonces	285-6901

FRONT COMMUN POUR LE RESPECT DE LA VIE
VIVE LA VIE

"VA-T-ON SE LAISSER PASSER UN QUEBEC?"

Que veut-on nous faire avaler sous l'étiquette

VINGT NOUVELLES CLINIQUES DE PLANIFICATION FAMILIALE?

VOICI L'HISTOIRE EN BREF:

Pour faciliter la multiplication des comités d'avortement dits thérapeutiques dans les hôpitaux du Québec, le ministre fédéral M. Marc Lalonde a offert de les financer lui-même avec l'argent d'Ottawa.

Or la grande majorité des Québécois, et c'est à leur honneur, se sont toujours opposés à l'avortement.

Le ministre québécois des AFFAIRES SOCIALES, M. Denis Lazure, a voulu contourner cette opposition. A la faveur d'une période de restrictions budgétaires, il fait miroiter cet argent du gouvernement fédéral auprès des hôpitaux, pour les inciter à instaurer "ses" cliniques dites de "planification familiale".

ATTENTION

QUEBECOIS — QUEBECOISES

Nous avons d'excellentes raisons de penser que ces nouvelles cliniques ne seront, entre autres choses, qu'une porte ouverte à l'avortement sur demande.

RECOURIR A L'AVORTEMENT

c'est vouloir le plus souvent effacer la trace visible d'un geste irresponsable
c'est surtout attenter à une vie nouvelle, même si elle n'est qu'à son début

DECLARATION

NOUS, CITOYENS CONTRIBUABLES, disons

NON AUX AVORTEMENTS MULTIPLIES ET DEGUISES SOUS LE COUVERT DE LA PLANIFICATION FAMILIALE

NON AUX AVORTEMENTS FAUSSEMENT QUALIFIES DE "THERAPEUTIQUES"

NON AUX AVORTEMENTS ILLEGAUX TOLERES OUVERTEMENT

NOUS DISONS

OUI A UNE AIDE POSITIVE, ET EFFICACE A LA FEMME EN SITUATION DE GROSSESSE NON DESIREE

OUI A UNE ATTITUDE D'OUVERTURE ET A DES STRUCTURES D'ACCUEIL A TOUT ENFANT SANS DISCRIMINATION

OUI A LA DEFENSE ET A LA PROTECTION DES DROITS DE TOUS LES ENFANTS CONÇUS ET NON ENCORE NES

OUI A LA PROMOTION ET AU SOUTIEN DE LA FAMILLE

OUI AU RESPECT ABSOLU DE "L'OBJECTION DE CONSCIENCE" POUR TOUS CEUX ET CELLES QUI NE VEULENT COLLABORER NI DE LOIN NI DE PRES AUX PRATIQUES DE L'AVORTEMENT

NOUS CROYONS aux valeurs sacrées de la vie

NOUS CROYONS aux droits égaux de tous les hommes

NOUS CROYONS au respect de la vraie tradition québécoise

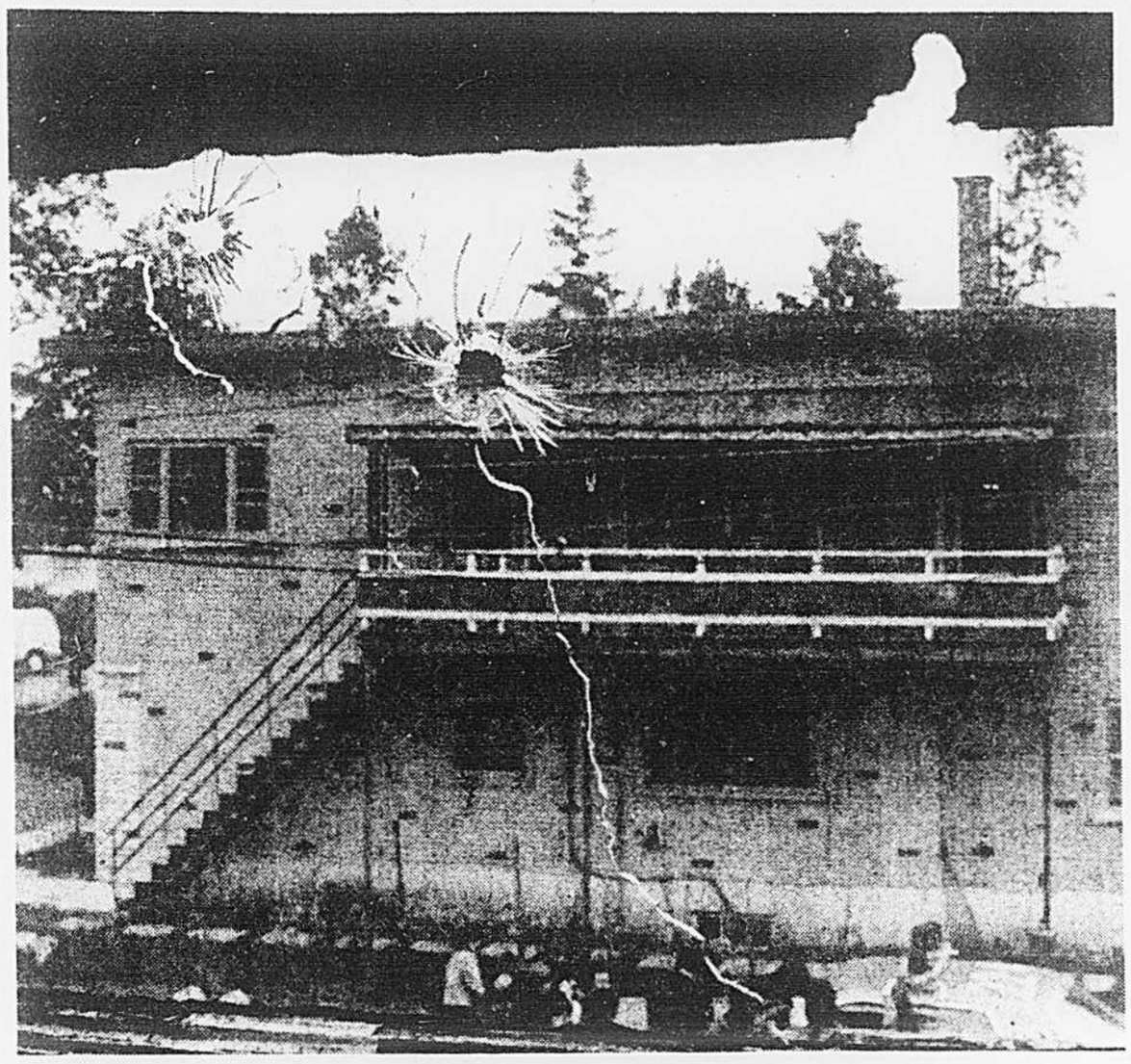
NOUS CROYONS à la vitalité et au formidable goût de vivre de notre peuple

QUEBECOIS - QUEBECOISES
PENSONS-Y BIEN!

C'EST L'AVENIR DE NOTRE PEUPLE EN AMERIQUE QUI EST EN JEU. IL EST ENCORE TEMPS ET PLUS QUE JAMAIS DE DEFENDRE ET DE PROMOUVOIR LA VIE!

P.S. Si vous appuyez ces idées, faites-le savoir À VOTRE ENTOURAGE, À VOTRE DÉPUTÉ, À VOTRE MEDECIN, AUX ADMINISTRATEURS DE VOTRE HOPITAL, A VOTRE C.L.S.C.

FRONT COMMUN POUR LE RESPECT DE LA VIE
1185, rue Saint-Mathieu, Montréal, H3H 2H6





photos Robert Nadon, LA PRESSE

Sur la photo de gauche, on peut voir une fenêtre de la maison des Labelle transpercée de trois balles tirées par le voisin d'en face. À droite, le bambin du tireur, inconscient du drame, s'amuse dans les bras de sa mère.

Un mari désemparé canarde le voisinage

par Michel AUGER

Une querelle de ménage a failli tourner au tragique hier soir à Rivière-des-Prairies lorsqu'un jeune chômeur s'est mis à tirer de la carabine sur la résidence d'un voisin, où sa jeune femme enceinte avait trouvé refuge, en plus de canarder tout ce qui bougeait dans les environs.

Personne n'a été blessé et le mari désemparé s'est livré à la police après s'être cantonné dans son logement durant plus d'une trentaine de minutes en compagnie de son fils d'un an.

Le drame a débuté un peu avant 18 heures lorsque Mme Diane Bouthiller, après une violente dispute avec son mari, Jacques, un boucher en chômage, a décidé de se réfugier chez sa voisine d'en face.

Mme Eva Labelle, la voisine, a raconté peu après la fusillade que la jeune femme enceinte de quelques mois venait d'arriver chez elle lorsque les coups de feu ont commencé à retentir.

«Elle est arrivée toute en pleurs par la porte arrière nous disant que son mari voulait la tuer avec une immense machette, raconte Mme Labelle. Mon fils Jacques qui connaît bien le mari est aller le voir pour essayer d'arranger les choses mais est revenu aussitôt.»

Jacques Labelle explique qu'il n'a été que quelques secondes dans l'appartement de Bouthiller et qu'il a préféré quitter les lieux en vitesse devant l'état d'esprit de son copain qui avait pris «un verre de trop».



Mme Eva Labelle: «Imaginez donc vingt trous de balles dans ma maison.»

«Je venais à peine de mettre le pied dans la maison lorsque les coups de feu ont commencé, de dire le jeune homme. Je refermais la porte, enchaîne-t-il, lorsqu'une balle m'a sifflé aux oreilles.»

Pour pouver qu'il ne blague pas, il montre la porte transpercée d'une balle presque à la hauteur de ses yeux.

M. Roger Labelle, le propriétaire de la maison canardée, n'est pas revenu de ses émotions. «Des murs de cette épaisseur et les balles ont traversé comme si c'était du carton!»

Un miracle!

Visiblement énervé, la famille Labelle n'en revient pas de voir que personne n'a été touché. «C'est un vrai miracle, de dire le père. J'étais assis en train de rouler mes cigarettes lorsque j'ai entendu le sifflement des balles. J'ai même reçu des éclats de bois dans le cou. J'entends encore le bruit des balles dans mes oreilles.»

Tout juste au dessus du fauteuil de M. Labelle, un trou dans le mur prouve hors de tout doute qu'il ne s'en est fallu que de peu pour qu'il soit touché.

Après la reddition du tireur les policiers sur les lieux ont dénombré pas moins d'une vingtaine de traces de balles sur une voiture et la maison des Labelle.

Un policier, le sergent Gilles Bisson, l'a échappé belle, lui aussi. Arrivant à vive allure sur les lieux de la fusillade, son véhicule a été transpercé d'une balle.

Pendant que les policiers se tenaient à couvert et élaboraient un plan d'attaque, compte tenu de la présence dans l'appartement du tireur d'un jeune enfant, le jeune homme téléphonait à la police.

En proie à une crise de larmes, il manifestait son intention de se rendre. Après quelques minutes de négociations, il quittait son appartement, laissant derrière lui trois puissantes carabines et des munitions en quantité.

Les sergents-détectives Jean-Marie Deroy et Lucien Doucet de la police de la CUM ont entrepris l'enquête. Il semble que des accusations de tentative de meurtre seront portées contre le chômeur révolté.

Décès du plus vieux Québécois

SAINTE-ANNE-DES-MONTS (d'après CP) — Ovide Thériault, considéré comme le plus vieux Québécois, est décédé hier, à l'âge de 106 ans et quatre mois.

M. Thériault est né le 21 janvier 1872 à Sainte-Anne-des-Monts, où il a passé presque toute sa vie.

En 1914, il était déjà trop vieux pour aller à la guerre. Féru de politique, il se vantait d'avoir toujours voté libéral.

M. Thériault, un cultivateur, a exploité sa ferme jusqu'à l'âge de 77 ans. De 70 à 77 ans, ce furent là mes années les plus productives, disait-il.

Le centenaire s'était marié deux fois et avait eu 18 enfants. Il en reste encore 13, dont l'aîné de la famille, qui a 78 ans. Il avait 150 petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Il a passé les deux dernières années de sa vie à l'hôpital, souffrant de faiblesse générale. Il était le seul patient à ne prendre aucun médicament, sauf une once de vin chaque soir.

N'est pas Indien qui veut

Un jeune homme issu du mariage d'une Indienne de la réserve de Caughnawaga et d'un Blanc, restera retranché de la liste des Indiens de cette localité, même s'il a été adopté par ses grands-parents et même s'il est en possession d'un certificat de baptême attestant qu'ils sont ses parents.

Le juge André Biron, soutient en effet que l'adoption d'un enfant Blanc, par des Indiens, ne fait pas de ce dernier un véritable Indien.

Dans le cas de la mère du jeune homme, on avait tenté de faire la preuve qu'elle était séparée de son mari au moment où l'enfant avait été conçu, et que son véritable père était un Indien, mais le juge Biron n'a pas trouvé la preuve suffisante.

SANDWICHES ASSORTIS POUR VOS RÉCEPTIONS DE BUREAU OU À LA MAISON



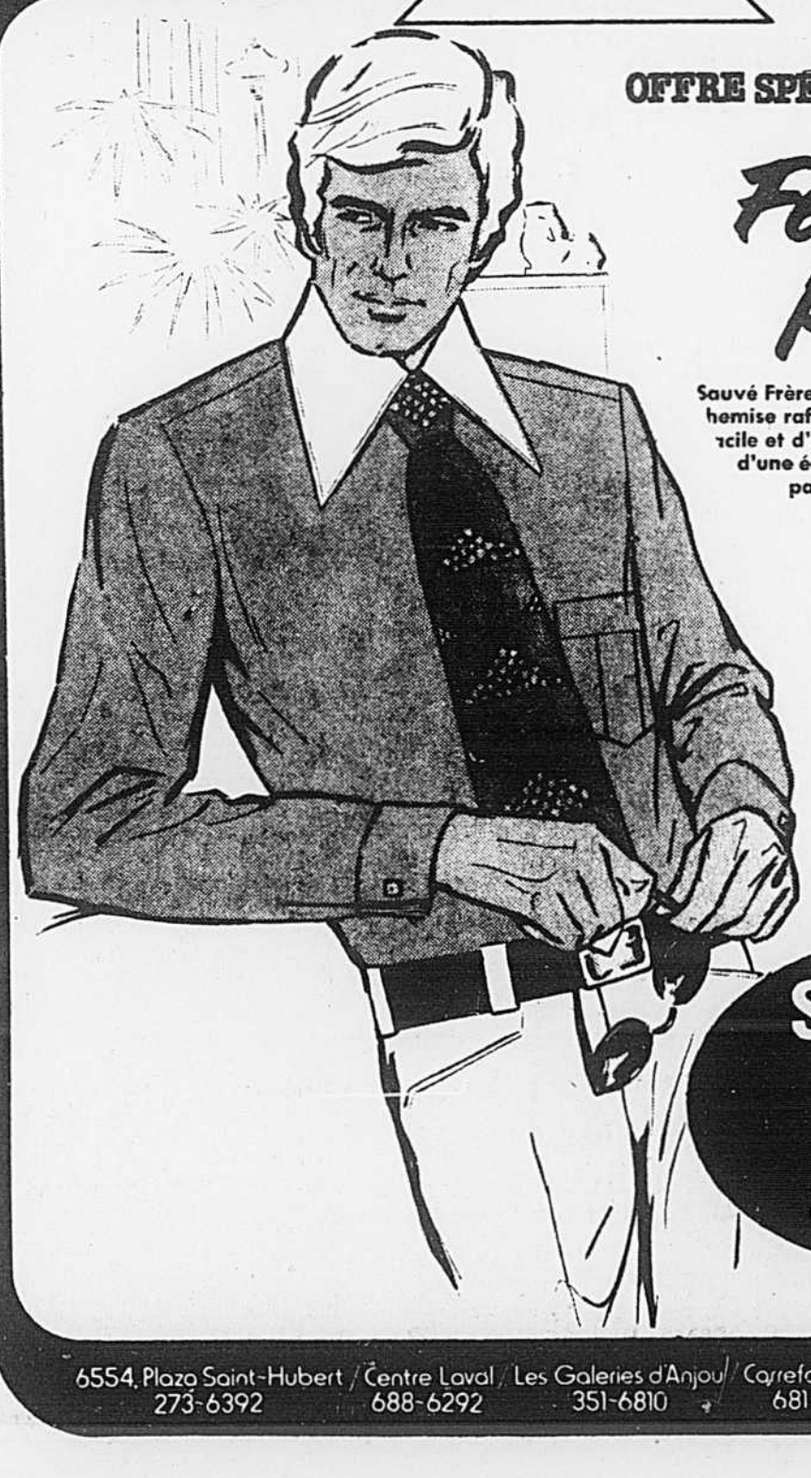
Nous vous fournirons de délicieux hors-d'oeuvre chauds et froids, canapés, bouchées, plateaux de celeri et olives, plateaux de fromage, plateaux de viandes. A prix raisonnables.

48 SANDWICHES cocktail frais du jour 5.25 la bte

Nous livrons partout à Montréal 844-3901

EGROID'S
4075, RUE SAINT-DENIS

SAUVÉ FRÈRES



OFFRE SPÉCIALE POUR LA

Fête des pères

Sauvé Frères vous propose de lui offrir une hemise raffinée et confortable, d'entretien acile et d'un fini élégant tout en profitant d'une économie substantielle. Voici une parfaite occasion de s'en procurer deux pour le prix d'une.

Chemise de toilette pour hommes 75% polyester 25% coton. Tons de bleu pâle, blanc, beige ou gris avec le collet contrastant blanc.
Encolures 14 à 17½
Manches 32 à 35

Ord. $20.00

SPÉCIAL $10.98 ou 2/$20.00

6554, Plaza Saint-Hubert / 273-6392 — Centre Laval / 688-6292 — Les Galeries d'Anjou / 351-6810 — Carrefour Laval / 681-9213 — Complexe Desjardins / 281-1611

IL EST PROUVE QUE...



l'orgue HAMMOND produit les plus beaux sons et qu'il est le seul à être fabriqué entièrement au Canada!

Pour renseignements:
384-5682

REMBOURRAGE GENERAL

Estimation gratuite à domicile. Grand choix de matériel à prix concurrentiels. Fabrication de mobilier de salon si désirée selon vos spécifications.
721-2685 271-4550
LES REMBOURREURS CASA LTEE
Maison de confiance établie depuis 25 ans.
Chez nous c'est sérieux.
7386, rue Saint-Hubert (2e étage)
Montréal, Québec

DEMAIN L'HIVER!!
MFA Evitez la cohue et les prix farfelus...
Neuf... Réparation... Remodelage...
Georges Pouliot
FOURRURES INC.
MANUFACTURIER
4435, rue de la Roche
Stationnement gratuit 527-8664 Depuis 1914
Pas de taxe de vente

50e ANNIVERSAIRE



OFFRE SPÉCIALE «Anniversaire»

À L'OCCASION DE

La Fête des Pères

CHAUSSURE TOUT ALLER FABRIQUÉE SPÉCIALEMENT POUR GIROUX & DESLAURIERS SELON NOS SPÉCIFICATIONS DE CONFORT



FABRICATION CANADIENNE $35

DAMES:
- Cuir brun ou blanc
- Suède brun

HOMMES:
- Cuir brun ou noir
- Suède brun

PERSONNEL COMPÉTENT ET BILINGUE POUR VOUS SERVIR

CHARGEX VISA — Giroux & Des Lauriers INC

Près du métro, stations Jean-Talon et Mont-Royal
6914, Saint-Hubert, 273-2813 • 1500 est, Mont-Royal, 521-3164 • 4029, rue Ontario, 521-9414

50e ANNIVERSAIRE

éditorial

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration
la presse
ROGER LEMELIN
président et éditeur
JEAN SISTO éditeur adjoint
YVON DUBOIS directeur de l'information
ALBERT TREMBLAY secrétaire de la rédaction
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Un débat qui exige du réalisme politique

Le premier ministre Lévesque a accueilli le Livre blanc de M. Trudeau sur le renouvellement de la fédération canadienne avec les mêmes termes qu'il avait utilisés vendredi pour accueillir le sommaire de ce document: les propositions qu'il contient sont, dit-il, d'une «insignifiance fondamentale».

Pour lui cette démarche du gouvernement central ne vise qu'à conserver le système fédéral actuel. Cette réaction est normale de la part d'un gouvernement qui, jusqu'au référendum, ne peut se satisfaire de rien de moins que de la souveraineté.

Il faut dire que le document Trudeau ne s'adresse pas aux indépendantistes mais aux Canadiens de toutes les provinces qui croient au fédéralisme mais sont insatisfaits du système actuel, afin qu'ils participent à son renouvellement. Il faut aussi ajouter que pour le gouvernement Trudeau tout est négociable puisqu'il s'agit d'une remise en question totale de notre système. Ce qui implique évidemment une discussion sur un nouveau partage des pouvoirs, que réclame depuis longtemps le Québec.

Si les indépendantistes ne peuvent accepter de négocier dans une perspective fédéraliste, plusieurs fédéralistes québécois qui réclament un accroissement des pouvoirs du Québec seront par ailleurs déçus de ce passage du document où M. Trudeau parle d'un éventuel partage des compétences basé «sur une combinaison judicieuse de changements dans les deux sens», c'est-à-dire d'un échange de certains pouvoirs.

Soulignons deux choses. D'abord il s'agit de la position d'un gouvernement qui, contre toute raison, ne peut la diluer avant la négociation, c'est-à-dire avant même que l'autre ordre de gouvernement l'ait forcé à le faire. Ensuite on ne peut imaginer qu'un pouvoir politique s'émascule lui-même, alors qu'il a été élu légitimement pour servir la population dans la mesure des pouvoirs qu'elle lui a délégués.

Que, dans une fédération, des gouvernements tentent de récupérer une partie des pouvoirs d'un autre ordre de gouvernement, ça fait partie de la dynamique de la vie politique et c'est pour la freiner que les constitutions existent. Mais que des politiciens et des commentateurs crient au scandale parce qu'un gouvernement ne se départit pas de certains pouvoirs quand on les lui réclame, démontre l'irréalisme avec lequel on perçoit chez nous la vie politique.

Et en vertu de cette même attitude ils ne comprendront pas non plus que le gouvernement fédéral évoque aujourd'hui l'idée de l'échange éventuel de pouvoirs, plutôt qu'un partage au seul avantage des provinces, du Québec en particulier. Sans se rendre compte que la logique de la décentralisation politique, recherchée pour elle-même dans un régime fédéral, conduit à la souveraineté politique, qu'elle ne saurait s'arrêter au seul stade du statut particulier. Un système fédéral est basé sur un équilibre délicat des pouvoirs détenus par les deux ordres de gouvernement; la difficulté consiste à savoir le discerner pour le préserver.

Je ne dis pas que les griefs du Québec sont tous mal fondés, qu'on ne devrait pas ajouter aux particularités de son statut, je dis que lorsqu'on croit au régime fédéral, on peut, selon les circonstances, réclamer un partage plus approprié des compétences entre les deux ordres de gouvernement, mais ne jamais perdre de vue que si c'est vraiment le bien des citoyens que l'on recherche, il y a peut-être avantage à échanger certains pouvoirs afin qu'ils soient exercés par le gouvernement qui pourra le mieux en faire profiter la population.

Le gouvernement fédéral ayant donné des indications sur ses positions de négociation en vue du renouvellement de la fédération canadienne, il revient maintenant aux provinces d'établir les leurs. C'est de la confrontation de ces positions qui divergeront sur plusieurs points, et des vues qu'aura exprimées la population via le groupe Pépin-Robarts et toutes les autres entreprises de consultation, qu'une solution constitutionnelle adaptée aux besoins du Canada d'aujourd'hui pourra éventuellement surgir.

Le Québec, qui est à l'origine de la crise actuelle mais qui n'est plus le seul demandeur, se trouve temporairement en dehors de cette opération de renouvellement à cause de la position indépendantiste de son gouvernement et du référendum qu'il doit tenir d'ici un an sur ce thème. On peut le déplorer mais il peut difficilement en être autrement, tant que la population québécoise ne se sera pas prononcée.

Quoi qu'il en soit, l'initiative fédérale aura peut-être, dans l'optique québécoise, un triple avantage: d'abord, forcer le gouvernement péquiste à dire clairement où il veut conduire le Québec avec sa souveraineté-association; ensuite, susciter un débat fédéraliste constructif au Québec; enfin, faire évoluer la mentalité du reste du Canada de telle sorte qu'il s'accordera avec le type de fédération que souhaitera le Québec, advenant une défaite de la thèse souverainiste.

Marcel ADAM

bloc-notes

Les services essentiels

Il ne fait pas de doute que le gouvernement améliorerait son projet de loi 59 sur la négociation dans le secteur public s'il se rendait aux suggestions que vient de lui faire la Corporation professionnelle des médecins du Québec.

La première de ces suggestions a trait aux mécanismes prévus pour déterminer les services essentiels à maintenir en cas de grève dans les hôpitaux. Dans sa version actuelle, la proposition de loi gouvernementale prévoit que si la partie patronale et la partie syndicale ne parviennent pas à s'entendre, c'est la liste des services établie par le syndicat qui prévaut. Un comité neutre doit être constitué pour informer le public mais sans pouvoir d'intervention ou de recommandation.

La Corporation des médecins estime à bon droit qu'il y aurait lieu d'obliger les parties à consulter le conseil des médecins et dentistes de chaque hôpital au moment des négociations et de confier au comité neutre un rôle non seulement d'information mais aussi de médiation. L'expertise des médecins et dentistes ne peut être qu'éclairante et la médiation du comité neutre, essentiellement préoccupé du bien commun, pourrait aider à en arriver à des listes négociées et, donc, plus rassurantes.

Le Collège des médecins voudrait encore que la future loi établisse clairement que toute personne se présentant à l'hôpital, même en période de grève, ait le droit d'être examinée par un médecin à qui il reviendrait de décider s'il est nécessaire de lui prodiguer des soins. C'est le bon sens même.

Enfin, s'il est magnanime de faire confiance au sens des responsabilités des syndicats, on doit prévoir des pénalités au cas où ils se montreraient récalcitrants. Certains ont reproché à l'ancienne loi 253 une sévérité excessive à ce chapitre, mais, en supposant que tel fut le cas, on ne doit pas tomber dans l'autre excès, en ne prévoyant aucune punition pour de pareils délits.

Pour le Collège des médecins, un employé pris en défaut devrait au moins s'attendre à une suspension, voire à un congédiement. D'autres sanctions pourraient être imaginées aussi, bien sûr, mais celles-là constitueraient probablement des moyens dissuasifs adéquats.

Vincent PRINCE

Soljenitsyne à Harvard

Soljenitsyne n'a rien de l'analyste ou du politicologue. C'est un intellectuel qui a beaucoup souffert; un éveilleur qui, comme tout prêcheur, a souvent des propos excessifs et arbitraires.

Invité à prononcer le discours de fin d'année à Harvard, l'auteur de l'*Archipel du Goulag* a eu certaines affirmations discutables, mais il a su aussi servir à l'Ouest des vérités dures à entendre — des vérités qui méritaient d'être dites.

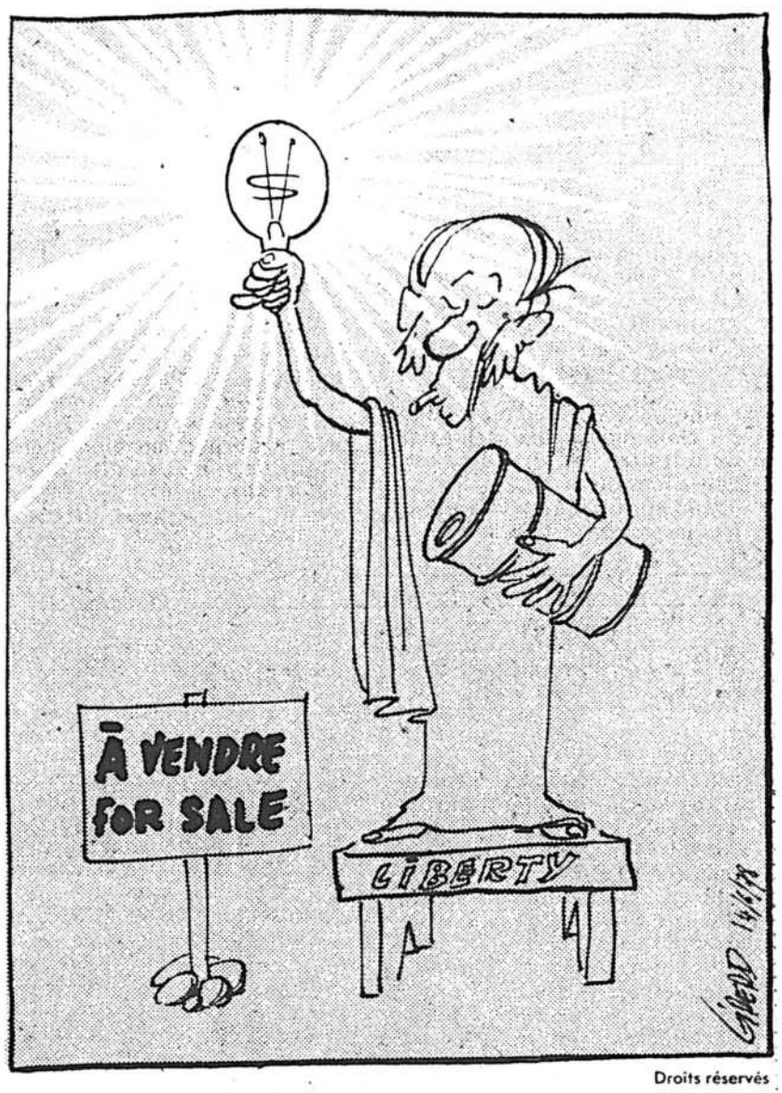
C'est vrai, par exemple, que le confort que procure la société d'abondance rend les citoyens égocentriques et insensibles aux impératifs du bien commun. C'est également vrai que c'est la lettre, beaucoup plus que l'esprit de la loi, qui règle la conduite des gens. Les institutions et les groupes de pression excellent dans l'art de manipuler la loi à leurs fins, bien que le simple mortel ne puisse l'interpréter sans l'assistance d'un expert. En conséquence, la loi protège les forts et les rusés qui savent s'en servir, mais laisse les faibles sur leur faim de justice.

Le conférencier s'afflige aussi de voir qu'en Ouest la médiocrité triomphe partout. On donne comme excuse que ce phénomène découle des restrictions qu'impose le jeu démocratique. Il y a là beaucoup de vrai. Mais à côté du médiocre, il faut savoir aussi discerner le beau et parfois même le sublime. Il y a la crapule, bien sûr. Mais il y a aussi Martin Luther King.

Se référant toujours à la mentalité et aux habitudes collectives de l'Ouest, Soljenitsyne s'en est pris un peu gauchement à la toute puissance des organes d'information et aux journalistes qui, selon lui, n'ont presque plus de comptes à rendre à personne. C'est vrai que la presse a beaucoup de péchés à se faire pardonner, mais entre les excès commis au nom de la liberté, et ceux commis au nom de la censure, on a fortement envie de choisir le moindre mal.

Ce que Soljenitsyne a voulu dire c'est que, d'une part, le système soviétique, où les honnêtes gens sont privés de droits élémentaires, est un système indésirable, et que d'autre part, le système américain, où les crapules jouissent de droits excessifs, est également un système indésirable. Là-dessus, donnons-lui raison.

Jean PELLERIN



Droits réservés

Les dangers de la loi sur les référendums

Le projet de loi du gouvernement péquiste qui inquiète le plus Ottawa est probablement celui qui prépare le référendum. Le ministre Marc Lalonde l'a récemment commenté. Nous donnons ici de son discours des extraits qui résument son argumentation.

par l'honorable Marc LALONDE

Le projet de loi du PQ exige que tous les défenseurs et les adversaires d'une question posée lors d'un référendum se regroupent sous la tutelle d'organismes-cadres obligatoires. Le Parti québécois prétend que cette façon de procéder est conforme aux dispositions de la loi sur le référendum adoptée en 1975 par la Grande-Bretagne, ce qui est cependant complètement faux. Il y avait bien en Grande-Bretagne deux organismes-cadres qui regroupaient en deux camps distincts l'ensemble des tenants de la mesure envisagée et de ceux qui s'y opposaient. Mais aucune disposition ne restreignait leur activité au sein de ces organismes ou les sommes à y consacrer. En vérité, quelques groupes et partis ont participé à la campagne référendaire sans adhérer à ces organismes, car ils ne pouvaient ou ne voulaient pas collaborer avec eux. De plus, le projet de loi de la Grande-Bretagne ne limitait aucunement le montant maximal des dépenses permises aux deux camps parce que le gouvernement était convaincu, comme il l'a déclaré dans son livre blanc, que ce serait là une entreprise irréalisable. Je suis certain que les méthodes oppressives du Parti québécois n'influenceraient aucunement le gouvernement britannique dans ses convictions.

Le plus grand danger que représente le projet de loi québécois est de faire d'un droit fondamental un simple privilège. Il accorde aux comités de l'Assemblée nationale des pouvoirs extraordinaires, sans précédent: ils pourront décider qui peut participer à une campagne référendaire, combien chacun peut y investir, sous quel nom les groupes peuvent se faire connaître, et même ce qu'ils peuvent dire. Toutes ces décisions peuvent être prises par voie de règlements émanant de simples comités de l'Assemblée nationale. Non pas de l'Assemblée nationale elle-même, mais bien de simples comités. J'insiste sur ce fait, car je crois bien que le gouvernement d'aucun pays libre n'a jamais accordé de tels pouvoirs à des comités. En fait, dans nombre de pays, le gouvernement lui-même n'aurait pas le pouvoir de réglementer une liberté aussi fondamentale que la liberté d'association.

C'est le cas aux Etats-Unis où le Premier Amendement à la Constitution garantit la liberté d'association. Les Américains considèrent cette question à ce point vitale que même le Congrès est passible de procès s'il cherche à restreindre cette forme de liberté. Mais ici, au Québec, le Parti québécois accorderait à des comités un pouvoir absolu sur ce droit fondamental, lesquels exerceraient ce pouvoir au moyen de règlements.

Comme j'en ai donné la preuve dans mon allocution à Montréal, ce n'est pas là une menace imaginaire ou théorique. Si vous étudiez les référendums tenus en Grande-Bretagne, en Norvège, en Irlande ou au Danemark, vous comprendrez sans difficulté que les idées formulées par le PQ sur le fonctionnement symétrique, ordonné du système politique, sont tout à fait étrangères à la réalité vécue dans ces pays. Dans la majorité des cas, il n'y a même jamais eu d'organismes-cadres. Là où de tels organismes ont existé, ils n'ont jamais pu englober l'ensemble des factions favorables ou opposées à la question posée. Ils peuvent souvent prendre la forme surprenante d'un mouvement populaire, plus étendu et plus puissant que tout parti politique, qui a le droit de ne souffrir aucune ingérence de la part des partis politiques: ce fut le cas en Norvège. Mais au Québec, tout pourrait être décidé par des comités formés de membres d'un parti qui désirent défendre leur propre intérêt.

Contrairement au projet de loi québécois, mais tenant compte dans une large mesure de l'expérience des autres pays du monde libre, le projet de loi fédéral ne limiterait en aucune façon la liberté d'association. Notre projet de loi permet à tout parti ou groupe intéressé de s'inscrire et de participer à une campagne référendaire. De plus, il est conçu de façon à faciliter la collaboration entre les groupes et les parties qui désirent s'associer.

Permettez-moi d'ajouter en dernier lieu que le projet de loi fédéral accorde aux partis provinciaux exactement les mêmes droits qu'aux partis fédéraux, lors d'un référendum fédéral, notamment un temps d'antenne égal, tandis que le projet de loi québécois ne tient tout simplement pas compte de l'existence et des droits des sections québécoises des partis fédéraux.

Liberté d'expression

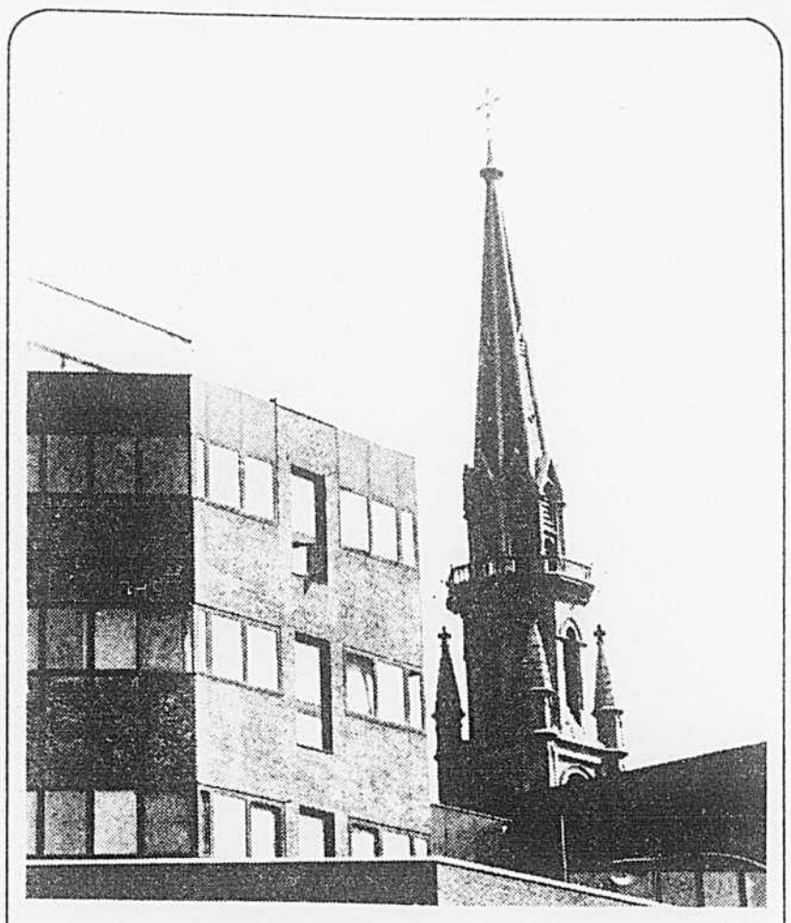
Penchons-nous maintenant sur un autre aspect fort inquiétant de ce projet de loi: la menace qu'il fait peser sur notre droit, en tant qu'individu, à la liberté d'expression. Le projet de loi présenté par le PQ obligerait les groupes et les partis désireux de participer à la campagne référendaire à se regrouper sous la tutelle d'un organisme-cadre; à tout le moins il leur accorderait une certaine autonomie si le comité des députés de l'Assemblée nationale en décidait ainsi. Non seulement ce projet de loi réduit-il les droits des groupes au rang de simples privilèges, mais il semble éliminer certains droits de la personne à s'exprimer librement.

Dans une société moderne, notre liberté d'expression en tant qu'individu est souvent étroitement liée au droit de dépenser. Si aucun parti ou groupe n'exprime ses convictions, un individu peut désirer présenter lui-même son opinion en publiant par exemple des annonces dans un journal, en envoyant une circulaire à ses amis et voisins, ou en fabriquant des étiquettes autocollantes ou des macarons. Le droit qu'ont les individus d'engager de telles dépenses se situe à la base même de notre société libre. Bien sûr, cela ne signifie pas qu'aucun montant maximal ne peut être imposé.

En vertu du projet de loi québécois, les particuliers ne pourraient pratiquement pas engager de telles dépenses. Seul l'un des organismes-cadres officiels, qu'ils soient deux ou plus, pourrait le faire. La personne qui voudrait engager de telles dépenses serait donc tenue d'obtenir l'autorisation d'un comité officiel. Une telle mesure est-elle appropriée? Est-il réellement nécessaire d'obliger les particuliers qui désirent consacrer de petites sommes d'argent à la question à présenter une demande à des comités qui peuvent leur être hostiles et qui seront sûrement fort occupés? C'est peut-être précisément cette hostilité qui inciterait le particulier à faire valoir lui-même son point de vue. En vertu du projet de loi québécois, celui qui n'est satisfait d'aucun des groupes inscrits à la campagne référendaire en serait réduit à haranguer la foule aux coins des rues et à envoyer des lettres aux journaux, espérant en vain les voir publier. Il s'apercevrait que son droit normal à la liberté d'expression lui a été retiré.

lettres
DES LECTEURS

la presse
MONTRÉAL,
MERCREDI 14 JUIN 1978



Un fiasco!

Dans un article paru le 31 mai 1978 dans votre journal, intitulé «Rien à faire, le clocher jure», l'auteur exprime un sentiment que doivent partager beaucoup de Montréalais. En effet, l'agencement du clocher de l'église Saint-Jacques avec le nouveau bâtiment principal de l'Université du Québec est plutôt navrant.

Une université est un élément primordial d'une ville et d'un pays d'autant plus significatif quand elle est le reflet d'une culture minoritaire encore en voie de se faire pleinement reconnaitre. L'architecture d'un building est aussi éloquente qu'un livre ou un spectacle pour exprimer l'identité d'un peuple et qu'avons-nous à montrer?

Une société incapable de décider clairement si une vieille église se doit être conservée en tant que monument historique ou démolie pour faire place à d'autres usages prioritaires.

Une construction style «patch work» où les clochers semblent vouloir rappeler avec nostalgie qu'au Québec la foi contrôlait le savoir d'une main de fer.

L'université se doit d'être un milieu dynamique et novateur. Quand on compare la nouvelle U. du Q. avec certains buildings du centre-ville, on pourrait conclure que le monde des affaires et de l'industrie est seul capable d'assumer la réalité moderne.

Le centre-est de la ville est un endroit extrêmement vivant, le coeur de la majorité française à Montréal. On voulait y construire une université intégrée au milieu brisant la tradition des campus un peu à l'écart et entourée de verdure. L'idée aurait pu être intéressante mais on n'a su que transformer un monument historique à moitié démoli en monument à nos inhibitions.

Lise LEROUX
Dorion

L'affaire Zeghar

Nous, vice-président et représentant de la Fédération canado-arabe au Québec, déplorons la façon dont a été présentée "l'affaire Dalila Zeghar" dans le journal LA PRESSE du 5 juin.

Le ton, les insinuations et la place de cet article (en haut de la première page) dans ce journal, contribuent dangereusement à tenir en éveil les préjugés racistes anti-arabes et anti-musulmans dont l'opinion occidentale est fortement imprégnée. Ce qui constitue un véritable préjudice pour la communauté canado-arabe et ne peut donc nous laisser indifférent.

L'article, ci-dessus mentionné, dont l'auteur est Mme Huguette Laprise, nous relate d'une manière assez particulière un drame familial qui, en d'autres circonstances, n'aurait fait que l'objet d'un fait divers. Il s'agit d'une Algérienne qui aurait été amenée à quitter son époux français, immigrant au Canada, et à revenir dans son pays: l'Algérie. Ce genre de drame familial, nous le retrouvons quotidiennement dans tous les pays occidentaux dits «civilisés». Mais là comme il s'agit d'une Algérienne, donc d'une Arabe qui plus est appartient à la civilisation islamique, ce fait divers a pris une tout autre tournure. On a profité de l'occasion pour remuer des préjugés racistes anti-arabes et anti-musulmans fortement enracinés dans la conscience occidentale.

Tout cela nous rappelle étrangement le genre de littérature "à sensation" publiée dans l'hebdomadaire parisien "minute" qui, vous n'êtes pas sans le savoir, véhicule la pensée raciste anti-sémite, anti-noir et anti-arabe des nostalgiques du colonialisme français.

Nous estimons qu'il est possible de rapporter un drame familial ou un fait divers de ce genre sans pour autant véhiculer des préjugés racistes anti-musulmans et anti-arabes.

A l'auteur de cet article qui semble vouloir prendre la défense des femmes arabes, qu'il nous soit permis de lui suggérer de canaliser plus positivement ses énergies et de manifester sa solidarité avec les nombreuses Arabes palestiniennes qui, dans les prisons israëliennes, subissent des tortures et sont quotidiennement violées. D'importants dossiers existent à leur sujet, mais ce genre d'information n'a jamais fait la "une" des journaux occidentaux qui, dans l'ensemble, refusent même de les porter à la connaissance de leurs lecteurs.

Pour ce qui est de la condition de la femme arabe au Canada, nous possédons aussi un dossier où figurent de nombreux témoignages de racisme à leur égard de la part de la police canadien ne mais aussi de la part de certains Canadiens. Le racisme anti-arabe au Canada est une réalité vécue d'une manière aiguë par les femmes canado-arabes. Mais là encore, rares sont les journalistes canadiens, si féministes soient-ils, qui acceptent d'en parler.

Pendant la colonisation française en Algérie, les colonialistes s'ingéniaient à saisir la moindre occasion, le moindre drame familial, le moindre fait divers dans la société algérienne, pour dénigrer la civilisation, la religion, la culture et les moeurs des indigènes. Ainsi, prétextant "protéger la femme algérienne opprimée par son mari et ses parents", les colonialistes français ont toujours voulu justifier les préjugés racistes anti-arabes et anti-musulmans qu'ils nourrissaient à l'égard des Algériens.

Nous pensons que la réelle et sincère solidarité avec les femmes arabes doit, loin de tout esprit paternaliste, répondre aux appels réels et pressants des Arabes palestiniennes torturées et violées par les Sionistes ainsi qu'aux revendications concrètes des femmes arabes victimes de racisme anti-arabe qui ne cesse de prendre de l'ampleur au Canada. Tout le reste n'est qu'hypocrisie et prétexte pour dénigrer les civilisations des peuples opprimés et pour réaffirmer consciemment ou inconsciemment la "supériorité" de la civilisation occidentale sur les autres civilisations. Ce à quoi nous ne saurions souscrire.

Dr. Abdelkader BENABDALLAH
Vice-président et représentant de la Fédération canado-arabe au Québec et dans les provinces de l'Est.

En bref

Au nom de la science

Un trac m'a été donné l'autre soir dans le métro. Je l'ai lu: il m'a révélé une pratique scientifique dont j'ignorais l'existence même: la vivisection. Et, je désire vous faire part de ma stupéfaction.

Des honorables chercheurs spécialisés dans les sciences biologiques s'exerceraient dans le secret de leurs laboratoires à des atrocités sur des animaux vivants. Ainsi, l'un d'eux aurait cousu l'anus d'un chien simplement pour observer pendant plusieurs jours les différentes réactions physiologiques du pauvre animal. Ce chien qui continuait à se nourrir normalement a dû souffrir considérablement; il mourut: ses intestins éclatèrent. Ses observations sadiques enrichissent-elles la science?

Et d'autres de ces savants respectables opérèrent des singes et leur firent l'ablation d'organes vitaux pour ensuite reproduire sur des graphiques la pénible agonie de l'animal cobaye. Toutes ces opérations se font nécessairement sans anesthésie! D'autres, encore, pour mesurer la résistance à la douleur de certaines espèces animales, torturèrent délibérément et avec beaucoup de raffinement l'animal choisi.

Hé! lecteurs, n'êtes-vous pas horrifiés par de tels abominations? Timidement, un premier cri d'alarme a été lancé par d'éminents scientifiques (le docteur Schweitzer en tête) qui, eux, condamnent ces pratiques odieuses et inutiles et dénoncent leurs confrères irresponsables. Mais, est-il encore possible que certains illuminés barbares martyrisent et immolent cruellement des bêtes vivantes au dieu Science? Est-ce là une pratique généralisée, institutionnalisée chez les chercheurs?

Lise BIBEAU
Montréal

Réponse à Mgr Blais

Les «Silencieux» que dirigeait en sous-main un cardinal est tout ce que Mgr Blais veut nous offrir comme «Voies de garage». Dans ce groupe, on est pour la Nouvelle Messe dite en latin, comme si c'était là le vrai combat de la Foi. Tout autre est la pensée du vrai Traditionaliste. Tout en luttant avec énergie pour rester fidèle à la Messe de Saint Pie V, il s'opposera farouchement au Nouvel Ordo comme à un instrument destructeur de notre Foi. Il s'abstiendra de toute assistance à la nouvelle messe, étant convaincu de l'offense faite à Dieu en participant à la plus grande hérésie de tous les temps. Cette messe sacrilège sème la confusion dans le monde entier. Il faut être aveugle pour ne point voir les effets nocifs de cette nouvelle religion. Voici la définition de ce faux Traditionaliste que Mgr veut nous faire avaler comme une couleuvre: «Je suis un 'homme nouveau',l'oeil fixé sur Vatican III, toute la semaine je suis un vrai 'silencieux', et le dimanche je chante la nouvelle messe, avec mes frères 'd'une seule voix' en latin à titre d'expérience». (Jacques Rabany, Compagnons d'Ozanam, 1972).

Si c'est tout ce que Mgr entend nous proposer, je lui dirai que «toutes les intentions louables de tout ce grand monde (cette majorité) n'ont pas le pouvoir de rendre bon ce qui est mauvais». (R.P. Vinson).

Frère Marc-Etienne, O.P.J.C.
Carl GIASSON
Laval

Affrontement voulu

Il y a déjà un bon moment que Mgr Léo Blais cherche la voie de l'affrontement contre Mgr Marcel Lefebvre. Avec le R.P. Noël Barbara en mars 78, nous avions voulu désamorcer ses prétentions en lui présentant un adversaire de calibre. Ayant cru la rencontre Barbara versus Blais suffisante, nous sommes un peu surpris de l'opiniâtreté de l'évêque-curé; sa lettre parue le 2 juin en fait foi.

Selon cette lettre, il y aurait «deux mouvements» qui représentent la tradition de l'église: l'un **silencieux** et approuvé par les clercs, l'autre **bruyant** et rebelle aux directives conciliaires.

Nous savons donc, maintenant, grâce à Mgr Blais, que l'Eglise aurait enfanté deux «mouvements traditionnels». Et il dit presque . . . deux traditions.

En suivant le raisonnement de ce maître d'ambiguité, après la messe nouvelle (Novus Ordo), la catéchèse nouvelle, l'Ecriture nouvelle (T.O.B.) soit la traduction oecuménique de la bible, nous avons maintenant droit à la tradition nouvelle, Comble d'équivocité.

Avec l'Eglise et Mgr Lefebvre, nous continuons la messe de toujours, le catéchisme du concile de Trente, l'Ecriture Sainte de saint Jérôme, et nous suivons la tradition séculaire des rites; sans tomber dans le sophisme selon lequel le plus **ancien** serait le plus traditionnel.

Celui qui veut condamner Mgr Marcel Lefebvre ne fait que scier la branche sur laquelle il est lui-même assis.

Claude LEDUC
Sainte-Thérèse

Vers une 3e guerre?

Depuis le temps qu'on la prédit (aux environs de 1980 ou 1985), cette fameuse troisième guerre mondiale semble, hélas, se dessiner peu à peu dans certains événements que les journaux nous relatent de ce temps-ci.

En effet, il n'est pas nécessaire d'être un grand observateur pour supposer que les tensions entre la Chine et la Russie, la récente querelle Hanoi-Pékin aux frontières du Vietnam et les «manigances» soviéto-cubaines en Afrique, risquent à la longue d'impliquer dans un conflit les grandes puissances, y compris l'Oncle Sam (les Etats-Unis) qui sera tenté ou forcé tôt ou tard d'intervenir dans le décor.

Les trois plus grandes puissances du monde, Russie, Etats-Unis et Chine, seront-elles amenées à prendre le continent africain comme champ de théâtre d'un cataclysme qui faisait dire à certains «voyants», il y a 10 ans, qu'un continent tout entier risquait de disparaître advenant l'affreuse troisième guerre mondiale?

Nous verrons bien tout ce qui ressortira puisque 1978 est terriblement proche de 1980. Il est cependant déplorable de constater combien certains peuples sont endoctrinés par toutes sortes de missionnaires.

Pour l'Afrique, ce fut longtemps les missionnaires religieux (protestants, catholiques ou autres) qui l'envahirent, croyant l'aider au nom d'une idéologie. Aujourd'hui, ce sont d'autres «missionnaires», des idéologues politiques qui veulent se l'arracher. Serait-ce là la preuve que le respect de la liberté des peuples, en prend pour son rhume lorsqu'une nation consentante ou pas devient la proie des grandes puissances?

Tout peut devenir prétexte à une guerre mondiale en Asie ou en Afrique et cela peut se faire aussi rapidement que sont subitement brimés les intérêts des grandes puissances armées jusqu'aux dents. La Russie, la Chine et les Etats-Unis ont à la bouche des paroles de paix pendant qu'ils dépensent des milliards chaque année en armements par peur, par souci de protection ou par idéologie. Mais, est-il donc vraiment nécessaire au fil des événements d'avoir un conflit mondial tous les 30 ans?

G. MILOT
Montréal

Diviser pour régner

Qu'il est triste de voir du monde combattre aussi démagogiquement un gouvernement modéré qui ne prône que l'émancipation politique et non la séparation ou la désintégration du pays (comme certains propagandistes voudraient bien le laisser croire). Il est bien évident que les Chrétien, Goyer, Lalonde (Marc et Fernand), Ouellet, Garneau (pour n'en nommer que quelques-uns) veulent notre assujetissement politique et que, pour arriver à leur fin à eux, la fin justifie les moyens. Ces experts du Terrorisme Intellectuel devraient avoir de sérieux remords de conscience. Demandez (en privé) à Jean-Paul Lallier et à Serge Joyal, ce qu'ils pensent de Pierre Elliott Trudeau et de Raymond Garneau, leurs commentaires (s'ils étaient rapportés publiquement), ne seraient sûrement pas électoralement rentables à la cause libérale et à la «National Unity».

La libération d'un peuple ne peut se faire qu'en étant solidaire des uns des autres. Se combattre entre nous c'est exactement ce que le Canada anglais veut: diviser pour mieux régner (strategie qui a d'ailleurs servi le Canada anglais à plusieurs reprise depuis la conquête comme moyen pour nous marginaliser). Parlez-en à Pierre Elliott Trudeau, lui y connait ça. Notre patrie, le Québec, sera vraiment notre patrie, lorsque les Québecois décideront solidairement de se tenir debout comme tout peuple digne et adulte afin qu'on soit pour la première fois de notre histoire MAITRE CHEZ NOUS.

François ROBILLARD
Montréal

Pour faire des hommes

En réponse à la lettre de Monsieur J.-Conrad Côté intitulée «Pour faire des Hommes», datée du 31 mai 1978, je n'ai qu'une réponse: je ne crois pas qu'un entrainement militaire pourri, qui veut apprendre aux jeunes à devenir des «durs bornés» au lieu d'être des hommes disciplinés, soit la solution. De toute façon, on ne commence pas à apprendre à quelqu'un à se discipliner à l'âge de 16 ans. Que ceux qui se disent adultes aujourd'hui commencent par se discipliner eux-mêmes pour ensuite l'enseigner à leurs jeunes enfants, puisque c'est à cet âge que l'on forme le caractère d'une personne ou, du moins, sa base. A mon avis, c'est la meilleure solution.

Guylaine GARANT
Montréal-Nord

Un système injuste

J'aimerais exprimer mon mécontentement envers le système d'inscription de points suite à des infractions routières.

Il y a plus de deux ans déjà, j'ai accumulé quatre points à mon dossier pour des infractions commises le 11 septembre 1975 et le 26 mars 1976. Malheureusement, ces points n'ont été inscrits que deux ans plus tard, soit le 21 juin et le 28 juillet 1977 respectivement. Je crois comprendre que je devrai conserver ces mauvais points durant au moins quatre ans!

Pourrait-on demander au Bureau des Véhicules du Québec d'utiliser la seule date qui n'est pas flexible, c'est-à-dire la date même de l'infraction. La situation est telle que les gens se voient forcés d'attendre avant de payer leurs amendes, ce qui leur occasionne des frais additionnels.

Le gouvernement cherche-t-il à promouvoir cet état de chose en raison de sa situation financière? Des changements devraient être opérés dans le plus bref délai!

Emil SUBIRAN
Montréal

N.D.L.R. LA PRESSE publie avec plaisir les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'interêt general. Chaque lettre doit etre signee de la main de son auteur, qui en assume alors l'entiere responsabilite. L'auteur doit en outre inscrire en lettres moulees son nom et son adresse au complet, ainsi que son numero de telephone au cas ou il nous serait necessaire de communiquer avec lui. Vu l'abondance du courrier, LA PRESSE ne peut s'engager a publier toutes les lettres ni a justifier au telephone ou par ecrit chaque non-publication. Elle se reserve aussi le droit d'abreger les lettres selon l'espace disponible. Autant que possible, prière d'ecrire a la machine, a double interligne. Adressez vos lettres comme suit: «Lettre des lecteurs», Service de l'editorial, LA PRESSE, C.P. 4200, succursale Place d'Armes, Montreal. Que

25% de rabais pendant 7 jours
Commandez maintenant et épargnez grâce à nos prix spéciaux. Vous économisez aussi sur le chauffage, la peinture, l'entretien, etc.
TERMES FACILES — PAYEZ DANS 90 JOURS
SANS INTÉRÊT NI FRAIS D'ADMINISTRATION
FENÊTRES FENÊTRES PORTES FENÊTRES COULISSANTES
FENÊTRES D'ALUMINIUM ÉTÉ — HIVER MODÈLE 1978 EN 6 COULEURS FINI ÉMAIL CUIT
2" VERRE TREMPE
VISITEZ NOTRE NOUVELLE SALLE D'EXPOSITION
GARANTIE MORRIS depuis plus de 53 ans ...5 ans contre matériel défectueux
FENÊTRES COULISSANTES CHOIX DE 6 COULEURS FINI ÉMAIL CUIT
ESTIMATION GRATUITE
382-6811
Téléphone
SOIRS, fêtes et fins de semaine
737-1960
Wm MORRIS & FILS LTÉE
LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES
NE PAS CONFONDRE AVEC LES IMITATEURS
Anciennement sur Côte-de-Liesse. Maintenant à un seul endroit.
9170, boul. Saint-Laurent
3 rues au nord du boul. Métropolitain
Aussi auvents en aluminium et en fibre de verre.

Sachez mettre le pied au bon endroit!
expansol
ERRATUM
DANS LA CIRCULAIRE
LA PRESSE SAMEDI 10 JUIN 1978
le numéro de téléphone aurait dû se lire comme suit:
DÉCOR MAT INC.
534, CHEMIN SAINT-JEAN
LAPRAIRIE
TÉL. 659-1843

Le petit manuel du PQ a réponse à tout... ou presque

par Ingrid SAUMART

Le Parti québécois a décidé de donner à ses militants les moyens de combattre ce qu'il appelle les ingérences fédérales au Québec et dans le cadre de sa lutte proréférendaire met à la disposition des péquistes un document intitulé: «Le fédéralisme actuel: une impasse» dans lequel on fournit toutes les réponses à tous les arguments fédéralistes.

Ce document qui a été tiré à 3,000 copies est distribué à 20 militants, triés sur le volet, dans chacun des comtés du Québec, aux présidents des associations de comté et approuvé par les ministres et députés du gouvernement Lévesque.

Fonctionnant par systèmes de fiches, ce document couvre tous les sujets à la mode actuellement: les communications, les mines et les ressources naturelles, la stratégie d'intervention fédérale au Québec dans les affaires urbaines, dans l'industrie laitière, dans les programmes de développement. Il y est également question de la politique du pétrole, des problèmes de chômage, de la minorisation politique des Québécois, de la minorisation démographique des francophones au Canada, de l'administration de la justice, de la qualité de la vie, de la GRC, et des transports. Finalement, on consacre une bonne douzaine de fiches à la définition de la souveraineté.

A partir du document de base et des fiches, les militants qui sont choisis pour aller vendre le référendum dans leurs comtés respectifs peuvent affronter n'importe qui: ils ont réponse à tout... ou presque. Ce document, tel qu'indiqué en page un, «cherche à démontrer que l'équilibre constitutionnel entre le fédéral et les provinces (lire: le Québec) est un mythe et tente de fournir une base de référence générale à la compréhension des dossiers à venir».

Les auteurs de ce texte dénonçant l'ingérence fédérale en arrivent cependant à la conclusion que «ce qui est grave dans tout cela, ce n'est pas que toutes les mesures fédérales appliquées au Québec à l'aide de ces différents pouvoirs furent, de ce fait mauvaises, ni même qu'elles ne rendaient aucun service. Là n'est pas la question. Cela signifie que la véritable planification, c'est Ottawa qui est de plus en plus en mesure de la faire. C'est Ottawa qui décide pour nous avec notre argent».

On y fait également longuement état de la stratégie utilisée par le fédéral pour pénétrer de plus en plus systématiquement et très habilement le champ des compétences provinciales et en particulier ceux du Québec.

Ainsi apprend-on que le fédéral arrive parfois «à petits pas feutrés», «sur la pointe des pieds», triomphant dans le rôle du «dépanneur» ou carrément «les deux pieds dans la porte» c'est-à-dire qu'une fois qu'il a réussi à s'immiscer discrètement dans un champ de juriddiction provincial, non seulement y reste-t-il, mais il s'y installe carrément. «Lorsqu'Ottawa a placé un pied dans la porte, il se hâte d'avancer l'autre: ilyest...ilyreste».

Des fiches pratiques

Au niveau des fiches mises à la disposition des militants péquistes, on a choisi un système efficace: une première fiche, de mémorisation rapide, est appuyée par une seconde ou une troisième, qui donnent un complément d'informations et de statistiques sur le sujet choisi.

En exemple, sur la fiche qui concerne la «minorisation démographique des francophones au Canada»onpeutlire:

Un fait connu: M. Trudeau considère que la politique des langues officielles assure l'avenir et la vitalité du fait français au Canada.

Un fait moins connu: La proportion de la population francophone au Canada diminue sensiblement d'année en année malgré etou à cause des politiques fédérales.

Un fait inconnu: Les francophones ne forment que le quart de la population du Canada. En 2001, selon les prévisions, ce pourcentage variera entre 20 et 23%.

Et sur la fiche explicative, on peut lire que les grandes compagnies de la Couronne fonctionnent très largement en anglais, que la politique des langues officielles ne fait que consacrer les tendances à l'anglicisation et que la politique fédérale d'immigration a nettement favorisé l'intégration des immigrants à la majorité anglophone.

Ce système de fiches est encore incomplet, comme l'explique M. Jean-Claude Moisan, du conseil exécutif national du parti, dans sa lettre de présentation aux militants, mais ce dossier, ajoute-t il, «a pour but de vous fournir les outils propres à contrer cette fantastique propagande qui s'amorce et qui reprend essentiellement les vieux thèmes qui ont servi tout au cours de notre histoire à nous garder dans la situation de colonisés».

Ayant décidé de répondre à la propagande fédérale par une propagande péquiste, les auteurs de ce dossier ont également inclus une série de documents consacrés à la souveraineté-association. On y donne, dans un premier temps, les définitions diverses des termes, les nuances juridiques, les voies d'accès possibles à la souveraineté et les rapports entre l'ancienne puissance et le nouvel Etat, où il est expliqué que «le Parti québécois songe à une association sur le seul domaine économique et qu'il va proposer l'une des quatre formules: zone de libre-échange, union douanière, union économique de type marché commun, union monétaire».

Pour expliquer plus à fond ce «petit manuel du parfait petit vendeur référendaire», les ministres du cabinet Lévesque ont entrepris, il y a quelques semaines, des visites de comtés où ils rencontrent les militants qui ont été choisis pour diffuser cette information et tentent de répondre à tous les points d'interrogation qui subsisteraient encore.



(Tous droits réservés)

Hatfield agressif envers Lévesque

WHITEFIELD, N.H. (PC) — M. Richard Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick, estime que le séparatisme est au bout de son rouleau. Il en est déçu, dit-il.

S'adressant à un groupe de journalistes canadiens, à l'issue d'un banquet auquel avaient assisté les gouverneurs des six États de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres des cinq provinces de l'est du Canada, M. Hatfield a déclaré qu'il s'attendait à un combat prolongé.

«Je veux les détruire, dit-il. Je veux du sang.»

Cette attitude agressive envers le gouvernement Lévesque est-elle dictée par son ambition d'entrer sur la scène politique fédérale? M. Hatfield répond par la négative, puis sourit.

«S'il lève la tête, a-t-il expliqué, je lui tire dessus.»

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick semblait outré par l'attention que les media ont accordé à son homologue québécois à la conférence annuelle des premiers ministres des cinq provinces canadiennes de l'est et des gouverneurs des six États de la Nouvelle-Angleterre.

Une réunion attendue du Conseil des arts

C'est aujourd'hui à 16 heures que le Conseil des arts de la région métropolitaine de Montréal tient sa réunion statutaire à l'hôtel de ville de Montréal.

Réunion au cours de laquelle devraient être éclaircies toutes les décisions concernant les demandes de subvention du Théâtre du Nouveau Monde, du Théâtre d'Aujourd'hui et de la Nouvelle Compagnie Théâtrale.

La réunion sera présidée par le juge Jacques Vadboncoeur. Trois nouveaux membres du conseil siégeront pour la première fois; il s'agit de MM. Laurent Girouard, Pierre Boulva et Robert Décary.

Ils viendront s'ajouter aux quinze autres membres déjà en poste soit Mmes Thérèse Lamarche (épouse du directeur général de la Place des Arts), Raymond Eudes et Roger Desserres, ainsi que MM. Fernand Denis, Fernand Rochon, Rosaire Archambault, Guy Carmel, L. Carroll Chipman, Robert Choquette, Guy Lacoste, Normand Lussier, Eric McLean, Marcel Paré, Bernard Tailleur et du juge Jean-Paul Verschelden.

Révoqué par l'hôpital Bellechasse

Le Dr Lomer Pilote touchera $516,000

par Léopold LIZOTTE

Chacun son métier et les vaches seront bien gardées, dit un proverbe qui, à l'occasion, souffre comme tous les autres de certaines exceptions.

Et le Dr Lomer Pilote, un chirurgien qui avait été suspendu et révoqué comme membre actif du bureau médical de l'hôpital Bellechasse, en 1969, était un exemple pour le moins «exhubérant» de ce qu'un non-initié aux choses du droit peut réussir devant la Cour, s'il s'y met.

A peu près sans travail depuis son congédiement tenu pour injustifié, il avait en effet décidé de «plaider lui-même sa cause».

Il y a quelques heures, il est venu prendre copie, au Palais de justice, d'une décision tout justement rendue par le juge Yvon Jasmin, de la Cour supérieure, décision lui accordant la peu banale somme de $516,000 pour sept années de pratique médicale perdues.

Le Dr Pilote était d'autant plus satisfait de ses premières armes comme apprenti-disciple de Thémis qu'à un certain moment, l'avocat qui représentait l'hôpital (et qui est incidemment considéré comme un très grand procureur) lui avait fait remarquer qu'il s'y connaissait peut-être beaucoup en médecine, mais que le droit... c'était autre chose.

Dans son jugement, le juge Jasmin souligne pour sa part qu'à la suite de la non-reconduction de son engagement par l'hôpital, le médecin n'avait jamais pu se faire entendre ou se faire représenter devant le comité exécutif ou le conseil d'administration, et qu'il n'avait pas plus eu le loisir de loger un grief devant le conseil d'arbitrage.

A la suite de l'illégalité de la procédure utilisée, le tribunal en vient donc à la conclusion que son contrat a quand même été renouvellé annuellement par l'effet de la loi et qu'il est toujours et n'a jamais cessé d'être membre actif du corps médical de Bellechasse.

Jusqu'à sa suspension, le Dr Pilote tirait la trande partie de ses revenus professionnels d'interventions chirurgicales qu'il effectuait sur des patients qui lui étaient référés par une trentaine d'omnipraticiens attachés à l'hôpital. Il n'avait à peu près pas de clients privés.

A la suite de son congédiement, il a fait application, mais sans succès, dans vingt-quatre hôpitaux du Grand Montréal. Il a passé six mois dans un hôpital de Boston pour tenter de se spécialiser en chirurgie plastique, il a ouvert une clinique de cette spécialité, et il a tenté d'agir comme médecin de garde à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

Mais il a établi devant la Cour que, malgré toutes ces démarches, il n'a pu se faire que de maigres revenus professionnels, comparativement à ceux qu'il aurait pu gagner s'il avait continué à exercer sa profession à l'hôpital Bellechasse.

PENDANT 4 jours seulement
OFFRES discus À 1/2 PRIX
En vigueur jusqu'au 17 juin

BRUCE SPRINGSTEEN
"DARKNESS ON THE EDGE OF TOWN"
PRIX ORD.: $7.98
AU BAS PRIX DE $3.99
Contre remise de ce coupon
En vigueur jusqu'au 17 juin jusqu'à épuisement du stock

BARBRA STREISAND
(son plus récent)
"SONGBIRD"
PRIX ORD.: $7.98
AU BAS PRIX DE $3.99
Contre remise de ce coupon
En vigueur jusqu'au 17 juin jusqu'à épuisement du stock

EDDIE MONEY
PRIX ORD.: $7.98
AU BAS PRIX DE $3.99
Contre remise de ce coupon
En vigueur jusqu'au 17 juin jusqu'à épuisement du stock

FIORI SEGUIN
"DEUX CENTS NUITS À L'HEURE"
PRIX ORD.: $7.98
AU BAS PRIX DE $3.99
Contre remise de ce coupon
En vigueur jusqu'au 17 juin jusqu'à épuisement du stock

MARIE-CLAIRE SEGUIN
PRIX ORD.: $7.98
AU BAS PRIX DE $3.99
Contre remise de ce coupon
En vigueur jusqu'au 17 juin jusqu'à épuisement du stock

GAROLOU
PRIX ORD.: $7.98
AU BAS PRIX DE $3.99
Contre remise de ce coupon
En vigueur jusqu'au 17 juin jusqu'à épuisement du stock

PATSY GALLANT ET STAR
PRIX ORD.: $7.98
AU BAS PRIX DE $3.99
Contre remise de ce coupon
En vigueur jusqu'au 17 juin jusqu'à épuisement du stock

SHAKE
"Rien n'est plus beau que l'amour"
PRIX ORD.: $7.98
AU BAS PRIX DE $3.99
Contre remise de ce coupon
En vigueur jusqu'au 17 juin jusqu'à épuisement du stock

PLUME
PRIX ORD.: $7.98
AU BAS PRIX DE $3.99
Contre remise de ce coupon
En vigueur jusqu'au 17 juin jusqu'à épuisement du stock

LA BIONDA
PRIX ORD.: $7.98
AU BAS PRIX DE $3.99
Contre remise de ce coupon
En vigueur jusqu'au 17 juin jusqu'à épuisement du stock

CASSETTES VIERGES
Prix courant $1.88
Sur PRÉSENTATION DE CE COUPON SEULEMENT 99¢
AU CHOIX 3-60' OU 2-90'
En vigueur jusqu'au 17 juin, jusqu'à épuisement du stock

LE CADEAU IDÉAL POUR LA FÊTE DES PÈRES:
UN CERTIFICAT-CADEAU "DISCUS"
14 MAGASINS POUR VOUS SERVIR
WEST ISLAND MALL — Dollard-des-Ormeaux
GARE CENTRALE CN — Montréal
GALERIES ST-LAURENT — Saint-Laurent
CARREFOUR LAVAL — Laval
ENTREPOT DISCUS — 1609A ouest, rue Saint-Catherine (angle Guy)
LES TERRASSES — 705 ouest, rue Sainte-Catherine
GALERIES D'ANJOU — Ville d'Anjou
MAIL CAVENDISH — Côte Saint-Luc
CARREFOUR DE L'ESTRIE — Sherbrooke
PLAZA ST-HUBERT — 6785, rue Saint-Hubert
DISCUS — 1177 ouest, rue Sainte-Catherine (angle Stanley)
PLACE DU CENTRE — Hull
DORVAL GARDEN — Dorval
LES PROMENADES ST-BRUNO — Saint-Bruno (ouverture bientôt)

la presse
MONTRÉAL,
MERCREDI 14 JUIN 1978

des souris et des hommes (et des constitutions)



KEITH SPICER
(collaboration spéciale)

C'EN'EST PAS, comme l'affirme René Lévesque, une «souris mort-née», mais plutôt la photo retouchée de cet éléphant qu'est le Canada: gris, lourdaud et entêté.

Les 29 pages du manuel constitutionnel à l'usage du citoyen publié par Ottawa (ou plutôt par LA PRESSE) ne nous donnent qu'une vague image du Canada tel que M. Trudeau voudrait le reconstruire. Pour voir ce qui est vraiment au coeur de la rénovation constitutionnelle tant attendue du premier ministre, il faudra se pencher plus tard sur les imposantes archives de références qu'il a déposées lundi.

Sur la foi du document «fuité», nous pouvons quand même essayer de voir si les principes de réforme de M. Trudeau sont adéquats pour le Canada, dans quelle mesure ils satisfont le désir québécois de sécurité culturelle et quels effets ils pourront avoir sur notre vie politique dans les quelque 18 mois à venir.

Lorsque vous tâchez de rassembler un pays fait de bric et de broc vous pouvez soit évoquer d'irrésistibles visions épiques, soit trouver des solutions de bric et de broc. M. Trudeau — du moins avant lecture du préambule de sa nouvelle constitution — adopte la technique du tout-le-monde-sera-servi.

Les Canadiens en ont-ils pardessus la tête des gouvernements anonymes, distants et autoritaires? Il est donc temps d'affirmer «la primauté des citoyens sur les institutions». Vous n'avez pas besoin d'être anarchiste pour goûter une telle formule (mais si vous l'êtes, vous apprécierez); il vous suffit d'appartenir au grand troupeau des contribuables mécontens, harcelés par ordinateurs, organismes et ordonnances.

Êtes-vous l'un de ces Canadiens qui ont l'impression que leur région est pillée par toutes les autres ou du moins par l'impérialisme de l'Ontario et du Québec? Vous avez droit à trois principes tout neufs qui, au choix 1) vous amarrent à vos attaches régionales, 2) conjuguent votre économie locale aux intérêts d'autres régions, 3) vous disent qu'il n'y a rien de mal à être un bon patriote de la Colombie, des Prairies ou des provinces atlantiques.

Vous êtes Canadien et vous n'êtes pas de souche anglaise ou française? Soyez certain qu'Ottawa considère tous ses citoyens conne des égaux, quelle que soit leur origine ethnique.

Vous êtes Canadien «Autochtone»? Vos droits s'épanouiront et vous aurez «les moyens de profiter pleinement de l'égalité des chances».

Vous êtes ministre provincial (peu importe votre parti, sauf s'il s'agit du P.Q.)? Vous serez ravi d'apprendre que dorénavant les deux paliers de gouvernement, le fédéral et le provincial, s'entraideront au lieu de s'entretuer.

Vous êtes, enfin, tout bonnement l'un de ces Canadiens qui ne «pige» pas l'âme canadienne? Hissez l'unifolié, car votre allégeance à la patrie canadienne et celle de tous vos concitoyens sera revigorée.

Tout cela, plus la promesse de garantir constitutionnellement et partout au Canada de nouveaux droits linguistiques pour les francophones, tout cela donc est du solide.

Il y a pourtant une lacune béante dans les principes énoncés par M. Trudeau: On y cherche en vain — et c'est époustouflant — une seule allusion du Québec. Esquisser une charte de principes pour un Canada renouvelé et ignorer totalement la réalité du Québec comme seul havre vraiment sûr des francophones d'Amérique du Nord révèle soit une myopie effarante, soit peut-être un sang-froid tactique d'acier.

A première vue, la mise sous le boisseau totale du Québec dans la brochure est d'un bizarre qui frôle la stupidité. Ne pas voir que le Québec exerce — pour le meilleur ou pour le pire — une influence unique dans le développement constitutionnel de notre temps, c'est jouer au bridge pendant deux heures au milieu de la tornade sans faire un seul commentaire sur le temps.

Mais on peut voir cet oubli du Québec sous un autre angle, plus conforme à l'humeur et à la méthode Trudeau; appelons cela son réflexe de la Mer Rouge — un Moïse incapable de dompter les flots mais qui le sait fort bien.

M. Trudeau s'efforce peut-être d'exposer aujourd'hui les positions fédérales et fédéralistes en s'y tenant dur comme du fer, afin de se donner plus tard — à lui ou à son successeur — la latitude de rechercher un accord plus profond, du type «troisième voie» avec le chef libéral Claude Ryan.

Trudeau sait fort bien que M. Ryan sera lui aussi coriace sur la défense de la personnalité québécoise; mais il sera moins dangereux d'accepter et d'institutionnaliser la spécificité québécoise en traitant avec Ryan, un frère en fédéralisme, qu'avec Lévesque, le sécessionniste.

Le premier ministre craint peut-être qu'en cédant substantiellement sur les pouvoirs ou les impôts à l'heure qu'il est, il s'exposerait seulement à la «diplomatie du salami» — l'adversaire péquiste prélevant une tranche à la fois jusqu'à disparition de tout le saucisson des compétences constitutionnelles.

Quel sera, en dernier ressort, le poids constitutionnel de la contre-attaque de Trudeau dans notre vie politique immédiate? Le geste, comme l'indique la célérité prévisible de M. Lévesque à n'y voir qu'une simple «astuce électorale», jouera surtout à l'avantage de M. Trudeau.

— M. Trudeau reprend la barre préélectorale sur le vaisseau d'or des libéraux: la question de l'unité nationale. Si un bon travail d'état-major prouve qu'il y a plus, dans ses discours, que des slogans, ce sera pour lui une dernière chance d'éclipser le chef conservateur Joe Clark sur les thèmes périlleurx du leadership et de l'économie;

— la diffusion auprès du public d'un document-smorgasbord poussera Clark dans la politique du «moi-aussi» (ce qui ressuscitera les coups en traître chers à John Diefenbaker) ou bien le forcera à trouver des idées nettement plus inventives lesquelles, pour dire les choses gentiment, ne semblent pas être monnaie courant dans son parti;

— le manuel de base lui-même, s'il était largement distribué, pourrait donner au Canadien moyen l'impression que Trudeau, le roi-philosophe «arrogant», a la modestie de lui demander son avis sur le «sauvetage» du Canada;

— les propositions de M. Trudeau veulent flatter les régionalistes, les Canadiens «ethniques», les laissés-pour-compte de tout poil; elles visent donc sur tout les électeurs des régions mêmes où son parti a besoin de voix: partout hors du Québec;

— les propositions ne font rien pour reconnaître que le Québec veut une dignité propre et sûre, ce qui, sans le vouloir bien entendu, peut à longue échéance apporter de l'eau au moulin de M. Ryan dans le référendum pour l'indépendance. M. Lévesque criera au maquillage et essaiera naturellement de couler M. Ryan en le qualifiant d'apprenti-maquilleur à la solde d'Ottawa. Mais les 12 à 18 mois de la campagne référendaire laissent à M. Ryan juste assez de temps pour exposer l'option bien à lui, made-in-Québec, qu'il a promise.

Paradoxalement, l'entêtement même de M. Trudeau sur la question du Québec pourrait bien mettre en relief la seule option «canadienne» susceptible d'avoir la confiance et le vote des Québécois: une fabrication-maison.

Même si le référendum de M. Lévesque est remporté par un Ryan qui est loin de partager toutes les idées de M. Trudeau, le premier ministre peut se consoler, le fédéralisme sera vainqueur.

Premières images un peu floues? Certes. Mais essayez donc de photographier un éléphant quand il y a une souris dans le coin, même une souris mort-née.



Le temps d'agir

JEAN-PIERRE RICHARD

Organiser ou désorganiser le silence

LE THÉATRE, disait un jour Jean-Louis Barrault, est l'art d'organiser le silence. Il disait ainsi, en employant la forme du paradoxe, que les paroles ne sont rien si les silences qui les séparent ne sont pas maîtrisés par l'acteur.

Il semble bien que le rôle des journaux soit exactement le contraire. Un événement, qui est du bruit, en chasse un autre à la "une" des journaux. Le temps et l'action, et surtout l'espace, contrairement à ce qui se passe au tréâtre, n'y ont que peu d'importance: une grève dans une laiterie peut voisiner avec un projet de réforme de la constitution d'un pays et personne ne s'en plaint.

La "scène" politique est le contraire de la "une" des journaux: l'action n'y est rien si elle n'est pas chronométrée, c'est à-dire étalée dans le temps selon la volonté de l'auteur. De là l'importance de choisir le temps d'agir. Et pour cela, il faut savoir organiser le silence.

Le journaliste, et ici il rejoint le poète, doit désorganiser le silence, c'est-à-dire le théâtre. Sans cela, il n'y a pas de démocratie.

En publiant vendredi dernier le "Temps d'agir" de M. Pierre Trudeau, premier ministre de l'Etat fédéral canadien, LA PRESSE a désorganisé le silence et pourtant, quel coup de théâtre!

En imprimant un discours — du moins sa partie destinée au public — avant qu'il ne soit prononcé dans un cadre défini à l'avance et sur une scène qui a quelque chose de sacré, LA PRESSE a tué des paroles avant qu'elles ne sortent de la bouche de leur auteur mais uniquement pour les faire naître à une vie différente, celle, plus profane, de l'appétit du public lecteur.

Le sujet était d'importance: l'avenir de plus de vingt millions d'êtres humains, appelés tantôt Canadiens, tantôt Canadians, tantôt Canadiens français, tantôt Canadiens anglais, tantôt Québécois, tantôt Ontariens, tantôt Néo-Brunswickois, tantôt Acadiens, tantôt Fransaskois, francophones, anglophones, allophones, avec des échelles de valeur variant selon un ordre qui relève des mathématiques.

L'auteur

L'auteur n'était pas un inconnu. Pierre Elliott Trudeau est une personnalité dont la richesse tranche sur le provincialisme de la vie du pays qu'il gouverne depuis 10 ans. Intellectuel, homme d'action, politicien et chef de parti mais surtout homme d'Etat, sa vie privée fascine autant que sa vie publique. Il a ce que les Américains appellent une image et elle est unique. Il s'en sert avec maestria. Les gens l'admirent, le détestent, l'envient, le craignent mais personne ne l'oublie. C'est le Prince.

Dans le discours qu'il a prononcé lundi sans l'effet théâtral escompté, il livre sa pensée, étayée comme une cathédrale par les arcs-boutants que sont ceux qui le servent. Sa pensée: ancien professeur de droit et ancien ministre de la Justice. Sa pensée au moment où le gouvernement et le parti de M. René Lévesque préparent et appliquent un projet qui est le contraire de sa pensée et de son action.

Le sujet de ce discours: la constitution qui devra régir dans leur poursuite du bonheur, car ce sont des Nord-Américains, plus de vingt millions d'êtres humains. La constitution de populations qui n'ont jamais eu à se prononcer directement et expressément sur les lois fondamentales qui les régissent. Un peuple-public.

Le fédéraliste Trudeau a été élu et maintenu au pouvoir depuis dix ans, en grande partie, par le vote massif des francophones des rives du Saint-Laurent. Ces mêmes gens qui ont voté dans leur majorité pour l'indépendantiste Lévesque.

Le public refusera-t-il toujours de trancher entre les deux acteurs?

Voilà le théâtre, c'est-à-dire le temps et l'action.

C'est un problème de mots et de droit.

Pour Monsieur Trudeau, les quelque vingt millions d'habitants qui vivent au-delà de la frontière nord des Etats-Unis sont tous des Canadiens et certains veulent "briser" le Canada, notion qui relève du sacré, c'est-à-dire du théâtre.

Le temps d'agir

Pour les deux hommes est venu le temps d'agir.

M. Trudeau prépare une constitution qui rendra sans valeur le projet de M. Lévesque.

M. Lévesque prépare un référendum qui rendra sans valeur le projet de M. Trudeau.

Les deux hommes s'appuient sur le même corps électoral. Ils croient tous les deux que le premier qui sera lâché par les électeurs francophones des rives du Saint-Laurent est un homme fini. Ils se connaissent et s'estiment depuis plus de vingt ans.

M. Lévesque a commenté, avant même qu'il ne soit prononcé, le discours de M. Trudeau. Il a employé une chute d'épithètes et d'expressions qui relèvent du théâtre . . . populaire. La surprise n'était pas là.

L'absence du mot "Québec"

Comme on pouvait s'y attendre, M. Lévesque a reproché à M. Trudeau plusieurs choses, notamment d'avoir omis le mot Québec dans le texte que La Presse publiait en français vendredi sous le titre: "Document: les propositions constitutionnelles de M. Trudeau" et que le "Montreal Star" publiait samedi en anglais sous le titre: "The Constitution: Citizens take priority over institutions" (Les citoyens prennent le pas sur les institutions).

C'est que les Québécois ne parlent pas tous la même langue. Le Québec rit ou pleure à des passages différents de la pièce selon le quartier que l'on habite et la langue que l'on parle.

Le principal reproche que M. Lévesque a formulé à l'égard du "Temps d'agir" est l'absence du mot Québec dans le texte de treize pages publié en primeur par LA PRESSE vendredi. Hier aux Communes, M. Trudeau a dit: "Tournons une fois pour toutes la page des Plaines d'Abraham: les vainqueurs et les vaincus sont morts. Décolonisons, dans notre esprit, le Québec: le Québec est en pleine renaissance".

Un tel reproche, venant du premier ministre du Québec et du président du Parti québécois n'a rien pour étonner. L'identité québécoise a autant d'importance chez les péquistes que l'identité canadienne chez les fédéralistes.

Les membres du gouvernement et du parti de M. Lévesque veulent définir l'identité québécoise et lui donner un fondement en droit dans le programme politique de la souveraineté-association et ont déjà commencé, depuis leur prise du pouvoir, à appliquer ce programme par une série de textes et de lois.

On a déjà reproché à l'Acte d'Union de 1840 et à la loi de 1867 créant la Confédération de ne pas définir en tant que collectivité les descendants de Français qui se sont multipliés sur les rives du Saint-Laurent depuis 1760.

Canadiens français et Québécois se sont souvent insurgés contre le fait que l'Acte de 1867 ne leur reconnaissait que certains droits en tant qu'individus: parler français aux Chambres de Québec, à celles d'Ottawa, dans certains tribunaux du territoire fédéral, etc.

Dans les actes de 1840 et de 1867, ceux que Lord Durham et Arnold Toynbee appellent en français dans le texte les "Canadiens", ne sont pas nommés.

Cela constituait un recul par rapport à des définitions antérieures et sur lesquelles s'appuient la pensée et l'action de M. Lévesque aujourd'hui.

Ainsi, après la conquête de la Nouvelle-France par l'Angleterre, le roi Georges III assure, en 1761, que les "Canadiens" doivent "être traités avec douceur et humanité". En 1774, par l'Acte de Québec, les "Canadiens" sont de nouveau reconnus en tant qu'entité juridique distincte. Cette loi s'appliquait à un peuple expressément nommé, les "new subjects" et parle en effet des "sujets canadiens de Sa Majesté dans la province de Québec". Dans la loi constitutionnelle de 1791, ils disparaissent en tant qu'entité juridique.

On comprend dans ces conditions que M. Lévesque se soit gendarmé en constatant l'absence du mot Québec dans la brochure de treize pages qui, visiblement, était promise à une large diffusion.

Des droits universels

Dans ses propositions, M. Trudeau indique bien son intention d'établir des droits s'appliquant universellement aux habitants du territoire de l'Etat fédéral canadien, droits qui ont pour fondement l'affirmation de l'identité canadienne. La dernière phrase de ce chapitre est d'ailleurs la suivante: "Le Canada nous a faits ce que nous sommes et nous a faits plus semblables que nous ne le croyons". Le deuxième membre de la phrase semble contenir un doute à l'égard de l'affirmation contenue dans le premier membre. Ce doute, si tant est qu'il existe, est peut-être attribuable à l'existence du gouvernement et du parti de M. René Lévesque.

Ce doute, c'est peut-être en lui-même qu'il le trouve, Pierre Elliott Trudeau. Le public écoute Hamlet et ne peut rien pour lui.

Mais le propre du théâtre, c'est l'action.

Tandis que M. Trudeau laisse entendre qu'il pourrait terminer son mandat, c'est-à-dire le poursuivre jusqu'à la fin du printemps de 1979, M. Lévesque laisse entendre qu'il pourrait tenir son référendum plus tôt que prévu, à l'automne par exemple. Le public voit que les deux acteurs se sont tus longtemps en essayant de laisser l'autre s'enfarger dans sa réplique.

Comme dit Shakespeare dans le prologue de Henri V:
"A kingdom for a stage, princes to act"

S'agit-il de deux royaumes ou d'un roi qui est menacé par l'un des grands de son royaume?

On a peut-être eu tort de reprocher à M. Trudeau de n'avoir pas mis le mot Québec dans son texte de treize pages. Le ton régalien du texte permet de croire que pour M. Trudeau, le Québec, c'est lui.

Honorable public, la pièce n'est pas terminée, les deux principaux acteurs se disputent le silence. Chut!

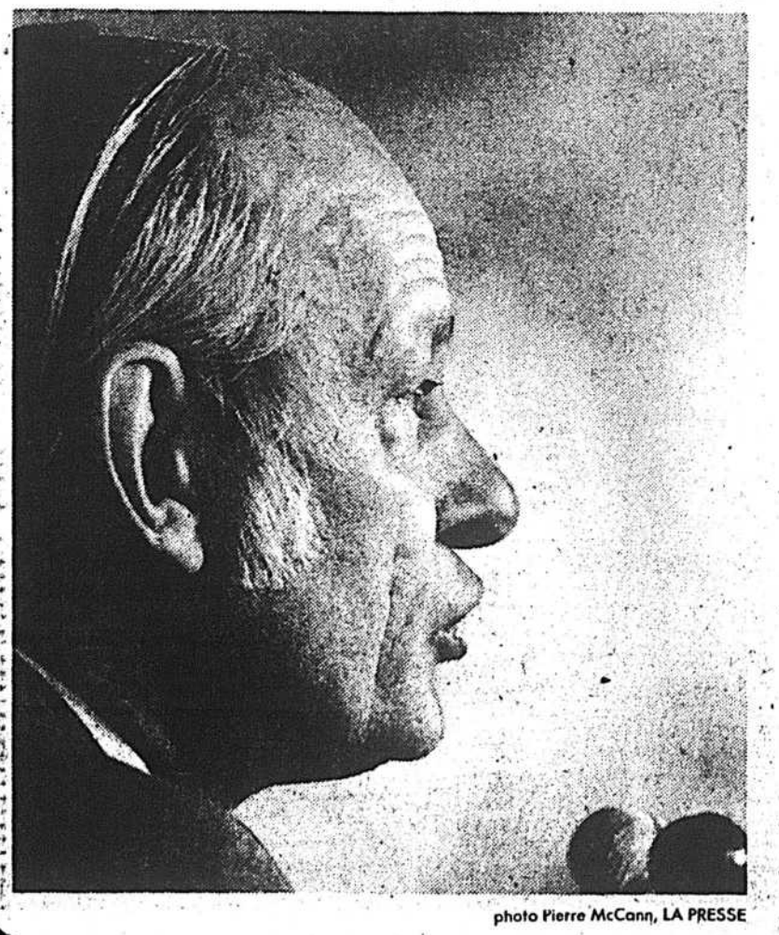


photo Pierre McCann, LA PRESSE



photo Pierre McCann, LA PRESSE

A l'île des Soeurs

Un premier recours collectif de $1 million?

par Francois BERGER

La firme Metropolitan Structures Inc., propriétaire des 3,000 logements de l'île des Soeurs, pourrait se voir obligée de rembourser à ses locataires plus de $1 million, en vertu du recours collectif, devenu loi au Québec la semaine dernière, et que plusieurs résidants de l'île envisagent d'utiliser.

Il s'agirait d'un premier cas qui pourrait servir de modele à d'autres causes en recours collectif.

La partie la plus importante de la somme réclamée est de l'ordre de $900,000. Ce montant est basé sur un jugement prononcé le 18 mai en Cour des sessions de la paix par le juge André Bourdon.

Le juge Bourdon a ordonné à Metropolitan Structures de rembourser, dans les dix jours, un locataire qui contestait le paiement d'avance du dernier mois de loyer, exigé en dépôt par la compagnie au moment de la signature du bail. L'article 1664d du Code civil interdit à un propriétaire d'exiger d'avance le paiement de plus d'un mois de loyer. Répétée à 3,000 exemplaires, cette pratique représente $900,000 par an, de l'aveu du vice-président de Metropolitan Structures, M. Garnet Oulton, qui a précisé à LA PRESSE que le loyer moyen se situe à $300 sur l'île des Soeurs.

Une autre somme, évaluée à environ $250,000 par les responsables de l'Association des résidants de l'île des Soeurs, représente des intérêts réalisés par la compagnie depuis trois ans grâce à l'exigence du paiement d'avance (l'article du Code civil invoqué date de 1975). Le propriétaire applique le dépôt au dernier loyer, mais ne donne aucun intérêt pouvant provenir des sommes retenues pendant un an.

Le jugement du juge Bourdon sur un cas individuel ne tenait pas compte de tels intérêts, mais uniquement du montant obtenu en contravention du Code civil.

La compagnie a décidé de porter la décision en appel devant la Cour supérieure et continue entretemps à exiger le paiement d'avance du dernier mois de loyer à tous ses locataires.

Pour obtenir satisfaction en passant par les procédures ordinaires, chaque locataire de l'île des Soeurs devrait déposer une plainte personnelle en s'appuyant sur la jurisprudence du jugement Bourdon. Il ne pourrait, par ailleurs, être question du recouvrement de quelque intérêt.

Recours collectif

C'est pour cette raison que des locataires étudient la possibilité du recours collectif, par lequel un ou quelques représentants peuvent parler au nom de l'ensemble des locataires.

Selon le juge André Bourdon, le cas est typique du «class action».

Les locataires de l'île des Soeurs ne sont pas les seuls qui doivent payer plus d'un mois de loyer sous forme de dépôt à leur propriétaire. Au cours des premiers mois de 1977, 200 plaintes à ce sujet ont été déposées, via la Régie des loyers, au Service des poursuites pénales du ministère de la Justice. Ce nombre de plaintes donne seulement une faible idée de la situation, étant donné que la majorité des locataires ne se plaignent jamais, dit une étude effectuée pour le ministère des Affaires municipales.

Le recours collectif dans le domaine du logement apparait ainsi particulièrement approprié, dit d'ailleurs le Livre blanc du ministre Guy Tardif sur les relations entre locateurs et locataires.

Hausses contestées

Ce n'est pas la première fois que les locataires de l'île des Soeurs sont aux prises avec Metropolitan Structures, qui a son siège à Chicago.

Chaque année, une centaine de plaintes sont déposées à la Régie des loyers par les locataires qui contestent les hausses de loyer.

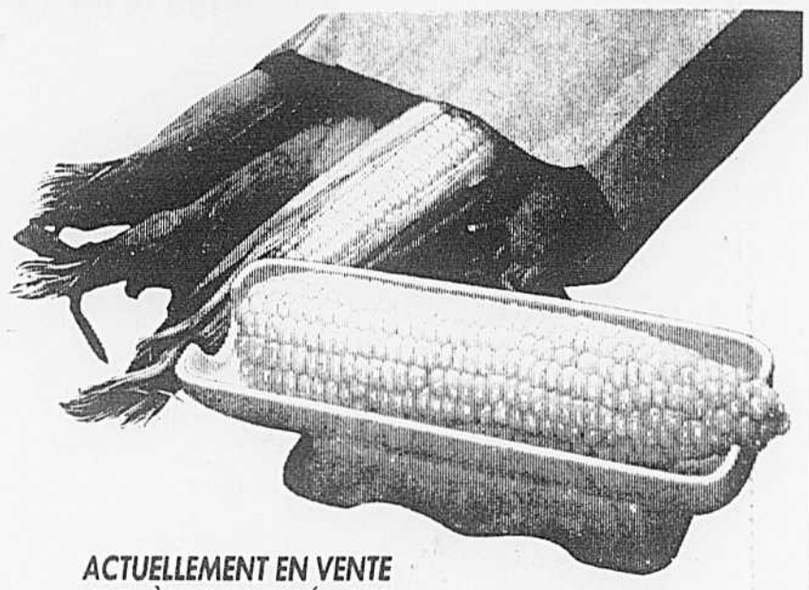
Cette année, 86 plaintes ont été déposées, en marge du renouvellement des baux se terminant le 30 juin.

Les hausses de loyer réclamées par le propriétaire varient de 18 à 50 pour cent, selon les dossiers de la Régie consultés par LA PRESSE (ces dossiers sont publics). Les augmentations les plus importantes touchent les nouveaux locataires.

L'organisme de contrôle des loyers doit entendre les contestations à la mi-juillet.

A ce chapitre également, on songe à organiser des contestations de groupe, ont indiqué des locataires.

ÉPIS DE MAÏS
DE LA FLORIDE



ACTUELLEMENT EN VENTE
AUPRÈS DE VOTRE ÉPICIER

Le régal de la saison — un délice pour tous. De gros épis bien tendres à la saveur délicieuse qui — dès ce soir — apporteront une note estivale à votre menu.

Venez chez FAUCHER
LE ROI DES BAS PRIX
POUR ACHETER UN CADEAU DE CHOIX À PAPA
LE ROI DU FOYER



Confortable et pratique
mobilier de salle de séjour moderne, 2 pièces



L'ensemble comprend un canapé à 4 places et un fauteuil. Les coussins de siège, amovibles, sont rembourrés mousse (environ 6 po) et dotés d'une enveloppe à glissière. Siège muni d'une suspension à ressorts qui résistent à l'affaissement. Ensemble recouvert tissu de polypropylène d'excellente qualité, résistant à l'effilochage, pratiquement inusable et facile à entretenir.

l'ensemble
AU CHOIX:
l'ensemble canapé et fauteuil ou le canapé-lit seul

Le canapé transformable en lit confortable pour 2 personnes s'obtient aussi dans le modèle confortable pour 2 personnes.

Seul FAUCHER peut vous le proposer à un prix aussi bas...

$239.95

N.B.: Le tabouret assorti s'obtient moyennant un supplement modique.



Magnifique mobilier de chambre
de style méditerranéen, 7 pièces

L'ensemble comprend une commode basse à trois caissons (largeur 78 po, hauteur 31 po, profondeur 18 po) surmontée de 2 miroirs encadrés jumeaux (hauteur 48 po, largeur 23 po), une commode-armoire (largeur 38 po, hauteur 57 po, profondeur 18 po), une tête de lit sculptée et ajourée de 103 po de largeur et 2 tables de chevet à deux tiroirs. La commode basse à 3 grands tiroirs dans son caisson central et, à chaque caisson de bout, une porte dissimulant des petits tiroirs. La commode-armoire a 2 grands tiroirs dans la partie inférieure et, dans la partie supérieure, une armoire a 2 portes dont l'intérieur est muni de tablettes. Le devant de chaque pièce est doté d'appliques décoratives. Tous les tiroirs sont fabriqués suivant le mode d'assemblage à queue d'aronde et glissent facilement grâce à un coulisseau central.

Seul FAUCHER peut vous le proposer à un prix aussi bas...

$699.95

Vous trouverez aussi chez FAUCHER un grand choix de meubles-bar, bibliothèques, ensembles de bridge et meubles de jardin aux meilleurs prix.

• 48, boul. des Laurentides
Quartier Pont-Viau, Laval
Tél. 384-0590

AUX 2 MAGASINS
FAUCHER
LE ROI DES BAS PRIX

• 1400, boul. Montarville, Boucherville
A 5 minutes du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine. Accès par la sortie 58 — direction boul. Montarville — de l'autoroute 20, la Transcanadienne. Tél. 655-3630 ou 527-8001. Pour appel interurbain sans frais: 1-800-361-9226.

Berceuses pliantes CLEMENT
à dossier haut ou bas



De fabrication soignée, cette berceuse est réclisée en bois dur enduit d'un vernis qui résiste aux égratignures. Deux présentations: bois naturel enduit de vernis brillant et teinte noyer vernie finition satinée. La présentation noyer n'est pas foncee et s'harmonise donc très bien avec un mobilier de style colonial.

BAS PRIX DE FAUCHER $27.95

De fabrication de première qualité, cette berceuse est réalisée en bois dur choisi et enduit de vernis brillant.

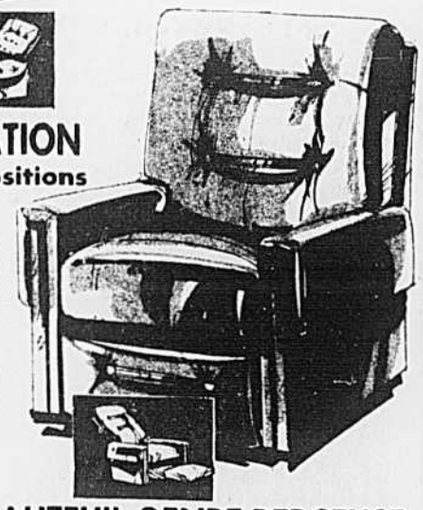
BAS PRIX DE FAUCHER $32.95

FAUTEUIL DE RELAXATION
à dossier inclinable 3 positions

Modèle 342RCL — De jolie présentation et de fabrication soignée, ce fauteuil est doté d'un rembourrage mousse confortable et recouvert vinyle teinte brune, verte ou miel. Un cadeau que papa appréciera chaque fois qu'il voudra se détendre. Quantité limitée.

PRIX SPECIAL DE FAUCHER $99.95

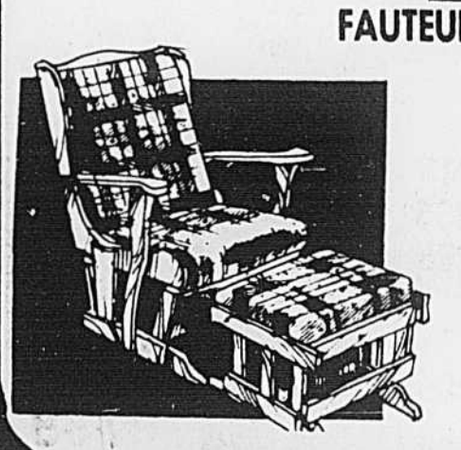
FAUTEUIL DE RELAXATION
à dossier inclinable 3 positions



Modèle 640WH — Fauteuil genre "gain-de-place" de fabrication robuste, garni d'un épais rembourrage mousse et recouvert vinyle d'excellente qualité présenté dans les teintes verte, miel ou havane. Le super-fauteuil pour la parfaite détente de papa.

BAS PRIX DE FAUCHER $149.95

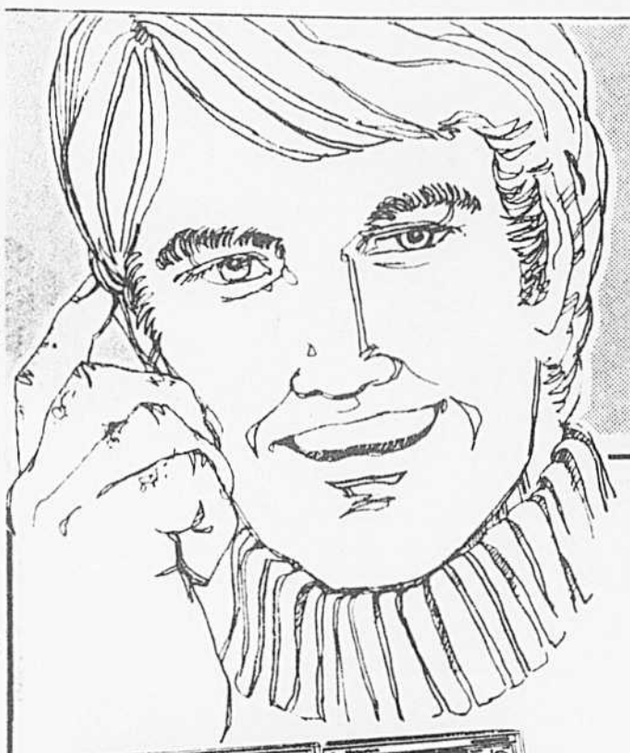
FAUTEUIL GENRE BERCEUSE
sur roulement à billes



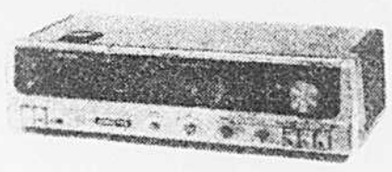
Très beau fauteuil en bois de style canadien ou colonial. Dossier haut et siège dotés d'un coussin à épais rembourrage mousse sous une envelppe en tissu de polypropylène munie d'une glissière. Piètement fixe.

BAS PRIX DE FAUCHER $104.95

TABOURET ASSORTI
à siège aussi sur roulement à billes $69.95



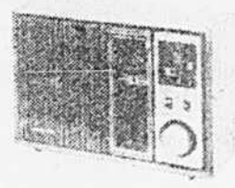
A l'occasion de la fête des Pères, offrez-lui un cadeau de choix acheté chez FAUCHER à prix extraordinairement bas.



RADIO-REVEIL STEREO JULIETTE EL-1990

Récepteur de radio entièrement transistorisé à gammes AM, FM et FM stéréo, pendule électronique à lecture directe.

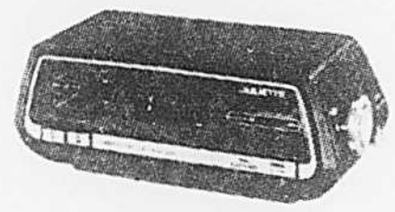
BAS PRIX DE FAUCHER **$69.95**



RECEPTEUR DE RADIO
modèle table
JULIETTE FR-1266

Circuits intégrés et gammes AM et FM avec contrôle automatique de fréquence. Coffret en bois.

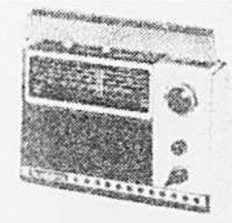
BAS PRIX DE FAUCHER **$27.95**



RADIO-REVEIL JULIETTE EL-1984

Récepteur de radio entièrement transistorisé à gammes AM et FM avec contrôle automatique de fréquence, pendule électronique à lecture directe.

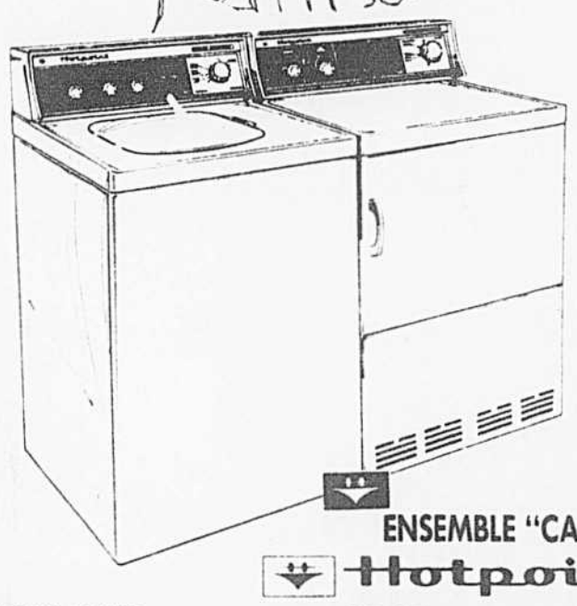
BAS PRIX DE FAUCHER **$29.95**



RECEPTEUR PORTATIF
A GAMMES MULTIPLES
JULIETTE MPR-3196

AM, FM, VHF (Police/Météo/Aviation) et radio générale 40 canaux. Alimentation piles/secteur.

BAS PRIX DE FAUCHER **$29.95**



ENSEMBLE "CAMEO"
Hotpoint

MACHINE A LAVER

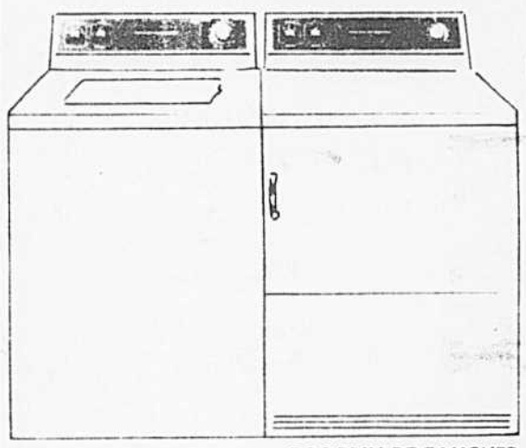
Modèle LA485B — 2 vitesses de lavage. 3 choix de la température de l'eau. Sélecteur du niveau d'eau à 4 réglages. Distributeur d'agent de blanchiment. Filtre à charpie autonettoyant. Carrosserie blanche comme neige.

SECHOIR

Modèle DE485B — Sélecteur de température à 4 réglages. Cycle automatique et cycle minuté. Bouton de mise en marche de sécurité. Filtre à charpie placé à l'avant. Carrosserie blanche comme neige.

BAS PRIX DE FAUCHER, L'ENSEMBLE **$599**

Suppléments pour carrosserie de couleur or moisson et service après-vente.



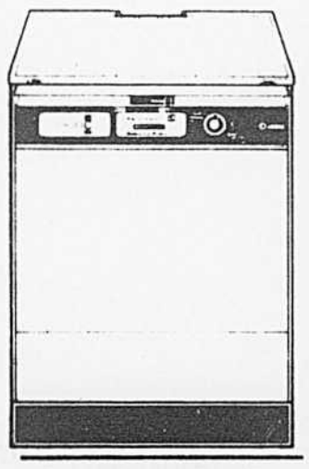
ENSEMBLE MACHINE A LAVER ET SECHOIR

MACHINE A LAVER
Agitateur Spiralator. Choix de 4 cycles. Choix de 3 températures et de 3 niveaux d'eau. Filtre de recirculation autonettoyant. Une vitesse. Carrosserie blanche.

SECHOIR
Choix de 3 cycles. Minuterie. Filtre à charpie très efficace. Séchage à haut rendement. Carrosserie blanche.

BAS PRIX DE FAUCHER L'ENSEMBLE **$529**

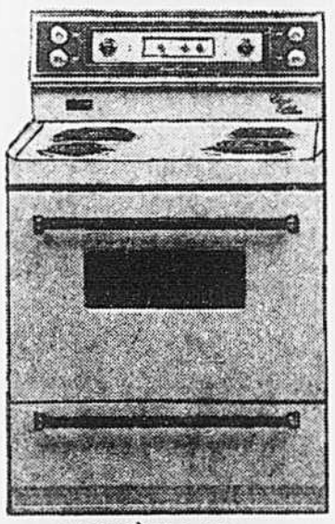
(Frais de service après-vente en plus)



LAVE-VAISSELLE MOBILE KELVINATOR

Modèle C 640 — Choix de 6 cycles, y compris le cycle casseroles. Gicleurs à deux niveaux. Séchage par air pulsé. Dispositif permettant d'économiser l'énergie. Carrosserie blanche.

BAS PRIX DE FAUCHER **$355**



CUISINIÈRE de 30 po KELVINATOR
AVEC FOUR AUTONETTOYANT PYROLYTIQUE

Modèle KRMSC38 — Tableau de commande éclairé. Programmateur (pendule et minuterie) permettant de régler automatiquement la mise en route et l'arrêt du four à l'heure choisie. 4 éléments chauffants amovibles: 2 de 8 et 2 de 6 po de diamètre. Four doté d'une porte à hublot et d'un éclairage intérieur. Tiroir de rangement amovible. Carrosserie blanche.

BAS PRIX DE FAUCHER **$379**



CONGELATEURS KELVINATOR

Cap. 8 pi³	$215
Cap. 12 pi³	$255
Cap. 18 pi.³	$295

WHITE — WESTINGHOUSE

Modèle WH15 Cap. 15 pi³	$299
Modèle WH23 Cap. 23 pi³	$339



REFRIGERATEUR SANS GIVRE KELVINATOR
de 13,3 pi³ Modèle KNS813RW

- Compartiment congélateur de 112 lb
- 2 clayettes réglables (10 positions) dans le compartiment réfrigérateur
- Bac à légumes et garde-viande
- 2 portes à fermeture magnétique
- Bac à oeufs amovible
- Garde-beurre et compartiment à fromage
- Commande d'économie d'énergie exclusive
- Carrosserie blanche

BAS PRIX DE FAUCHER **$399**

Supplément modique pour carrosserie de couleur



TELEVISEUR COULEUR RCA A ECRAN 26 PO
AVEC CHASSIS COLORTRAK LONGUE VIE

Modèle GB 730 — Tube-image Super AccuFilter. Sélection électronique "Signalock" à poussoir: sélecteur unique qui règle l'accord d'une façon précise, rapide et silencieuse sur 12 canaux VHF et 8 UHF. Senseur commandé par la lumière ambiante pour corriger la luminosité de l'image. Accord précis automatique. Châssis à tension de 29 500 volts. Haut-parleur 4 x 6 po. Prise de câble de télédistribution Câble Guard blindée. Ebénisterie de style contemporain en contre-plaqué bois de rose sur fibre de bois, avec socle noir.

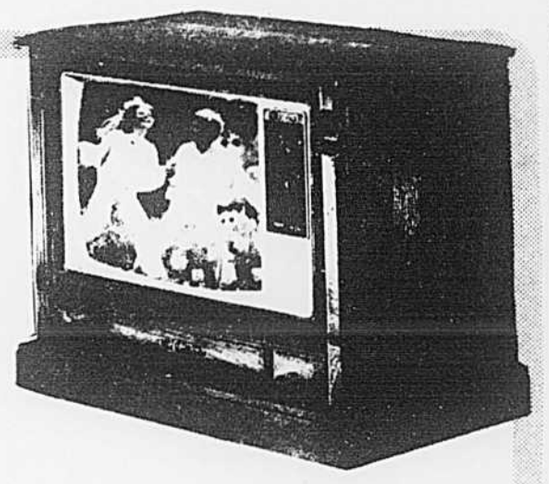
A PRIX DEFIANT TOUTE CONCURRENCE



TÉLÉVISEUR «NOIR ET BLANC» PORTATIF à écran 14 po

Modèle COMET — Châssis entièrement transistorisé. Blocs d'accord VHF et UHF. Circuit intégré. Antennes télescopiques. Prise pour écouteur.

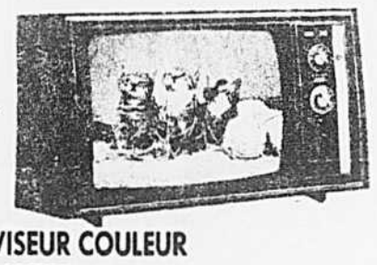
BAS PRIX DE FAUCHER **$94.50**



TELEVISEUR COULEUR COLORTRAK RCA
A ECRAN 26 PO

Meuble de style contemporain exécuté en bois de placage pacanier de Valence à finition antique. Blocs d'accord VHF et UHF transistorisés. Roulettes sphériques pivotantes facilitant le déplacement de l'appareil.

PRIX SPECIAL DE FAUCHER **$699**



TELEVISEUR COULEUR ZENITH
MODELE TABLE A ECRAN 20 PO

Récepteur de haute qualité. Châssis entièrement transistorisé. Blocs d'accord VHF et UHF. Coffret habillé façon noyer. Faible encombrement.

BAS PRIX DE FAUCHER **$469**



TELEVISEUR COULEUR RCA A ECRAN 26 PO
AVEC CHASSIS COLORTRAK

Modèle GB 938DAC — Tube-image Super AccuFilter. Sélection électronique "Signalock" à poussoir unique qui règle l'accord d'une façon précise, rapide et silencieuse sur 12 canaux VHF et 8 UHF. Accord précis automatique. Senseur commandé par la lumière ambiante pour corriger la luminosité de l'image. Centre de commande à distance (exclusivité RCA). Magnifique meuble de style méditerranéen exécuté en bois de placage pacanier sur du chêne massif. Roulettes sphériques pivotantes, dissimulées sous la base.

A PRIX SPECIAL DE FAUCHER



RASOIR PHILIPS "PHILISHAVE" LUXE
RECHARGEABLE, A 3 TETES

Modèle HP 1308 — Trois têtes flottantes à mouvement rotatif dotées de 90 fentes super fines. Tondeuse escamotable. 9 réglages de qualité de rasage. Piles rechargeables, puissantes et fiables. Fonctionnement avec ou sans cordon (spiralé).

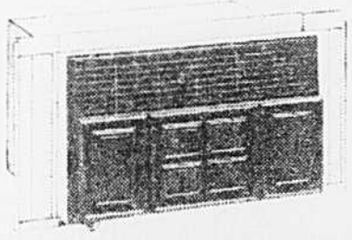
BAS PRIX DE FAUCHER **$51.95**



SECHE-CHEVEUX COIFFANT PHILIPS
AVEC BRUMISATEUR

Modèle HP 7600 — Ensemble complet pour le soin des cheveux. Permet toutes les fantaisies.

BAS PRIX DE FAUCHER **$19.95**

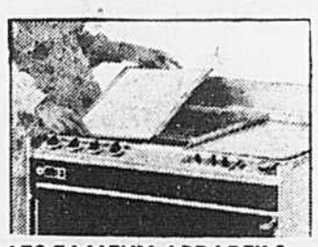


CLIMATISEURS HOTPOINT
de faible encombrement, série "Custom"

Illustration: Modèle HC087K, puissance 8 000 B.T.U./h.

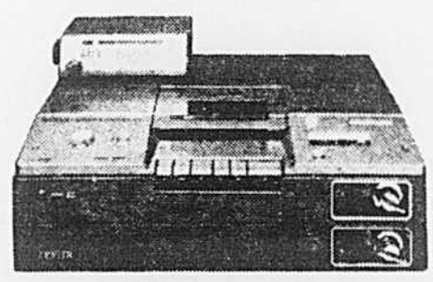
BAS PRIX DE FAUCHER **$299**

Modèle	Puissance	Bas prix
HS084K (vertical)	8 000 B.T.U./h	$359
HS104K (vertical)	10 000 B.T.U./h	$379
HH24 (pour 230 V)	23 600 B.T.U./h	$709
HH32 (pour 230 V)	31 500 B.T.U./h	$899



LES FAMEUX APPAREILS DE CUISSON JENN-AIR

Tables de cuisson intégrées	
Modèle 2300	$399
Modèle 2475	$709
Modèle 2480	$509
Modèle 2490	$839
Gril-cuisinière	
modèle 2360	$325
Cuisinières-barbecues	
Modèle 4790	$1359
Modèle 4775	$1189
Four encastré autonettoyant	$509



MAGNETOSCOPE A CASSETTE
DE MARQUE REPUTEE

S'adapte facilement à votre téléviseur et enregistre plusieurs heures d'émissions sur la bande magnétique d'une seule cassette.

BAS PRIX DE FAUCHER **$999**



TONDEUSE ELECTRIQUE "MR. TRIM" DE PHILIPS
MODELE HP 2503

Pratique et excellente pour égaliser, effiler et rafraîchir sa chevelure.

BAS PRIX DE FAUCHER **$22.95**

• 1400, boul. Montarville, Boucherville

A 5 minutes du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine. Accès par la sortie 58 — direction boul. Montarville — de l'autoroute 20, la Transcanadienne. Tél.: 655-3630 ou 527-8001 — Pour appel interurbain sans frais: 1-800-361-9226.

• 48, boul. des Laurentides Quartier Pont-Viau, Laval Tél.: 384-0590

AUX 2 MAGASINS
FAUCHER
LE ROI DES BAS PRIX

DOMINIPRIX

Encore des

DINDES CONGELÉES
CANADA—CATÉGORIE "A"
6 À 12 LB

BONI NUTRITION

74¢ LB

ÉCONOMIE .25 LB
RÉG. . 99 LB

SAUCISSES FUMÉES
SWIFT

88¢ PAQUET 1 LB

ÉCONOMIE .31
RÉG.1.19

ÉPAULE DE PORC
FUMÉ—PICNIC
MAPLE LEAF—5 À 7 LB

BONI NUTRITION

84¢ LB

ÉCONOMIE .27 LB
RÉG. 1.11 LB

OPÉRATION BUDGET



Madame Claudette Villemure:
"Je magasine régulièrement chez Dominion. J'ai remarqué la nouvelle façon d'aider les ménagères dans leurs épargnes. Les prix ont baissé. Quand je vais dans d'autres magasins, je compare les prix et c'est moins cher ici. Je reviens toujours chez Dominion."



Madame J. Corso:
"Quand je fais mon marché, je cherche les Dominiprix ... Je pense que les Dominiprix, c'est excellent. Je trouve que c'est certainement une économie... Je fais souvent plusieurs magasins et je trouve que c'est au Dominion que je fais des économies... Sur seulement 4 articles que j'ai vérifié ailleurs, j'ai sauvé 70 cents."



Madame Ginette Petrocco:
"Chez Dominion, je vois plus facilement ce que j'économise. Avec les Dominiprix, la différence est facile à voir. Quand vous voyez des différences de 30 à 37 et de 40 cents sur un article, ça veut dire beaucoup. De plus, je m'aperçois en plus de l'économie que je fais sur mon panier d'épicerie quand je passe à la caisse!"

	PRIX RÉG.	DOMINIPRIX	ÉCONOMIE
ENLÈVE-TACHE EN POUDRE—AMAZE PAQ. 650 g	1.85	1.69	.16
FROMAGE GOUDA RÉGULIER—FRICO PAQ. 10 OZ	1.95	1.89	.06
FROMAGE GRUYÈRE ZINGG—SWISS (12 PORTIONS)—PAQ. 8 OZ	1.13	1.09	.04
GARNITURE FOUETTÉE MONARCH—AÉROSOL BTE 200 g	.68	.64	.04
CAFÉ INSTANTANÉ CHASE AND SANBORN POT 10 OZ	5.99	4.99	1.00
CAFÉ INSTANTANÉ NESCAFÉ POT 6 OZ	4.17	3.77	.40
HUILE DE MAÏS ST-LAWRENCE BTE 25 OZ LIQ.	1.49	1.39	.10
MARGARINE RÉGULIÈRE—CREMEX PAPIER ESARAN 16 OZ	.59	.55	.04
RAGOÛT IRLANDAIS OU AU BOEUF—PURITAN BTE 24 OZ	1.23	1.09	.14
RAGOÛT DE BOULETTES AVEC SAUCE—PURITAN BTE 24 OZ	1.27	1.09	.18

	PRIX RÉG.	DOMINIPRIX	ÉCONOMIE
FÈVES AU LARD PURITAN POT 16 OZ LIQ.	.69	.59	.10
TARTINADE À SANDWICH KRAFT POT 16 OZ LIQ.	.91	.86	.05
CONFITURE VACHON DE FRAMBOISES—AVEC PECTINE—POT 24 OZ LIQ.	1.49	1.35	.14
CONFITURE DE RAISIN WELCH'S POT 9 OZ LIQ.	.63	.55	.08
SIROP DE TABLE CANADIANA BOUT. 48 OZ	1.38	1.19	.19
CORNICHONS TRANCHÉS SUCRÉS—HEINZ POT 15 OZ LIQ.	.84	.74	.10
NOURRITURE POUR CHATS PURINA—(CAT CHOW) PAQ. 500 g	.71	.66	.05
NOURRITURE POUR CHIENS AU FROMAGE—KEN-L RATION—PAQ. 2 kg	2.85	2.69	.16
POIS VARIÉS DE FANTAISIE—LIBBY'S BTE 14 OZ LIQ.	.49	.44	.05
MAÏS EN CRÈME DE CHOIX—LIBBY'S BTE 14 OZ LIQ.	.55	.50	.05

DINDES CONGELÉES
DE LUXE GOLDEN BIRD 6-12 LB
CANADA CATÉGORIE "A"

98¢ IMPRÉGNÉES D'HUILE LB

ÉCONOMIE .21 LB
RÉG. 1.19 LB

PAPIER D'ALUMINIUM
REYNOLDS

99¢ ROUL. 18" x 25"

ÉCONOMIE .24
RÉG.1.23

BACON DÉCOUENNÉ SWIFT—LAZY MAPLE	PAQUET 1 LB	SPÉCIAL! 1.47
SALAMI TRANCHÉ SWIFT PREMIUM	PAQ. 6 OZ	.73
SAUCISSES RISSOLER ET SERVIR SWIFT PREMIUM	PAQ. 8 OZ	1.08
JAMBON DANS LA FESSE AVEC OS—SWIFT PREMIUM	LB	1.35
JAMBON DÎNER SWIFT—LAZY MAPLE 2 À 3 LB	LB	1.97
FILET DE SOLE GRISE—NICKERSON	PAQ. 28 OZ	3.53
FOIE DE PORC CONGELÉ — MORCEAU	LB	.29
BOEUF FUMÉ TRANCHÉ—COORSH	PAQ. 4 X 2 OZ	1.59
SALADE DE PATATE COORSH (SALADE DE CHOUX 1.25)	CONT. 24 OZ	1.25
BOLOGNE TRANCHÉ BITTNERS	PAQ. 16 OZ	1.19
JAMBON CUIT TRANCHÉ—BITTNERS	PAQ. 4 OZ	1.09
MAYONNAISE KRAFT	POT 750 ml	1.59
CRAQUELINS DOMINION	PAQ. 16 OZ	1.05

SACHETS DE THÉ ORANGE PEKOE—RED ROSE	PAQ. DE 60	SPÉCIAL! 1.69
NOURRITURE POUR CHIENS DR. BALLARD—VARIÉE	BTE 24 OZ	SPÉCIAL! .59
CIGARETTES EXPORT "A" LIGHT RÉGULIÈRES—BOUT FILTRE CARTOUCHE (OU FORMAT KING—7.45)	200	7.35
BOISSONS VARIÉES ALLANS—BOUTEILLE CONSIGNÉE	BOUT. 852 ml	.32
MAÏS EN CRÈME DE CHOIX—IDÉAL	BTE 19 OZ LIQ.	.51
SIROP DE MAÏS CROWN BRAND	BOUT. 32 OZ	.73
BONBONS LEEDS FRUITS CENTRE MOU OU VARIÉS	PAQ. 250 g	.89
BONBONS DARE BANANES À LA GUIMAUVE	PAQ. 10 OZ	.99
CÉRÉALE KELLOGG "CORN FLAKES"	PAQ. 675 g	.99
CRISTAUX KOOL AID VARIÉS—SUCRÉS—INSTANTANÉS	ENV. 4 OZ	.36
CRISTAUX WYLERS SAVEUR D'ORANGE	PAQ. DE 3 ENV. x 3 1/4 OZ	.85
PÂTÉ DE FOIE PARIS PÂTÉ	BTE 3 OZ	.30
MARGARINE MOLLE MARY LOU	CONT. 16 OZ	.75

PRODUITS DE BOULANGERIE

BEIGNETS AU SUCRE
OU ORDINAIRES—RICHMELLO

59¢ PAQ. DE 24

ÉCONOMIE .30
RÉG. .89

GÂTEAU SHORTCAKE
RICHMELLO

59¢ 12 OZ

ÉCONOMIE .30
RÉG. .89

aubaines!

DOMINIPRIX

PEPSI COLA
CAISSE DE 24
BTES DE 10 OZ LIQ.

3.99

ÉCONOMIE 1.77
RÉG. 5.76

JUS DE TOMATE
DE FANTAISIE - BRIGHT'S

BONI NUTRITION

49¢ BTE 48 OZ. LIQ.

ÉCONOMIE .18
RÉG. .67

ESSUIE-TOUT SCOTT
COULEURS VARIÉES

79¢ PAQ. DE 2 ROUL.

ÉCONOMIE .36
RÉG. 1.15

DÎNER KRAFT
MACARONI ET FROMAGE

4/1.00 PAQ. 7¼ OZ

ÉCONOMIE .20
RÉG. .30

BISCUITS À LA GUIMAUVE
VARIÉS — LIDO

75¢ PAQ. CELLO 340 G.

ÉCONOMIE .14
REG. .89

PAPIER DE TOILETTE
COTTONELLE — COUL. VARIÉES

99¢ PAQ. DE 4 ROUL.

ÉCONOMIE .16
REG. 1.15

CRISTAUX SWING
SAVEUR D'ORANGE

89¢ PAQ. DE 4 ENV. X 3¼ OZ

ÉCONOMIE .20
RÉG. 1.09

PAIN DE VIANDE PREM	BTE 12 OZ	.99
TOMATE DE CHOIX AYLMER	BTE 28 OZ LIQ.	.65

JUIN — MOIS DES PRODUITS LAITIERS

FROMAGE FONDU CANADIEN — KRAFT TRANCHÉ INDIVIDUEL	PAQ. 16 OZ	SPÉCIAL! 1.59
FROMAGE FONDU KRAFT — VELVEETA	PAQ. 32 OZ	SPÉCIAL! 2.95
FROMAGE BLANC OU COLORÉ — P'TIT QUÉBEC	BLOC 16 OZ	SPÉCIAL! 1.79
FROMAGE MOZZARELLA KRAFT	PAQ. 16 OZ	SPÉCIAL! 2.09
FROMAGE FONDU DOMINION — TRANCHÉ EMBALLAGE INDIVIDUEL	PAQ. 16 OZ	SPÉCIAL! 1.39
FROMAGE BLANC BLACK DIAMOND — FORT	BÂTON 12 OZ	SPÉCIAL! 1.59
FROMAGE À TARTINER RÉGULIER — INGERSOLL	POT 16 OZ	SPÉCIAL! 1.39
FROMAGE BRICK KRAFT	PAQ. 16 OZ	SPÉCIAL! 1.95
FROMAGE COTTAGE DELISLE — EN CRÈME	CONT. 500 g	SPÉCIAL! .95
FROMAGE DOUX BLANC OU JAUNE — DEUX MONTAGNES VRAC	LB	SPÉCIAL! 1.78

MÉLASSES DE FANTAISIE — GRANDMA	CONT. 1 kg	1.02
RAGOÛT IRLANDAIS OU AU BOEUF — CORDON BLEU	BTE 7½ OZ	.47
YOGOURT SAVEURS DE FRUITS VARIÉS YOPLAIT	CONT. 500 g	1.05
POIS VERTS DE FANTAISIE — CONGELÉS SEABROOK	SAC 32 OZ	.99
FRAISES ENTIÈRES CONGELÉES — McLEAN	CONT. 15 OZ	.89
FILETS DE MORUE CONGELÉS — HIGH LINER	PAQ. 16 OZ	1.79
JAVELLISANT CLOROX 2	PAQ. 40 OZ	1.74
DÉTERSIF EN POUDRE TIDE	PAQ. 4.8 kg	5.79
SACS À ORDURES GLAD	PAQ. DE 20	2.69
TISSUS FACIAUX SCOTTIES COULEURS VARIÉES	BTE DE 100	SPÉCIAL! 3/1.00
RINCE-BOUCHE ET GARGARISME — LISTERMINT	BOUT. 25 OZ LIQ.	SPÉCIAL! 1.99
PURIFICATEUR D'AIR AIRWICK — SOLIDE — VARIÉ	CONT. 5 OZ	SPÉCIAL! .69
BRIQUETS JETABLES RONI	CH.	.99



Du jardin des aubaines

LAITUE ICEBERG
DE LA CALIFORNIE
GROSSEUR 24
CANADA NO 1

BONI NUTRITION

SPÉCIAL! 58¢ CH.

ÉCHALOTES EN PAQUET
RÉCOLTE DU QUÉBEC

SPÉCIAL! 2/49¢ PAQUET

OIGNONS ESPAGNOLS
DU TEXAS
CANADA NO 1
PAQUET DE 2

SPÉCIAL! 63¢

MANGUES DE LA FLORIDE
GROSSEUR 12

CH.

SPÉCIAL! 99¢

VIOLETTES AFRICAINES
DU QUÉBEC — POT 3½" CH.
DANS LA PLUPART DES GRANDS SUPERMARCHÉS SEULEMENT

SPÉCIAL! 1.99

PÂTES ALIMENTAIRES
VARIÉES — CATELLI

79¢ PAQ. 32 OZ

BONI NUTRITION

ÉCONOMIE .05
RÉG. .84

BEURRE D'ARACHIDES
CRÉMEUX OU CROQUANT — KRAFT

99¢ POT 16 OZ

BONI NUTRITION

ÉCONOMIE .05
RÉG. 1.04

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS

Prix en vigueur jusqu'à la fermeture mardi le 20 juin 1978 (sauf les produits de boulangerie sam. 17 juin) à tous les Supermarchés Dominion de l'île de Montréal, Laval, Rive-Sud, St-Jean, Repentigny, Joliette, Rosemère, St-Eustache, St-Jérôme, Lachute, Ste-Adèle, Châteauguay et Valleyfield.

LES SUPERMARCHÉS DOMINION LIMITÉE

Dominion
connaît bien son monde



photo Jean Goupil, LA PRESSE

Les survivants arrivent par petits groupes de quatre et de trois, transportés par un hélicoptère à cinq places de la police provinciale de l'Ontario qui a prêté son concours aux opérations de sauvetage. C'est parce que les vents étaient beaucoup trop forts sur le lac, empêchant les hydravions de décoller, qu'il a fallu avoir recours à l'hélicoptère. Ce sont des voitures de la Sûreté du Québec qui transportaient les jeunes garçons jusqu'au centre culturel, surtout pour éviter qu'ils parlent avec les journalistes.

«J'ai tenté l'impossible» — *Richard Byrd*

par Georges LAMON
envoyé spécial de LA PRESSE

VILLE-MARIE, Québec — «J'ai tenté l'impossible pour sauver le plus grand nombre de garçons possible. C'était tellement difficile. Pendant près d'une heure, j'ai été moi-même pris de panique, désolé et désemparé à la fois de ne pas pouvoir faire plus.»

Richard Byrd, âgé de 29 ans, est l'un des quatre moniteurs qui accompagnaient les 27 élèves de l'école St. Johns, de Claremont près de Toronto, dans l'expédition qui devait les conduire à Moosonee, près de Churchill Bay, au cours d'un voyage de 16 jours.

C'est aussi lui qui, avec son collègue Mark Deanny, ce dernier a péri noyé en voulant sauver des garçons, a ramené sur la rive plusieurs garçons.

Inconsolable

Au cours d'une conférence de presse des plus pathétiques, à laquelle participaient tous ceux qui avaient été impliqués dans cette tragique expédition, le moniteur Byrd a relaté avec force détails le récit de toute l'expédition qui devait coûter la vie à douze garçons et un moniteur.

C'est un homme douloureusement affecté par cette tragédie qui répondait aux journalistes, des réponses entrecoupées de sanglots et qui ajoutaient à ce silence lourd, une trame on ne peut plus dramatique. Ici, dans cette salle de conférence improvisée, ce silence apportait à cet événement une dimension nouvelle: celle d'un homme inconsolable qui se rendait parfaitement compte de l'étendue du désastre.

Pourtant les journalistes, silencieux, respectaient la douleur de cet homme sur les épaules duquel repose un énorme fardeau. Les reporters ne savaient que dire en voyant cet homme de 29 ans pleurer comme un enfant en relatant les événements tragiques.

Au cours de son récit, M. Byrd a particulièrement fait l'éloge de son collègue Deanny qui, après avoir sauvé la plus grande partie des enfants, est finalement mort d'épuisement.

Pourtant, Byrd n'était pas un novice dans le canotage, il en faisait depuis une quinzaine d'années. Mais il en était à sa première expérience sur le lac Témiscamingue.

«Pour moi, faisait-il remarquer, il s'agissait d'une simple opération de sauvetage mais avec un enchaînement d'accidents.»

M. Byrd raconte que l'expédition était partie à 8h15 le dimanche matin, et après quatre heures de parcours s'était arrêtée pour manger environ une demi-heure, puis de nouveau le départ. C'est vers 15 heures que tout a commencé, lorsque le vent s'est levé et que le dernier canot avec Neil Thomson a versé.

Puis, on ne sait plus trop comment tout cela s'est passé, sauf qu'il a tenté, à plusieurs reprises, de ramener des garçons sur la berge avec son collègue Deanny.

«J'ai moi-même perdu les pédales, ajoutera-t-il; j'ai ramené un garçon à demi-inconscient sur un rocher. Il tremblait et moi aussi, je ne savais pas quoi faire pour le réchauffer. Je me suis couché sur lui pour le réchauffer, puis je suis allé chercher des ceintures de sauvetage pour le couvrir.»

Bref, il s'est produit beaucoup de tentatives de sauvetage en l'espace de quelques minutes.

Il a même expliqué à deux garçons comment pratiquer la respiration artificielle pour tenter d'en sauver un autre.

Pour cet homme terrassé par la douleur, l'espoir des lendemains joyeux est devenu synonyme d'échec et de malheur.

Le coroner Déry présidera l'enquête



Le coroner Stanislas Déry

C'est Me Stanislas Déry, un spécialiste en droit maritime, qui agira comme coroner dans l'enquête sur la noyade de dimanche au lac Témiscamingue. L'enquête doit avoir lieu dans un mois environ.

Me Déry s'était d'ailleurs acquitté des mêmes fonctions après la noyade de 12 personnes à Percé, en août 1976. Dans son verdict, le coroner avait blâmé le conducteur de l'embarcation, René Méthot, qui, selon lui, avait fait preuve «d'une insouciance impardonnable à cette occasion».

Me Déry a déjà été procureur de la Couronne, s'étant signalé notamment lors de la tragédie du Mont Wright.

Il fut également avocat du ministère fédéral des Transports, qu'il représenta en 1963 lors de l'enquête sur une collision maritime qui fit 31 morts dans le fleuve Saint-Laurent, près de Baie Saint-Paul.

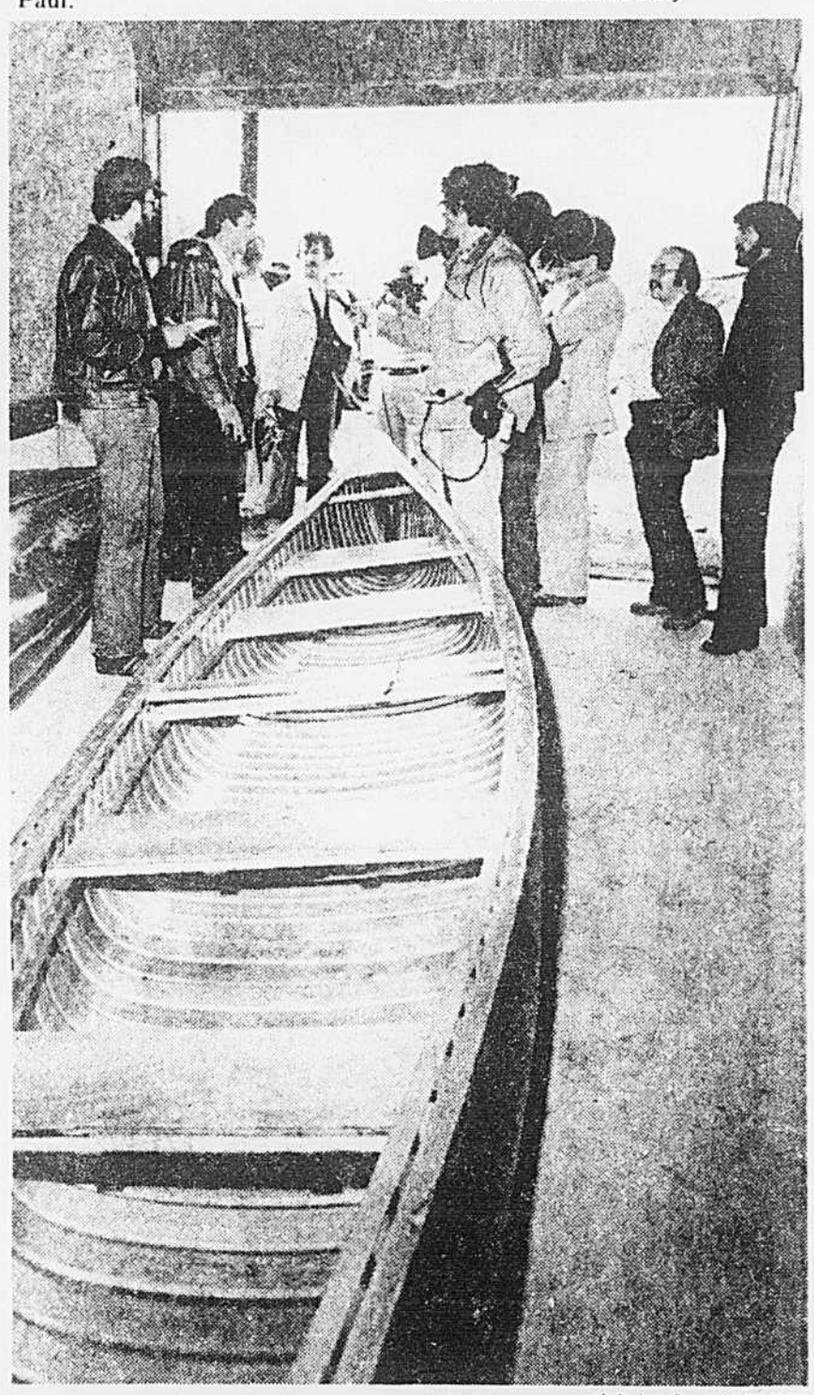


photo Jean Goupil, LA PRESSE

C'est dans de tels canots que prenaient place les jeunes garçons.

Asphyxiés par noyade

Selon le Dr Jean Hould, pathologiste de l'Institut médico-légal du Québec à Montréal, l'autopsie qu'il a pratiquée sur cinq des 13 cadavres des victimes démontre que les victimes, ainsi qu'un de leurs moniteurs, Mark Beanny, sont morts asphyxiés par noyade.

«Cette autopsie, note encore le Dr Hould, a également conclu à une très forte probabilité que les autres (les huit autres) soient aussi mortes noyées puisqu'elles portaient également tous les signes d'asphyxie par noyage.»

C'est grâce à l'intervention personnelle du premier ministre du Québec, M. René Lévesque, qui a mis à la disposition du pathologiste un avion gouvernemental, que le Dr Hould a pu se rendre rapidement sur place; encore lui a-t-il fallu attendre quatre heures à Dorval, à cause du mauvais temps qui s'annonçait, lundi soir.

Le Dr Hould a travaillé toute la nuit de lundi à mardi pour pratiquer ces cinq autopsies.

M. Léonard Julien, chiropraticien et acupuncteur, et qui agit comme pour les quatre districts de l'Abitibi-Témiscamingue, a précisé hier, au cours d'une entrevue, que les treize victimes de la tragédie du lac Témiscamingue avaient séjourné une douzaine d'heures dans les eaux froides du lac avant de se noyer.

Toutefois, le coroner Julien a insisté sur le fait que toutes les victimes portaient «de bons gilets de sauvetage noués au cou et autour de l'abdomen», au moment de la tragédie. Si elles ont pu se noyer, ce serait à cause «des vagues très hautes à ce moment-là sur le lac».

Joie chez les uns, douleur chez d'autres

VILLE-MARIE, Québec — «Les parents sont bien sûr très heureux de retrouver leurs fils, mais pour certains c'est aussi un drame comme pour cette mère dont l'un des deux fils a péri noyé.»

Le révérend Don Clark, un prêtre anglican de Toronto, qui accompagnait le groupe d'une vingtaine de parents des survivants arrivés hier matin à 7 heures à Ville-Marie par autobus nolisé, s'est fait durant quelques instants le porte-parole des familles venues accueillir leurs fils.

«Ce matin, dès l'arrivée des garçons, c'était un mélange de joie et de douleur d'un côté comme de l'autre, a précisé le prêtre aux abords du centre culturel de la municipalité. Des enfants avaient, eux, des réactions diverses, quelques-uns riaient d'être sauvés, d'autres pleuraient de joie de retrouver leurs parents.»

Il n'en demeure pas moins que pour l'école Saint-John's, de Claremont à 25 milles au nord-est de Toronto, c'est «une très grande tragédie»; pour le père Clark, aussi qui était quand même un ami de cette école privée qui s'occupe entre autres des jeunes garçons qui ont certaines difficultés académiques.

Plus tôt, le père d'un des rescapés, M. Jack Suttaby, tout en voulant éviter les journalistes et photographes, s'est cependant quelque peu confié.

«Nous avons été très bien reçus ici, a précisé M. Suttaby. Quand on voit des gens éprouvés accueillis comme de véritables parents ici au Québec, ça émeut profondément. Ça fait drôlement contraste avec ce que les politiciens nous disent du Québec.»



(téléphoto CP)

Ayant mis leurs vêtements à sécher, les 18 survivants de la tragique expédition de canotage ont dormi au chaud lundi dans un chalet situé sur les bords du lac Kipawa.



téléphoto CP

Andy Herman, 14 ans, à gauche, est l'un des adolescents qui ont péri dimanche. Ses deux amis, Mike Mansfield, à droite, et Rob Patterson ont eu plus de chance, le premier étant au nombre des rescapés et l'autre ne participant pas à l'expédition.

«Les vents étaient trop forts pour une telle expédition»

VILLE-MARIE, Québec — Pour M. Simon Lévesque, agent principal de conservation au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec, il semblerait que les moniteurs aient manqué un peu de prudence en s'aventurant sur le lac Témiscamingue cette journée-là.

«Nous, dans des conditions atmosphériques, comme il en était dimanche, précise M. Lévesque sans vouloir pour autant imputer quelque responsabilité que ce soit aux miniteurs, nous aurions refusé d'aller sur le lac.»

M. Lévesque précise d'ailleurs que dimanche vers dix heures du matin, les vents soufflaient sur le lac suffisamment fort pour éviter une telle expédition.

«Ce dimanche-là, les vents soufflaient à environ 30 milles à l'heure, fait-il observer, assez pour soulever des vagues de quatre à six pieds de hauteur, c'était risqué d'y aller.»

Risqué à tel point que, selon M. Lévesque, ses hommes qui sont pourtant des canoëistes expérimentés, avaient refusé d'aller sur le lac, ce matin-là «à cause justement des hautes vagues qui s'y promenaient».



photo Jean Goupil, LA PRESSE

Ils arrivaient comme ils pouvaient, en bas, sans chaussures, sales mais heureux de revoir leurs parents.

«Une incroyable tragédie»

—*Un des volontaires*

VILLE-MARIE, Québec — «Pour nous, à Ville-Marie, c'est la pire catastrophe qui soit survenue. Dans les circonstances identiques, je pense bien que c'est une des pires tragédies du genre à survenir au Québec et peut-être au Canada.»

M. Léo Delorme, gérant du magasin de la Société des alcools du Québec à Ville-Marie, était parmi les volontaires qui ont aidé avec leur embarcation à repêcher les cadavres des treize noyés.

Avec son embarcation de seize pieds de longueur mue par un moteur de 65 chevaux-vapeur, M. Delorme a prêté main-forte pour ramener deux cadavres dur la rive. Une fois les deux cadavres repêchés, il fallait les porter dans un bateau plus grand, de 18 pieds.

C'est à ce moment même que les vagues ont submerge l'embarcation qui a coulé avec cinq personnes à son bord. Finalement, trois des occupants réussissaient à ramener le canot à la rame.

«C'est incroyable»

«Je vous assure que c'est une drôle d'expérience que je n'aimerais pas revivre, a insisté M. Delorme. C'est toujours pire lorsqu'il s'agit d'adolescents.» Et M. Delorme ajoute certaines autres précisions qui rendaient le récit plus dramatique encore.

«Le premier que j'ai ramené à mon bateau, précise-t-il, était un petit bonhomme, il pouvait avoir une dizaine d'années. Sa main était restée crispée à un cordage. On voyait que les deux garçons avaient déployé leurs dernières énergies pour s'aggriper au canot retourné. «Il y avait des vagues de six pieds de hauteur et il fallait faire attention pour ne pas chavirer nous-mêmes».

Un autre citoyen qui écoutait silencieusement à côté devait par ailleurs ajouter en secouant la tête à plusieurs reprises: «C'est une vraie tragédie, c'est incroyable.»



téléphoto UPI

A l'école Claremont, un homme n'a pu s'empêcher de se jeter dans les bras d'un prêtre en apprenant que son fils était au nombre des survivants.

Il y a 20 ans, quatre adultes périssaient

VILLE-MARIE, Québec — «Au départ, c'est toujours un accident comme un autre, mais après quelques minutes de réflexion, on se rend subitement compte de toute l'horreur d'une telle tragédie.»

C'est en ces termes que le maire de Ville-Marie, M. Simon Bernard, a commenté la tragédie qui venait de se produire à proximité de sa ville.

M. Bernard, tout en précisant que chaque année il se produisait des noyades dans la région, a quand même rappelé une tragédie survenue il y a une vingtaine d'années dans la région et au cours de laquelle une embarcation qui avait chaviré sur le même lac Témiscamingue avait entrainé le mort par noyade de quatre adultes.

Le maire de Ville-Marie est, d'autre part, venu constater au centre culturel, lieu d'accueil des familles et des survivants, la bonne marche de l'organisation des services de réception des familles.



photo Jean Goupil, LA PRESSE

Des dames bénévoles de la municipalité se sont prêtées de bonne grâce pour venir aider à préparer les repas.

REPRISE D'UNE VENTE À SUCCÈS Le solde se termine ce samedi

Solde de Fourrures "HORS SAISON"

SE TERMINANT SAMEDI

JAMAIS LE TEMPS N'A ÉTÉ PLUS PROPICE À L'ACHAT D'UNE FOURRURE À PRIX RÉDUITS

L'ÉVÉNEMENT-MODE DE L'ANNÉE

DES CENTAINES de fourrures... y compris certaines exclusivités et nouveautés... Pendant 4 JOURS... tout vous est offert à prix réduit... jusqu'à ½ PRIX.

VOYEZ une superbe collection de fourrures, créations COUTURIER — y compris — VISON... FOURRURES pour hommes... RAT MUSQUÉ... RENARD... CHAT SAUVAGE... agneau SWAKARA... Castor... NUTRIA... loup... FOURRURES À POILS LONGS et autres.

DES AUBAINES EXCEPTIONNELLES QUI VOUS PERMETTRONT DE RÉALISER DES ÉCONOMIES, GRÂCE À LA MISE DE CÔTÉ EN PRÉVISION DES JOURS FROIDS DE L'AUTOMNE PROCHAIN.

½ PRIX

SUR LES PRIX ORIGINAUX D'UN GROUPE DE FOURRURES SÉLECTIONNÉES

RÉDUCTIONS SUR TOUT NOTRE STOCK DE FOURRURES



Personnel supplémentaire durant la vente «Hors Saison»
Toutes ventes finales, jusqu'à épuisement des stocks.

MANTEAU DE VISON
Pleine longueur, création couturier
BAS PRIX ACTUEL: $1497
Notre prix courant $2995

FOURRURES POUR HOMMES,
du lapin... au vison...
De $197 à $1977
Notre prix courant $395 à $3995

SPLENDIDE MANTEAU DE RAT MUSQUE
BAS PRIX ACTUEL: $797
Notre prix courant $1595

RAYON DES AUBAINES
CHAT SAUVAGE
BAS PRIX ACTUELS
$888 - $1288 - $1688

DES VALEURS QUI DÉFIENT LA COMPARAISON!
MISE DE CÔTÉ, MÊME POUR LA SAISON PROCHAINE

FOURRURES Alexandor FURS

2025, rue de la Montagne — 288-1119

Ouvert tous les jours de 9h à 18h. Jeudi et vendredi de 9h à 21h. Samedi jusqu'à 17h.

Loi sur le référendum

Pas moyen d'échapper aux comités-parapluie

par Lysiane GAGNON
de notre bureau de Québec

QUEBEC — L'opposition libérale a vainement tenté, hier, d'amener le gouvernement à installer quelques ombrelles autonomes à l'intention des groupements et des individus qui n'auraient pas envie de s'installer sous l'un des deux comités-parapluie qui devront regrouper d'une part les partisans du «oui», et d'autre part les partisans du «non».

Tel est le débat qui a occupé les parlementaires qui étudient ces jours-ci en commission parlementaire le projet de loi qui régira le déroulement du référendum sur la souveraineté-association.

Les libéraux trouvent en effet assez peu réjouissante l'idée d'avoir à se partager les fonds de l'Etat sous le même «parapluie» d'autres groupements comme les communistes d'allégeance maoïste, qui sont fédéralistes, ou les unionistes, qui le sont plus ou moins. Ils trouvent également trop contraignantes, voire contraires à la liberté d'expression, les limites prévues par le projet de loi aux dépenses que pourraient effectuer les individus, les groupes et les partis qui participeront au grand débat public.

C'est ce qui a amené le député de Marguerite-Bourgeois, M. Fernand Lalonde, à proposer un amendement qui aurait permis à «un électeur, un groupe ou un parti politique» de «participer à la campagne référendaire sans nécessairement adhérer à un comité national.» Dans l'esprit des libéraux, ces non-adhérents auraient pu dépenser jusqu'à $3,000 par exemple, à même leurs propres fonds, quitte à ce que des dépenses supplémentaires soient assujetties aux mécanismes de contrôle prévus par la loi sur le financement des partis politiques.

Renvoyant la balle dans le camp des ministériels, le leader parlementaire de l'Opposition officielle, M. Jean-Noël Lavoie, leur a demandé s'ils n'auraient pas eux aussi quelques problèmes: «Comment allez-vous faire pour intégrer sous votre comité-parapluie des gens comme Marcel Chaput, Pierre Vallières ou les Fils du Québec?... Si vous arrivez avec une question pantouflarde, dans le genre: «Donnez-nous le mandat de négocier avec le fédéral une formule de souveraineté-association»; comment allez-vous pouvoir intégrer ceux qui proposent au contraire la séparation totale d'avec le Canada?»

Contre «l'orgie» de dépenses...

Mais le gouvernement ne l'entendait pas de cette oreille, craignant au contraire que des groupes qui ne seraient pas soumis à des contrôles très stricts en matière de dépenses référendaires puissent servir de relais à de puissants intérêts. «Ce n'est pas la liberté du renard dans le poulailler qu'il s'agit de défendre, d'affirmer le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, qui pilote ce projet de loi en l'absence du leader parlementaire Robert Burns.

Et le député de Rosemont, M. Gilbert Paquette, de lancer à l'appui du projet de loi: «On n'en veut pas d'une démocratie qui permettrait aux gens qui ont le plus d'argent dans la société de maintenir leur pouvoir en inondant les citoyens de propagande...». Signalant de son côté que les citoyens auraient toute liberté d'expression par le moyen de lettres de lecteurs, de conférences ou de réunions publiques (dont le coût ne devrait pas excéder $300, cependant), le député de Mercier, M. Gérald Godin, a précisé que le gouvernement ne pouvait se permettre de laisser la porte ouverte aux «gangs» et aux groupes d'intérêt qui, aux Etats-Unis et ailleurs au Canada, pouvaient vouloir influencer, à coup d'argent, les électeurs québécois.»

Ce à quoi les députés libéraux ont rétorqué qu'ils étaient bien prêts à abaisser le plafond de $3,000 auquel ils avaient songé, insistant surtout sur le fait que l'intégration forcée aux comités parapluie (ou plus exactement aux deux «comités nationaux» prévus dans le projet de loi) risquait de brimer considérablement le droit des citoyens à émettre des opinions qui ne coïncideraient pas précisément avec l'optique majoritaire de ces deux comités.

Mais aux yeux du ministre Bédard, il faudra que les citoyens fassent un choix, dans la mesure où la question qui sera posée appellera un oui ou un non. «La population sera beaucoup mieux informée si toutes les opinions sont chapeautées par deux options claires et précises.»

L'Opposition divisée

Les ministériels ont reçu l'appui du représentant de l'Union Nationale, M. Fernand Grenier, qui a accusé les libéraux, «patronnés par leur maison-mère (d'Ottawa)», de vouloir renforcer leur leadership sur le comité des fédéralistes, en empêchant les groupes minoritaires de bénéficier des fonds de l'Etat. «On sait d'où viendrait l'argent dont disposeraient les communistes ou les séparatistes radicaux», a lancé M. Grenier, qui préfère encore que tous se rangent sous les comités-parapluie et soient ainsi tenus de dévoiler leurs sources de financement.

Le député indépendant Fabien Roy, quant à lui, est resté sur la réserve, et voit bien des problèmes au projet de loi. Il s'interroge notamment sur les sanctions qui pourraient être imposées aux contrevenants, sur la façon dont un organisme neutre — soit un club social, soit une institution d'enseignement — pourrait organiser des colloques ou des conférences sans avoir à s'intégrer à un comité national... et il trouve lui aussi que ces intégrations forcées donneront lieu à de bien étranges compagnonnages.

Les comités associés

Par ailleurs, en réponse à la Commission des droits de la personne, qui souhaitait une formule de regroupement plus souple, le ministre Bédard a annoncé que le projet de loi prévoirait des comités «associés» aux deux superstructures, lesquels seraient plus autonomes quant à la stratégie. Mais l'Opposition ne s'est pas satisfait de cet amendement, qui devra de toute façon faire l'objet de plus amples discussions et explications.

Le temps d'agir

Plus de mots mais la même insignifiance fondamentale

— René Lévesque

par Daniel L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Ayant feuilleté la version élaborée des «élucubrations» du premier ministre Pierre Elliott Trudeau sur le renouvellement de la fédération canadienne, le chef du gouvernement du Québec, M. René Lévesque, en est venu à la conclusion «qu'il y a plus de mots, plus de pages, le format est plus grand mais c'est exactement la même insignifiance fondamentale» qui caractérisait le sommaire des positions fédérales que LA PRESSE publiait en primeur la semaine dernière.

«Dans les propositions de M. Trudeau, il n'y a même pas l'amorce du commencement de la queue du partage des pouvoirs qui est la clé de toutes les discussions depuis une trentaine d'années. Cela est remis aux calendes grecques de 1981. Ce qu'on a en ce moment, de dire M. Lévesque en réponse à une question de Rodrigue Biron, c'est une espèce de resucée d'à peu près tout ce qu'il y a de plus superficiel».

C'est au New Hampshire, où il se trouvait à l'occasion de la conférence des premiers ministres de l'est et des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre, que M. Lévesque a reçu, par courrier spécial, le texte officiel des propositions Trudeau.

«Chez nos amis américains, a-t-il pris plaisir à noter, ils ont trouvé que, franchement, cela aurait pu attendre qu'on soit de retour chez nous pour recevoir des documents internes sur les structures du Canada. Ils ont trouvé cela plutôt «quétaine» qu'autre chose...»

De l'analyse qu'il a faite du document, M. Lévesque conclut que des propositions fédérales «sortirait un fédéralisme où il y aurait un gouvernement fédéral qui aurait des pouvoirs réels et des provinces qui auraient également, dans leurs domaines, des pouvoirs non moins réels, ce qui veut dire finalement qu'on va tout changer pour garder la même chose».

«Pour ce qui est du partage des pouvoirs, a poursuivi M. Lévesque, nous allons vers un référendum avec une option dont l'un des fondements essentiels, c'est qu'on va arrêter que les pouvoirs se chevauchent. On va proposer aux Québécois qu'il y en ait un à une place et l'autre à l'autre place, qu'ils soient complets tous les deux et que celui du Québec soit complet chez lui».



René Lévesque

Pépin n'a pas été consulté

OTTAWA (PC) — Le co-président de la commission de l'unité canadienne, M. Jean-Luc Pépin, a affirmé hier qu'il n'a pas été consulté sur les propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral. Il a ajouté cependant que le travail de son groupe porte sur un aspect différent de la même question et qu'il interviendra au moment où l'on discutera de la répartition des pouvoirs.

M. Pépin a indiqué au cours d'une entrevue téléphonique que la commission qu'il dirige avec l'ancien premier ministre ontarien, M. John Robarts, n'a pas eu à donner son avis sur ces propositions du premier ministre Trudeau mais que «cela ne me chicote pas».

Il a expliqué en effet que le document intitulé «le temps d'agir» déposé lundi aux Communes par M. Trudeau s'intéresse au rôle du fédéral dans ce processus de révision constitutionnelle, tandis que la commission s'attaquera plutôt à la distribution des pouvoirs, aux mécanismes des relations fédérales-provinciales ainsi qu'aux interrelations entre la vie politique, économique et sociale.

Approche superficielle

par Fernand BEAUREGARD

Dans les capitales provinciales où LA PRESSE a pu recueillir des commentaires officiels sur les propositions du gouvernement fédéral visant le renouvellement de la fédération canadienne, l'unanimité se fait sur «l'approche superficielle, trop générale, dépourvue de détails et de précisions» du document «Le temps d'agir» déposé lundi à la Chambre des communes.

«Bill» Bennett

Pour le premier ministre créditiste de Colombie-Britannique, «Bill» Bennett, le document «Le temps d'agir», c'est de la bonne lecture pour tous les Canadiens, «mais moi, j'attends pour le commenter sérieusement, la présentation du projet de loi aux Communes.»

Seuls commentaires offerts par M. Bennett: «Le document est d'ordre trop général; «deux secteurs particulièrement intéressants: la réforme du Sénat et l'octroi d'un rôle plus important pour les provinces».

Alberta

En Alberta, le ministre des Affaires fédérales et intergouvernementales, M. Lou Hyndman, a formulé les commentaires suivants:

—Le document constitutionnel de Trudeau dénote une approche historique, philosophique et même poétique à certains endroits.

— Il ne contient pas de détails et est avare de précisions et conséquemment il est difficile, actuellement, pour le gouvernement Lougheed de prendre officiellement position.

— Il me semble, toutefois, à la lecture du texte qui nous a été transmis, que les propositions énoncées tendent à défendre le «statu quo» en ce qui concerne le fédéralisme canadien actuel.

William Davis

Le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, en Chambre hier, a brièvement, dans une déclaration préparée à l'avance, exposé la réaction de son gouvernement au document constitutionnel de M. Trudeau.

Critiquant lui aussi, le ton trop «général» du document, M. Davis s'est dit par ailleurs heureux de constater que M. Trudeau y a inclus plusieurs suggestions transmises récemment par l'Ontario et d'autres provinces.

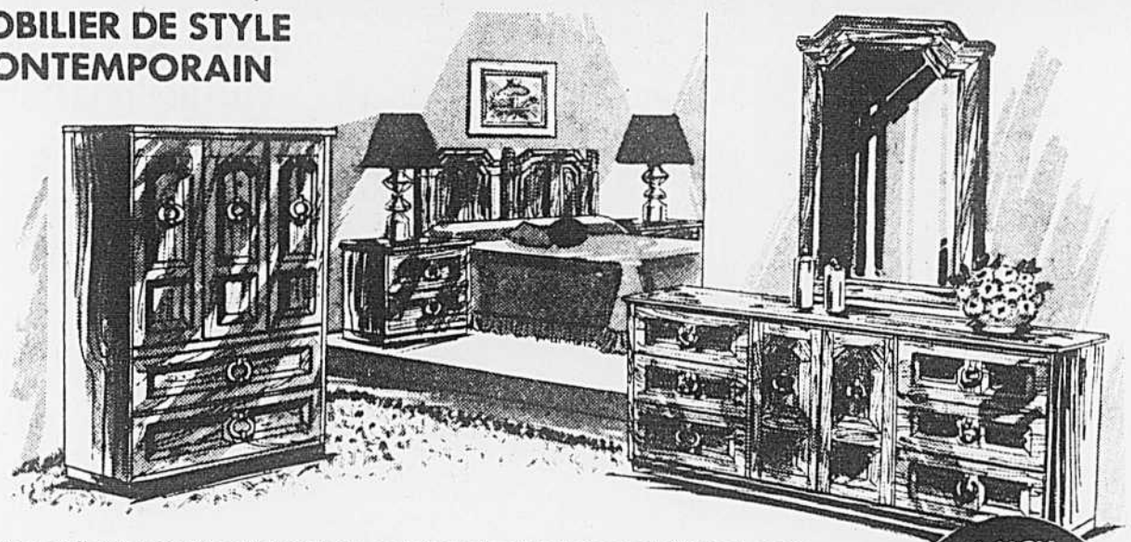
BIJOUTERIE C.M. MICHAUD INC.
937 est, BÉLANGER - À deux pas de la PLAZA ST-HUBERT 279-4527
(angle Boyer) Code postal H2S 1G9 SERVICE TÉLÉPHONIQUE

Supers Spéciaux pour la Fête des Pères

Bague pour HOMME. Avec oeil de tigre or 10K = 27 10 Super Escompte $79.00 Comparez
Bague "Fer à Cheval" Sertie de 14 diamants OR 10 K = 1 Super Escompte $235.00 Comparez
BAGUE pour HOMME Sertie d'un diamant OR 10K = 1 13 Super Escompte $185.00 Comparez
Bague personnalisée avec gravure d'initial OR 10K =24 22 Super Escompte $54.90 Comparez
BAGUE pour HOMME AVEC PIERRE DE NAISSANCE au choix OR 10K = 28 7 Super Escompte $79.00 Comparez
BAGUE pour HOMME Avec oeil de tigre OR 10K = Super Escompte $54.90 Comparez
Lame à rasoir pendatif grosseur moyenne OR 10K = 82 12 Super Escompte $15.95 Comparez
Médaille Identité POUR HOMME OR 10K = 53 23 Super Escompte $22.00 Comparez
En Vedette
Grandeur réelle
Grosse ancre Pendentif or 10K #5530 Super Escompte $39.90 Comparez
Poseidon Dieu des Mers 21 41 OR 10K Super Escompte $39.90 Comparez
ZODIAQUE disponible dans tous les signes OR 10K = 50 24 SUPER ESCOMPTE $33.50 Comparez
Croix Pendatif. Or 10K = 55 31 Super Special $19.90 Comparez
AIGLE PENDENTIF OR 10K = 44 3 Super Escompte $34.50 Comparez
ZODIAQUE disponible dans tous les signes OR 10K = 50 15 Super Escompte $65.00 Comparez
ZODIAQUE disponible dans tous signes OR 10K = 55 7 Super Escompte $39.00 Comparez
CHAÎNE OR 10K =56 12 Longueur de 16 SUPER ESCOMPTE $15.75
CHAÎNE OR 10K =56 14 Longueur 18 SUPER ESCOMPTE $21.95
CHAÎNE OR 10K =56 42 Longueur 20 SUPER ESCOMPTE $29.95
BRACELET TORSADE POUR POIGNET OR 10K =56 41 SUPER ESCOMPTE $59.50
BRACELET POUR HOMME OR 10K =H C SUPER ESCOMPTE $179.95
BRACELET POUR HOMME OR 10K =A 6 style baroque SUPER ESCOMPTE $260.00
BRACELET POUR HOMME OR 10K =A 3 style moderne SUPER ESCOMPTE $140.00
BRACELET POUR HOMME OR 10K =A 1 SUPER ESCOMPTE $85.00

VENTE 18ième ANNIVERSAIRE

MOBILIER DE STYLE CONTEMPORAIN



Maintenant il est possible d'obtenir un mobilier de chambre exceptionnel, sans payer un prix exceptionnel. Un mobilier que vous allez apprécier pour plusieurs années. Exécuté en bois et en simili-bois, souligné de motifs spéciaux et patiné à la main. Grands espaces de rangement, tiroirs extra larges et très profonds. Chiffonnier avec compartiment garde-robe. Tiroirs montés sur rails doublés de vinyl. Le mobilier comprend: 1 bureau triple, 1 miroir, 1 commode avec portes, 2 tables de nuit ainsi qu'une tête 54 po.

6 MCX. **$758**



$298 2 MORCEAUX Livraison incluse

ELEGANT MOBILIER DE SALON 2 MCX

à un prix 18e anniversaire de Brault & Martineau. Le divan trois places et le fauteuil individuel ont été soigneusement fabriqués avec des matériaux de première qualité afin de vous assurer un confort inégalable et une allure impeccable.

N.B. Même aux prix très bas du 18e anniversaire Brault & Martineau continue d'inclure dans ces prix le service et la livraison.



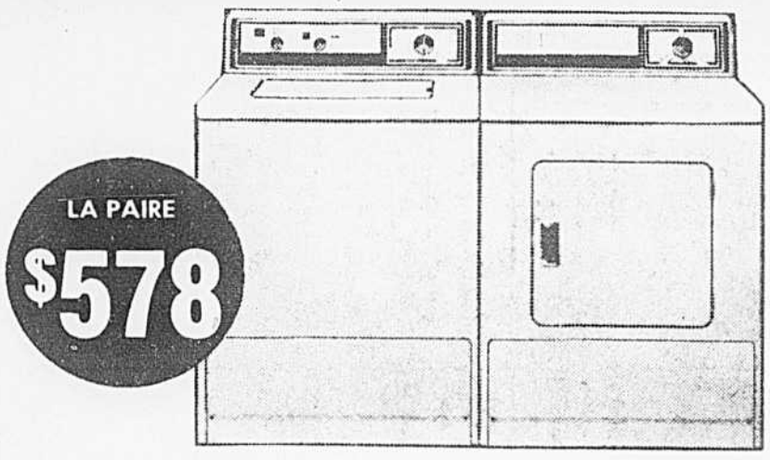
BRAULT & MARTINEAU VOUS OFFRE DU REPOS A PRIX D'ECONOMIE

Ces matelas et sommiers-boîtes son scientifiquement conçus pour vous donner un support maximum tout en étant très confortables afin de vous assurer des années de bon sommeil.

39" 2 MCX **$78.98** LIVRAISON INCLUSE

N.B. La tête de lit, finie laiton, illustrée ci-contre est aussi disponible dans les deux grandeurs les plus populaires.

39" — $78.00
54" — $88.00



LA PAIRE **$578**

LAVEUSE AUTOMATIQUE

A vitesse simple comprenant les réglages normal, délicat/tricot, apprêt permanent et trempage.

SECHEUSE AUTOMATIQUE

Comprenant les réglages normal minuté, apprêt permanent minuté et air froid.

SERVICE INCLUS



SERVICE INCLUS

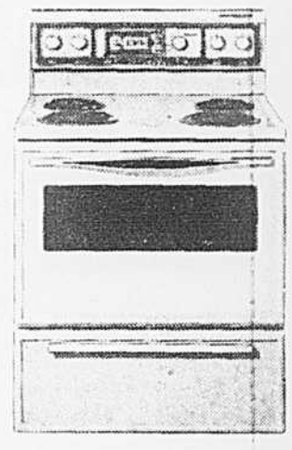
REFRIGERATEUR 13.5 PI. CU. A DEGIVRAGE AUTOMATIQUE

Section congélateur d'une capacité de 102 lb et section réfrigérateur offrent beaucoup d'espace de rangement.

CUISINIERE AUTOMATIQUE DE 30"

Minuterie automatique avec horloge numérique — cuisson différée, arrêt/horloge numérique/minuterie.

$678 LA PAIRE



La vente 18e ANNIVERSAIRE

de BRAULT & MARTINEAU

se termine bientôt donc économisez maintenant et venez profiter des aubaines à un de nos CINQ MAGASINS

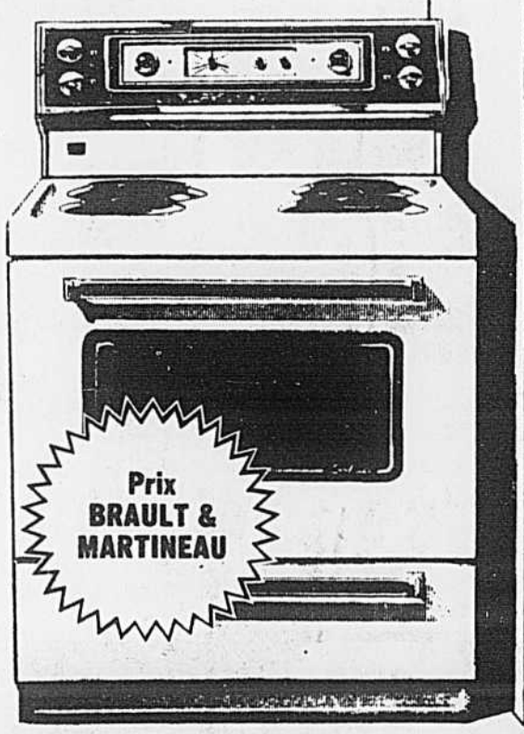
Kelvinator

VENTE ULTRA-AUBAINES

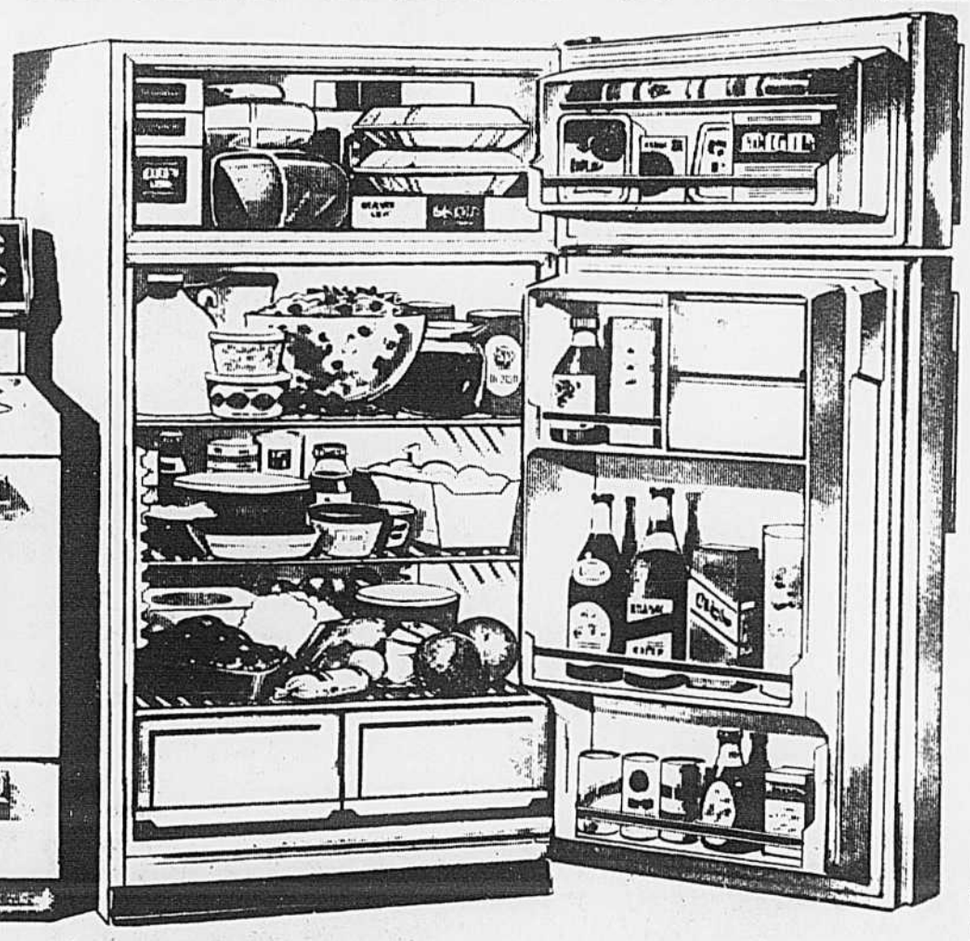
CUISINIÈRES 30"

choix de modèles à caractéristiques très recherchées.

- Eléments à chaleur variable
- Prise pour petits appareils
- Minuterie du four retard-cuisson
- Panneau de commandes éclairé
- Porte du four amovible
- Tiroir de rangement amovible pleine largeur
- Four auto-nettoyant ou nettoyage continu



Prix BRAULT & MARTINEAU



RÉFRIGÉRATEUR DE 13.3 PI. CU. «SANS GIVRE»

- Commande d'économie d'énergie exclusive
- Légumier et garde-viande
- Compartiment de congélation de 112 lb
- Deux étagères réglables, 10 positions
- Deux compartiments à beurre et à fromage
- Bac à oeufs amovible
- Roulettes «Roll-easy» (facultatif)

$439

ÉCONOMISEURS D'ÉNERGIE

NOUVELLE LOCATION	NOUVELLE SUCCURSALE	382 BOUL.	7930	1906 CHEMIN
6875 JEAN-TALON, EST	1130 DOLLARD	DES LAURENTIDES	SHERBROOKE EST	CHAMBLY
ST-LEONARD	VILLE LASALLE	VILLE LAVAL	MONTREAL	LONGUEUIL
254-9455	364-6110	667-3210	353-7330	679-1260

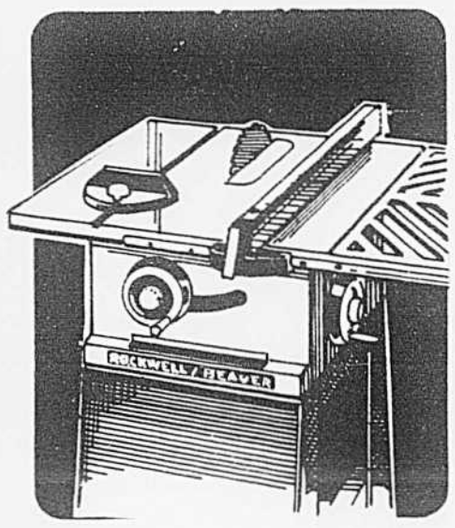
BRAULT & MARTINEAU

LE CASTOR bricoleur

Tout ce qu'il vous faut pour le faire vous-même!



SPECIAUX DE LA FETE DES PERES

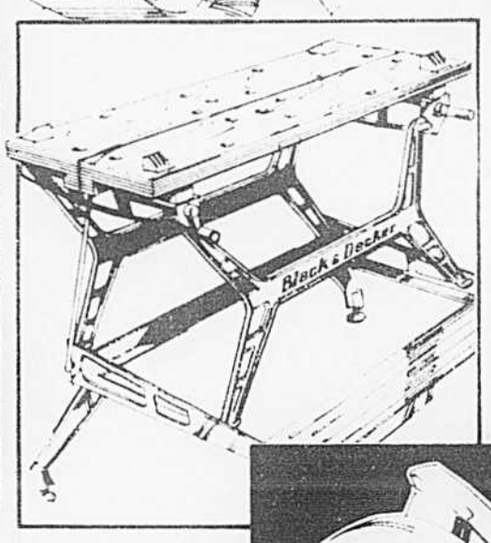


Scie d'établi 9'' avec banc

Contrôles pratiques en façade. Profondeur de coupe: 2¾''. Table de 22'' x 50''.

NOTRE PRIX RÉG. 239.95

189.00



Workmate de luxe B & D

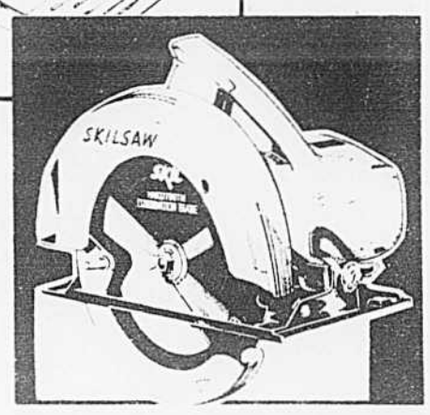
Banc Workmate à deux hauteurs de travail réglables. 29'' de largeur. 31'' de hauteur. 26'' de profondeur. Etau s'ouvrant à 5¼''. = 79-005-04

64.45

Gripmate B & D

Serre-joint Gripmate s'ajustant aux trous de Workmate. Retient les articles pour scier. Réglable à 3¾'' en hauteur

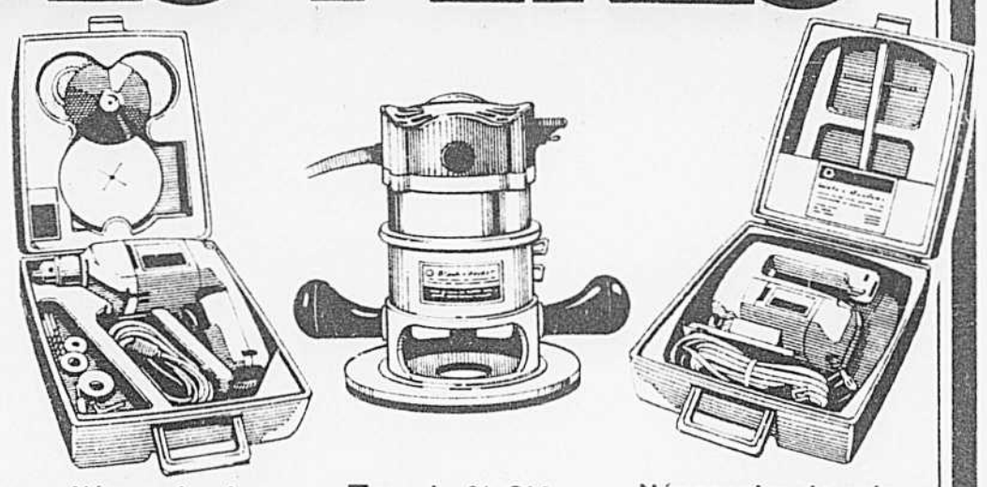
4.88



Scie 7¼'' Skil

Scie circulaire légère plus facile à utiliser et de plus grande capacité. Moteur fiable de 1¾ CV. 5.200 t/m. Moteur 10 ampères. Avec lame combinée et clé.

41.95 Notre prix rég. 46.95



Nécessaire de perceuse ⅜'' B & D

Comprend: perceuse ⅜'' à vitesse variable, 3 mèches, 5 disques à sabler, clé à mandrin.

29.88 #7181-04

Toupie ¾ CV B & D

Réglage de profondeur précis. Moteur protégé contre la surcharge. Moteur 4 ampères. =7610-04

54.99 Notre prix rég. 58.95

Nécessaire de scie sauteuse 2 vitesses B & D

Scie à isolation double, étui, guide à refendre, 4 lames assorties pour scies sauteuses.

23.79 7519-04

10 vitesses Rodéo pour hommes

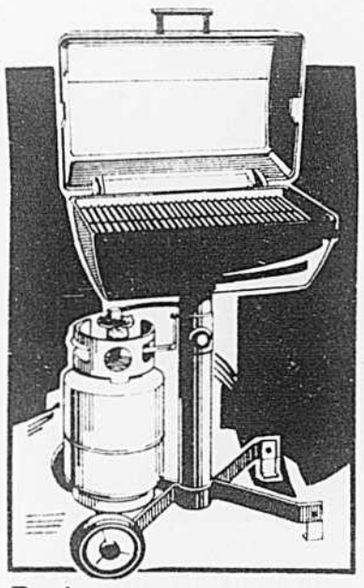
Cadre robuste 21½'' et roues 27''.

109.95 Notre prix rég. 124.95

Bicyclette 26'' 3 vitesses Élan de CCM

89.99 Notre prix rég. 109.99





Barbecue au propane

Barbecue en fonte d'aluminium avec gril chromé. 13'' x 19''. Brûleur de forme ''H'' en acier inoxydable.

149.95



Barbecue 24'' motorisé

Trépied repliable, avec roues, gril réglable, couvercle, tourne-broche. Moteur fonctionnant sur piles.

19.95

DES CADEAUX POUR PAPA!

Jeu de douilles 40 pces

Poignée à rochet 8'', rallonge 3'', tourne-écrou, douille pour bougies, etc.

16.88

Jeu d'outils 7 pces.

Un ensemble tout usage avec marteau 8 oz. Clé réglable, jeu de tournevis, pince 6'', niveau, couteau.

17.99 Notre prix rég. 23.99

Ruban à mesurer

Ruban Ultralok à blocage sûr. ¾'' x 3 mètres.

6.69 Notre prix rég. 7.99

Armoire

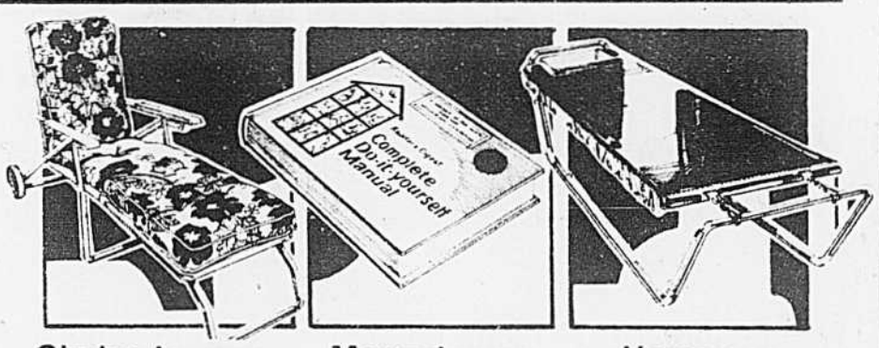
Armoire avec tiroirs pour pièces. 12''L. x 11''H. x 6½''.

8.49 Notre prix rég. 10.29

Lampe d'atelier

Lampe Amigo à bras flexible pour diriger l'éclairage. Diffuseur en plastique.

17.88 Notre prix rég. 19.95



Chaise longue coussinée

Chaise longue bien confortable pour la détente au soleil. Cadre en aluminium.

29.95 Notre prix rég. 36.99

Manuel pour bricoleurs

Plus de 600 pages d'informations et 2,000 illustrations.

19.99 Notre prix rég. 24.95

Hamac en nylon

Une idée idéale pour la détente de papa. Suspension à 4 points. Cadre 93'' x 35''

24.98

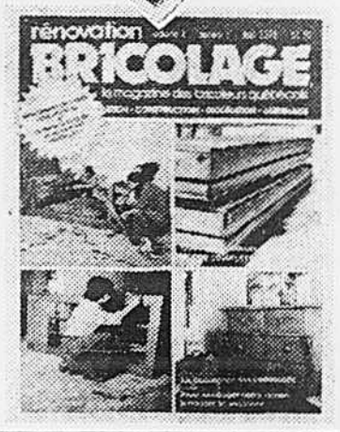


Fléchettes de pelouse

Fléchettes Coleco pour la pelouse. Toute la famille peut participer.

3.49





$1.50 par numéro

AUX BRICOLEURS AVERTIS

Votre collection est-elle complète?

Si non, commandez dès maintenant les numéros qui vous manquent. La collection RENOVATION-BRICOLAGE deviendra pour vous une véritable encyclopédie québécoise du bricolage.
Vous pourrez la consulter tout à loisir et profiter pendant longtemps des nombreux projets et conseils qui y sont illustrés.





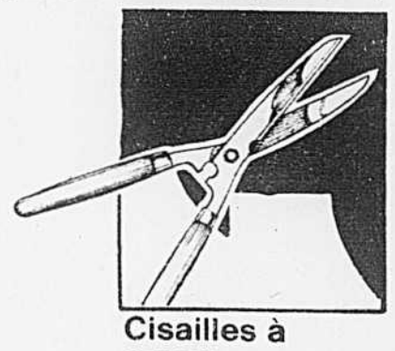
Tondeuse électrique

Black & Decker

#5740

89.99

Notre prix rég. 99.99

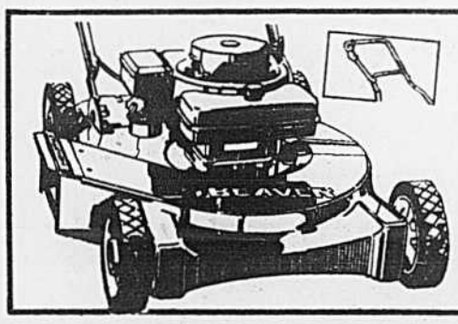


Cisailles à gazon

Cisailles forgées pour gazon et haies. Manche en bois et lames forgées.

6.99

Notre prix rég. 8.99



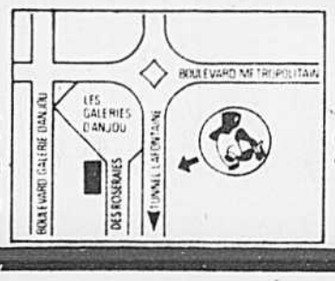
Tondeuse 19'' à essence

Le Castor Bricoleur # 12205
Moteur 3 CU Briggs and Stratton commande sur le guidon

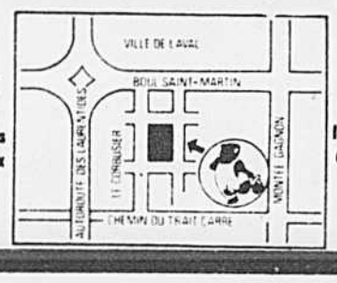
89.95

Prix en vigueur jusqu'au 17 juin (Quantité limitée)

HEURES D'AFFAIRES:
Lundi, mardi, mercredi 9h a.m. à 6h p.m.
Jeudi et vendredi 9h a.m. à 9h p.m.
Samedi 8h30 a.m. à 5h p.m.



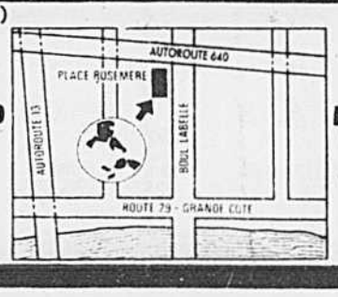
VILLE D'ANJOU
7200, boul. des Roseraies (Adjacent aux Galeries d'Anjou)



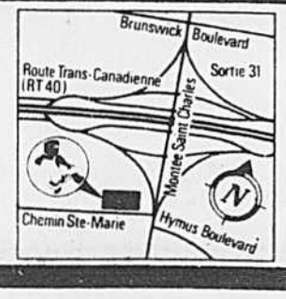
LAVAL
1655, boul. le Corbusier (en face du Centre Laval)



BROSSARD
7400, boul. Taschereau (Place Portobello)



ROSEMERE
401, boul. Labelle, Place Rosemère



KIRKLAND
3150, boul. St-Charles, Route 40, Transcanadienne

Les subalternes de Bourgeois lui sont «favorables»

par Léopold LIZOTTE

Selon plusieurs policiers de Mascouche, le «problème», au sein de ce corps de police, ne serait pas tellement la façon dont il est dirigé par Paul Bourgeois, mais la tension continuelle qui existe depuis un bon moment entre ce dernier et le conseil municipal, et surtout le maire Gilles Forest.

Témoignant hier devant la Commission de police du Québec, qui enquête sur les activités de l'assistant-directeur Paul Bourgeois, à la requête de l'administration municipale, les agents interrogés ont déclaré qu'au sein même de la force policière, le climat était généralement bon, et que les relations du «chef» avec ses subalternes étaient même excellentes.

C'est également l'opinion formulée par le greffier de la ville, qui agit également comme secrétaire du Service de la police. Selon lui, celui dont on veut la destitution, est un homme particulièrement ponctuel et toujours disponible.

Lorsqu'il n'est pas au poste, de dire certains témoins, il est toujours possible de le rejoindre à un endroit donné, si un cas d'urgence se présente.

«Il manquait peut-être d'expérience au début, a déclaré l'un des agents, mais il s'est nettement amélioré à la suite d'un stage fait à l'Institut de police de Nicolet.

Un policier a par ailleurs rappelé qu'à un certain moment, lui et certains de ses collègues avaient été convoqués par le maire, parce qu'on voulait «ramasser quelque chose» contre Bourgeois.

Par contre, deux citoyens n'ont pas été tendres pour le chef policier. Un entrepreneur de 35 ans, qui, à un certain moment, avait été mêlé à une histoire de faillite, et qui dit y avoir perdu quelque $35,000, aurait reçu des balles dans les vitrines de son centre commercial, à la suite d'une rencontre où se serait retrouvé, nul autre que Louis Sicotte. Au sujet de cette «acquaintance», un autre témoin devait soutenir que Sicotte avait assisté au mariage du «chef» et lui avait même offert un cadeau.

A une autre occasion, M. Edward Ellis, qui n'est toutefois pas sans péchés passés, aurait été battu par trois hommes qui voulaient lui extorquer de l'argent, mais la consigne de Bourgeois à ses hommes, c'est «qu'il ne fallait pas toucher à ça...»

Une autre fois, ses vitres auraient encore été fracassées (dommages de $2,250) mais sa plainte serait demeurée sans lendemain.

Un autre entrepreneur, M. Jean-Guy Ouellette, s'étant plaint qu'il y avait eu vol sur les chantiers de maisons en construction, aurait réussi à faire récupérer son bien, en suivant des traces fraîches dans la neige. Mais aucune accusation n'aurait été portée, le chef se disant que le fait d'avoir retrouvé la marchandise suffisait bien dans les circonstances.

Selon son chef de cabinet de l'époque

Jean Marchand attendait avec impatience que le bail de Sky Shops soit prolongé

par Léopold LIZOTTE

Le sénateur Jean Marchand, qui était ministre de l'Expansion économique et régionale, en 1971, aurait fait savoir au ministère des Transports du temps qu'il était «très anxieux que le bail de la boutique franc de port Sky Shops, de l'aéroport de Dorval, soit prolongé jusqu'en 1979.»

C'est en tout cas l'affirmation contenue dans une note adressée par son chef de cabinet, Mlle Carmel Carrière, au sous-ministre de M. Don Jamieson, le 21 octobre de cette année-là.

A Mlle Carrière, qui est maintenant à la retraite, le procureur de la Couronne, Me Bernard Beaudry, a demandé comment il se faisait que cette affirmation se retrouvait dans le mémo adressé au personnel de l'autre ministre.

Sans hésitation, elle a répondu qu'elle avait dû consulter «son ministre», ou que ce dernier lui avait tout simplement demandé de poser ce geste.

Peu après, d'autre part, le sénateur Giguère, qui est accusé de corruption et d'abus de confiance pour avoir accepté un pot-de-vin que l'on évalue à $95,000, serait venu lui demander comment les choses allaient dans ce dossier, et elle avait envoyé un autre mémo à qui de droit pour obtenir des nouvelles.

Elle soutient toutefois ne pas se rappeler les circonstances exactes des gestes qu'elle a posés, ni de toutes les notes qu'elle a pu expédier, le bureau de M. Marchand, selon son expression, prenant souvent l'allure de la «gare centrale», à cette époque-là.

Toujours interrogé par Me Beaudry, devant le jury que préside le juge Jean-Guy Boilard, Mlle Carrière révèle que quelques mois avant sa retraite, et alors qu'elle s'apprêtait à partir en voyage, le sénateur Giguère lui a fait cadeau d'un chèque de $500.

En contre-interrogatoire toutefois, l'avocat du prévenu, Me Bruno J. Pateras, reprend rapidement les questions sur le sujet, et fait dire au témoin qu'elle n'a jamais fait de relation entre l'affaire Sky Shops et ce cadeau de retraite.

Elle souligne par ailleurs qu'à l'époque, Jean Marchand était



Jean Marchand

également le chef de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada, que l'accusé était dans l'organisation de ce même parti, et que, très souvent, en soirée, il y avait des réunions politiques dans les bureaux de «son ministre».

En fin de réunion, il lui arrivait de préparer un goûter pour ceux qui étaient venus de Montréal, et même de faire pour eux certaines réservations. Elle se dit d'avis que ce sont ces menus services que Giguère a voulu récompenser au moment ou elle allait quitter la fonction qu'elle occupait, et qui l'occupait sept jours par semaine.

Au cours de l'après-midi d'hier le principal témoin de la poursuite a par ailleurs été un résidant des Bahamas. M. Peter Thompson, dont la compagnie devait éventuellement acheter la boutique Sky Shops, après que la prolongation du bail à Dorval eut été consentie par le ministère des Transports.

Le témoin révèle qu'une première offre de $12 l'action avait été faite, avant cette prolongation, mais qu'elle avait été refusée. Après que le document eut été paraphé, c'est $20 l'action qu'on paya.

Et le financier de donner le détail des sommes versées aux divers actionnaires, en grande partie en comptant, le solde par billets promissoires.

C'est ainsi que le président du conseil d'administration, qui détenait le gros des actions, semble-t-il, a encaissé un total d'environ $605,000, que Me Clarence Campbell, ex-président de la Ligue nationale de hockey a été payé $485,000 et que le vice-président Brown aurait reçu plus d'un demi-million au total.

Au cours d'une «rencontre sociale» à la Place Ville-Marie, Giguère lui aurait par ailleurs demandé s'il pouvait conserver ses 5,000 actions (qu'il avait acquises, on le sait, pour la très modique somme d'un dollar chacune) mais la réponse avait été négative.

Il avait dû les revendre comme les autres, mais pour la moins banale somme de $100,000.

Adieu le bois pourri à l'extérieur

Le bois à l'extérieur dure effectivement de 3 à 5 fois plus longtemps lorsqu'il est traité au PENTOX. Il conserve le bois tout en économisant de l'argent.

Pour préserver le bois à l'extérieur, il faut prévenir les causes de détérioration: fongus, insectes, humidité.

Les produits PENTOX préviennent les attaques de fongus et d'insectes. Les éléments hydrofuges qu'ils contiennent empêchent le bois de se gondoler, de se fendiller et de se déformer.

PENTOX préserve les anciennes et les nouvelles structures en bois. Le bois exposé à l'eau ou à l'humidité, le bois encastré dans le béton ou dans la terre.

PENTOX CLAIR scelle et préserve le bois tout en faisant ressortir la beauté de son grain naturel. Il constitue une excellente couche de fond avant de peindre. D'emploi économique, ce produit prolonge considérablement la vie de la peinture.

PENTOX VERT produit préservatif tous usages à haute résistance, est idéal pour les bateaux, les débarcadères, les bacs à fleurs et toute autre surface exposée aux intempéries.

PENTOX TEINTURE produit préservatif qui s'obtient en dix couleurs résistantes et attrayantes qui rehaussent la beauté naturelle du bois. Préserve et embellit le bois en une seule opération.

CLAIR et VERT environ $9.50 le gallon. TEINTURES environ $14.00 le gallon. S'obtient dans les quincailleries et magasins de matériaux de construction.



Pour obtenir des renseignements supplémentaires, écrire ou téléphoner à:
OSMOSE-PENTOX Inc.
Montreal 1080 ave. Pratt H2V 2V2
(514) 738-9427

ERRATUM

Veuillez prendre note que dans le cahier «Fêtons Papa» publié cette semaine, le **barbecue au propane** offert à **$119.88** et illustré en page 5, **ne comprend pas** le réservoir au propane montré sur l'illustration. Nous nous excusons de tous les inconvénients que cette erreur aurait pu causer à notre clientèle.

Bonimart

ERRATUM

Dans l'annonce

EDITEUR OFFICIEL DU QUEBEC

de samedi 10 juin

Politique québécoise du développement culturel.

Deux (2) volumes 5½ x 8½

Le prix devait se lire **$3.00**

au lieu de **$30.00**

McGill

École des Sciences Infirmières

Adjoint(e) de recherche

Le titulaire de ce poste fait passer des entrevues, recueille des observations dans les institutions et procède à l'analyse des données dans le cadre d'un projet de recherche sur la socialisation dans la profession médicale.

Conditions d'admissibilité:
Maîtrise en sociologie ou en autres sciences sociales. La connaissance de l'anglais est essentielle.

Veuillez faire parvenir avant le 21 juin votre curriculum vitae à:
Margaret Waller,
Ecole des sciences infirmières, Université McGill
3506, rue University, Montréal, PQ, H3A 2A7

LE CENTRE DE LIQUIDATION DE TAPIS

Hâtez-vous! OUVERT TROIS JOURS SEULEMENT — Jeudi 9 h à 21 h, Vendredi 9 h à 21 h, Samedi 9 h à 17 h

NOTRE SPÉCIALITÉ:
- Lignes et couleurs discontinuées
- Balance de tapis commercial
- Tapis seconds

Bienvenue aux contracteurs

EPARGNEZ!

	PRIX SUGGÉRÉ V.C.	PRIX DE LIQUIDATION V.C.
PELUCHE SECOND, 647 v.c.	25.99	10.00
SAXONY SECOND. Bleu	15.99	7.00
COMMERCIAL 2670 v.c.	10.99	4.00
SHAG ECRU. 226 v.c.	11.99	5.00
PELUCHE SECOND. 87 v.c.	18.99	8.00
SCULPTE Brun. 198 v.c.	16.99	6.00
IMPRIME Vert. 46 v.c.	8.99	4.00
COMMERCIAL 2 couleurs. 340 v.c.	9.99	4.00
IMPRIME 1ère qualité. 1498 v.c.	9.99	5.00
NULTICOLORE 1ère qualité. 430 v.c.	7.99	4.50
BOUCLE/COUPE 1ère qualité. 619 v.c.	18.99	10.00
SECOND. Beige	9.99	4.00
SCULPTE Orange. 96 v.c.	9.99	5.00
PELUCHE Couleurs assorties	15.99	7.00
EMBOSSE SECOND. Beige	9.99	4.00
SCULPTE Orange. 96 v.c.	12.99	5.00
SAXONY Rouille. 58 v.c.	17.99	6.00
SHAG 1ère qualité. 260 v.c.	11.99	5.00
PELUCHE 1ère qualité, 390 v.c.	17.99	8.00
TAPIS DE CUISINE SECOND	9.99	4.00
IDEAL POUR SOUS-SOL 1721 v.c.	8.99	4.00
PELUCHE Brun foncé 36 v.c.	19.99	9.00

CENTAINES D'AUTRES SPÉCIAUX NON ANNONCÉS
APPORTEZ VOS PROPRES MESURES

PLUS DE 100,000 V.C.
TAPIS À LIQUIDER ÉPARGNEZ JUSQU'À 70% DU PRIX DE DÉTAIL SUGGÉRÉ! VENEZ VOIR!
NOUS SOMMES DÉSIGNÉS PAR DES MANUFACTURIERS RENOMMÉS POUR LIQUIDER LEUR MARCHANDISE. VALEUR JUSQU'À $29.99 — PRIX DE LIQUIDATION DE $3.00 À $10.00 V.C.

TAPIS GAZON
Haute densité
Couleur verte
seulement
Prix liquidation
$3 v car.

7 REMORQUES DE TAPIS ET PRÉLARTS JUSTEMENT ARRIVÉES À TEMPS POUR VOTRE DÉMÉNAGEMENT
Vous n'avez pas besoin de déménager pour bénéficier de ces bas prix de liquidation: Venez en foule!

PRÉLARTS Styles discontinués $2 v car.
PRÉLARTS Couleurs discontinuées $1 v car.
PRÉLARTS Solde de rouleaux $3 v car. Valeur jusqu'à $16.99 v car.

Pourquoi payer plus?
Peluches, velours, sculptés, embossés, imprimés. Choisissez parmi 13,000 v.c. seconds et 1ère qualité. Valeur de $8.99 à $14.99 v.c. UN SEUL BAS PRIX $4.00 v.c.
COMPAREZ: Salon, salle à manger et corridor approx. 44 v.c. $176.00
PRENEZ ET APPORTEZ VOS PROPRES MESURES DE TAPIS
CARPETTES 9' x 12' SAXONY, IMPRIMÉS SHAG, COMMERCIAL $36.00 ch.
COUPONS Second Quantité limitée Valeurs jusqu'à $16.00 v.c. $1.00 v.c.
BALANCES DE ROULEAUX Styles et couleurs assortis, jusqu'à 20 v.c. Valeurs jusqu'à $24.00 v.c. $3.00 v.c.

MODES DE PAIEMENT: • Comptant • Chèques certifiés — ou — CHARGEX VISA, master charge
TOUTES LES VENTES SONT FINALES
CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE
2983 E. SHERBROOKE ENTRE IBERVILLE ET BOUL. PIE-IX
STATIONNEMENT GRATUIT



Super Valeur

DINER
macaroni & fromage
KRAFT
4 btes de 205 g **1.00**

LEGUMES MELANGES
(canada de choix)
PROVIGO
3 btes de 19 oz **1.00**

Super Valeur

BISCUITS
"brisures de chocolat"
"mélange gala"
PROVIGO
sac 2 lb **1.45**

EAUX GAZEUSES
boîtes zip top de 10 oz
TOTAL COLA
caisse 24 x 10 oz **3.99**

Super Valeur

JUS de TOMATES
(canada de fantaisie)
BRIGHT'S
3 btes de 19 oz **.89**

TISSUS FACIAUX
"bois de santal" "blancs"
SCOTTIES
3 btes de 100 **.99**

Super Valeur

MOUTARDE PREPAREE
CONDOR
bocal 16 oz **.49**

ESSUIE-TOUT DE PAPIER
"couleurs variées" "décoré"
WHITE SWAN
pqt 2 roul. **.99**

EAU de JAVEL CONCENTREE **.85**
PROVIGO cont. 128 oz liq.

EAUX GAZEUSES (saveurs variées) **.29**
ALLAN bout. 30 oz liq. (plus dépôt)

MAXI-SERVIETTES FEMININES "LIBERTE NOUVELLE" KOTEX bte de 30 **2.69**

GARNITURE à DESSERT
MONARCH WHIP aérosol 200 g **.59**

POIS VERTS # 3
(canada de fantaisie)
IDEAL bte 10 oz **.39**

PAPIER D'ALUMINIUM 12"
REYNOLD'S bte 50' **1.19**

SAVONS de TOILETTE "blancs" "roses"
CAMAY pqt de 3 **1.29**

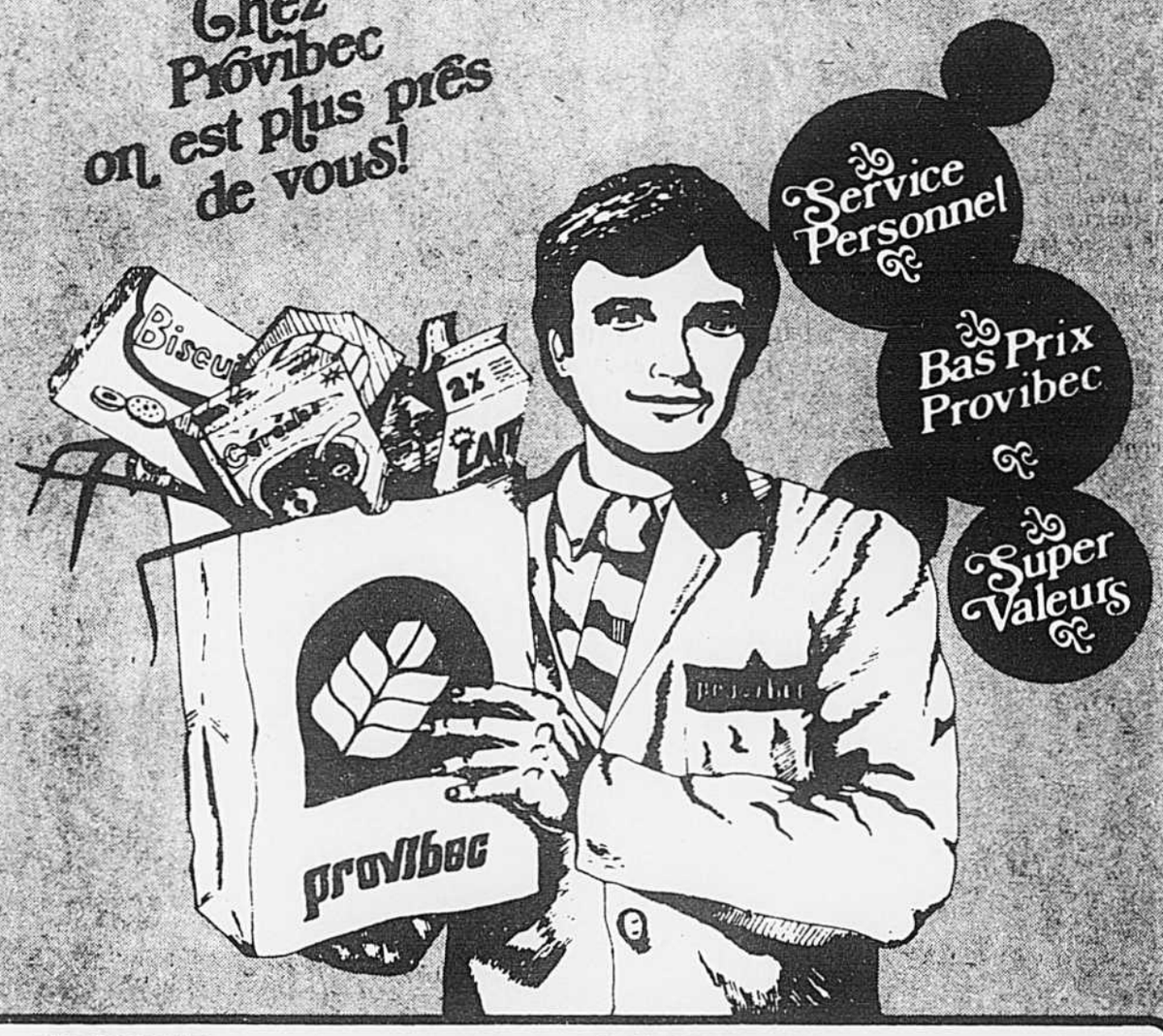
BATONS à CONGELER
PROVIGO pqt 36 x 7/8 oz **.92**

APPRET à SALADE
PROVIGO bocal 32 oz **1.35**

BOISSON au CHOCOLAT instantanée
PROVIGO bte 1 lb **1.19**

SACS à SANDWICHS
PROVIGO bte de 50 **.49**

Bonne fête à tous les papas!!!



CERISES «Bing»
De Californie
Canada no 1
1.29 LB

CHAMPIGNONS FRAIS
culture canadienne no 1
Cont. 8 oz
pour **.79**

MAÏS FRAIS SUR ÉPIS
De Floride
Canada no 1
5 épis pour **.69**

LAITUE EN FEUILLE
du Québec no 1
2 paquets pour **.59**

BIFTECK de RONDE
tranche entière
canada catégorie "A"
2.08 lb

ROSBIF de pointe de surlonge
canada catégorie "A" **2.79** lb

SAUCISSE fumée
PROVIGO OU ROYAL
pqt de 16 oz **1.09** ch.

PASTRAMI tranché
ROYAL
pqt de 6 oz **1.49** ch.

ROSBIF de croupe coupe carré ou extérieure
canada catégorie "A" **2.08** lb

SAUCISSON de BOLOGNE
ciré ou cello, env. 2½ lb
PROVIGO **.79** lb

PIZZA toute garnie
DA VINCI
bte de 24 oz **2.29** ch.



FROMAGE à TARTINER "CHEEZ WHIZ"
KRAFT bocal 16 oz **1.49**

SHAMPOOING pour BEBES
SUAVE cont. 350 ml liq. **.99**

LIMONADE SURGELEE "blanche" "rose"
SUNKIST bte 6 oz **.39**

BISCUITS VARIES "tartes aux fraises" "feuille d'érable" "mallows variés"
DAVID cello 450 g **.89**

GATEAUX "carré feuilleté" "billot à l'érable"
VACHON bte de 6 **.99**

provibec

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES.

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI LE 17 JUIN 1978.

Pour le «convaincre» de devenir délateur

Un témoin affirme qu'un agent de la GRC a menacé de le tuer

par Gilles PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Pour tenter de convaincre un homme de devenir délateur, des policiers de la Gendarmerie royale l'ont enlevé, séquestré et interrogé pendant 17 heures en menaçant de le faire disparaître s'il refusait de collaborer.

«L'agent Laurent Hugo m'a montré son revolver et m'a dit qu'un accident était vite arrivé», a raconté hier M. André Laforest devant la Commission d'enquête McDonald. Il était le premier témoin à venir expliquer comment les policiers des Services de sécurité s'y prenaient pour obtenir les renseignements voulus sur des groupes ou individus soupçonnés de mettre en péril la «sécurité nationale».

Le machiniste de 36 ans a dit aux commissaires que les agents avaient coincé sa voiture avec trois véhicules sur l'avenue du Parc à Montréal, le 4 octobre 1971. «Ils m'ont fouillé et arme au poing, m'ont dit de monter dans une de leurs voitures, a poursuivi M. Laforest. L'un d'eux m'a lancé: «Tu vas parler, espèce de crotté».

Les agents Laurent Hugo et Bernard Dubuc ont ensuite amené M. Laforest dans un motel au nord de la ville pour l'interroger durant l'après-midi et la nuit, l'invitant à fournir des renseignements sur les groupes qu'il fréquentait.

«En arrivant à la chambre, ils m'ont ordonné de me tenir dans le coin pendant une quinzaine de minutes et m'ont ensuite fait asseoir pour me parler», a-t-il dit. «Ils parlaient tout le temps en se relayant et ne me laissaient pas d'une semelle, m'accompagnant même aux toilettes», a précisé M. Laforest.

«A un certain moment, les agents m'ont montré des photos en me demandant d'identifier les gens, a expliqué le témoin. Je crois qu'ils m'ont arrêté parce que j'avais été membre du Comité ouvrier de Saint-Henri,» a-t-il répondu à un des avocats qui lui demandait pourquoi on l'avait choisi. Il est à noter que les policiers de la GRC n'avaient aucun mandat d'arrestation lorsqu'ils ont obligé M. Laforest à les suivre.

Filature et écoute électronique

Interrogé par le procureur de la GRC, M. Laforest a reconnu qu'il avait aussi été membre d'un comité de citoyens et du Rassemblement pour l'indépendance nationale quelques années avant ces événements. Il a déclaré qu'il avait refusé de collaborer avec la police et qu'il avait eu très peur, ce qui expliquait pourquoi il avait quitté Montréal deux jours plus tard.

Après avoir longuement interrogé le témoin, l'avocat de la police l'a mis en présence d'un rapport de filature contredisant certaines de ses allégations ayant trait à son emploi avant qu'il quitte la ville.

M. Laforest a déclaré à la Commission qu'il craignait tellement la police qu'il avait décidé de fuir la métropole au surlendemain de cette aventure. Il s'est d'abord réfugié dans une ferme de Sainte-Clotilde, où il a travaillé deux mois, puis a gagné la ville de Québec.

Craignant que la GRC retrouve sa trace, il n'a pas fait de demande à la Commission d'assurance-chômage, ni au Bien-être social, préférant s'adresser à l'oeuvre d'Emaus.

Le procureur de la GRC a par la suite déposé devant la Commission les rapports de deux jours de filature par deux groupes de policiers et un compte rendu de l'écoute électronique à laquelle on avait soumis le témoin.

L'avocat a demandé au témoin d'expliquer pourquoi il n'avait pas porté plainte à la police de la CUM: «Mettez-vous à ma place, a-t-il répondu, des policiers m'enlèvent et me menacent, je ne suis pas pour aller voir d'autres policiers».

Deuxième témoin

La Commission a également commencé à recevoir la déposition d'un deuxième témoin, M. Jean Castonguay, qui a également été approché par la GRC en 1971.

«Ils m'ont dit qu'ils voulaient des renseignements sur les mouvements ou organismes terroristes, a raconté M. Castonguay; ils m'ont offert de l'argent. J'ai refusé, mais ils m'ont demandé d'y penser quelques jours.»

Lors d'une deuxième rencontre, le témoin a de nouveau décliné l'offre des agents et, une semaine plus tard, il perdait son emploi. «Je n'ai aucune preuve que ce soit la faute de la police, seulement des soupçons», a-t-il avoué.

Deux ans plus tard, un autre agent de la GRC s'est présenté au domicile de M. Castonguay, en son absence, dans le but de faire de l'intimidation, a dit le témoin.

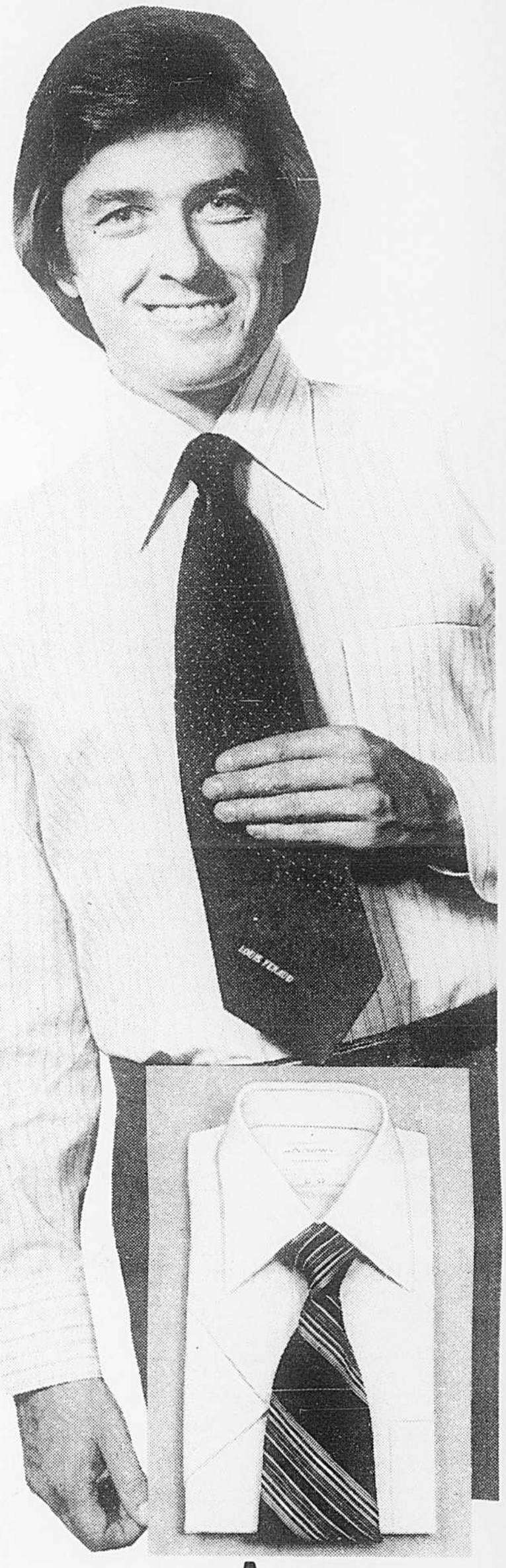
«Le policier a regardé les tableaux que j'avais faits et a affirmé à mon épouse qu'il s'agissait «d'oeuvres communistes», a poursuivi M. Castonguay. «Pourtant, ce sont des paysages et des nus».

La Commission continue d'entendre ce deuxième témoin aujourd'hui.

Simpsons

Pensez à Papa

Fête des pères



Pour 3 jours seulement!

une cravate de 8.50 en cadeau avec tout achat d'une chemise de $13 ou plus chez Simpsons

Jeudi, vendredi et samedi aux 4 magasins Simpsons — Venez choisir une chemise au prix ordinaire de $13 ou plus et recevez en cadeau une cravate de 8.50 de notre collection sans qu'elle ne vous coûte un sou de plus! Une occasion à ne pas manquer... Vous obtiendrez les deux pour le prix de la chemise seulement. Offrez à Papa deux cadeaux pour le prix d'un! Il en sera ravi!

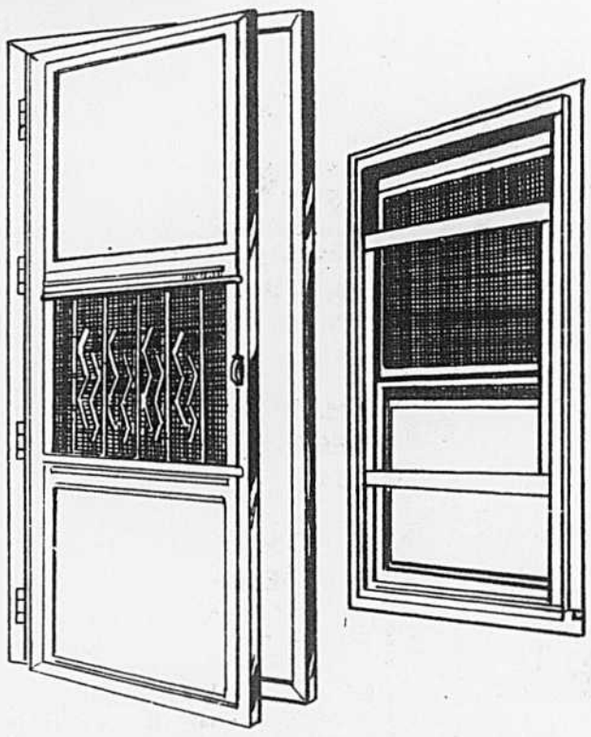
Rayon 251, au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Aucune commande téléphonique acceptée.

Arrow

Simpsons

IL FAIT SI FRAIS... CHEZ SIMPSONS



isolez votre maison avec les portes et fenêtres "Stormaster".

(premier paiement octobre 1978)

Fenêtre	Porte 1½"	Porte 2"
69.98	179.98	199.98

Fenêtres. Modèles 3 coulisses à ventilation contrôlée pour l'été et économie d'énergie en hiver. Comprend moustiquaires. Jusqu'à 100" combinés.

Portes. Modèles robustes avec barre "Z" à autorangement et moustiquaire. Dimensions: 30" x 78" à 36" x 84" (grille non comprise).

Aucuns frais pour installation standard dans la région métropolitaine. Taxe incluse. Achat minimum de 3 fenêtres ou 1 porte. Tous ces modèles sont disponibles avec fini "anodized" ou fini émail cuit moyennant frais supplémentaires. Prenez rendez-vous avec un de nos experts; il se rendra chez vous pour vous donner une estimation. Composez 842-3241, poste 364 ou 648.

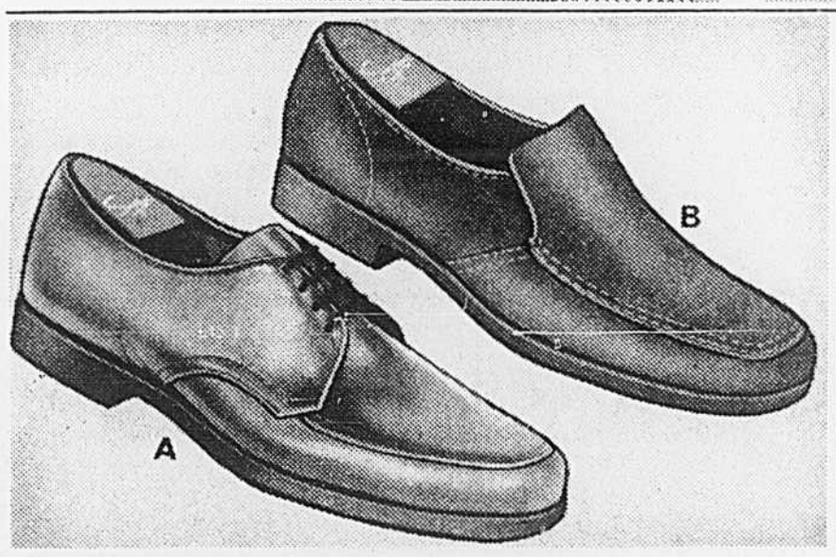
Rayon 687, au sous-sol, en ville seulement.



Hathaway



pierre cardin



Rabais $3 — souliers en "Simco" cuir ou en suède

Prix ord. Simpsons 17.99 **14.99**

- Souliers de fabrication canadienne, tout-aller, légers
- Empeignes souples genre mocassin avec semelles coussinées mousse
- Cuir noir ou brun — ou suède brun foncé.
- Pointures (avec ½) 7 à 11 et 12

A. Modèle lacé 3 oeillets.
B. Modèle fourreau avec soufflet élastique dissimulé.

Rayon 695, au sous-sol. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Venez en personne, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit

SIMPSONS
PENSE À VOUS!
PENSEZ À SIMPSONS!

RABAIS 15%

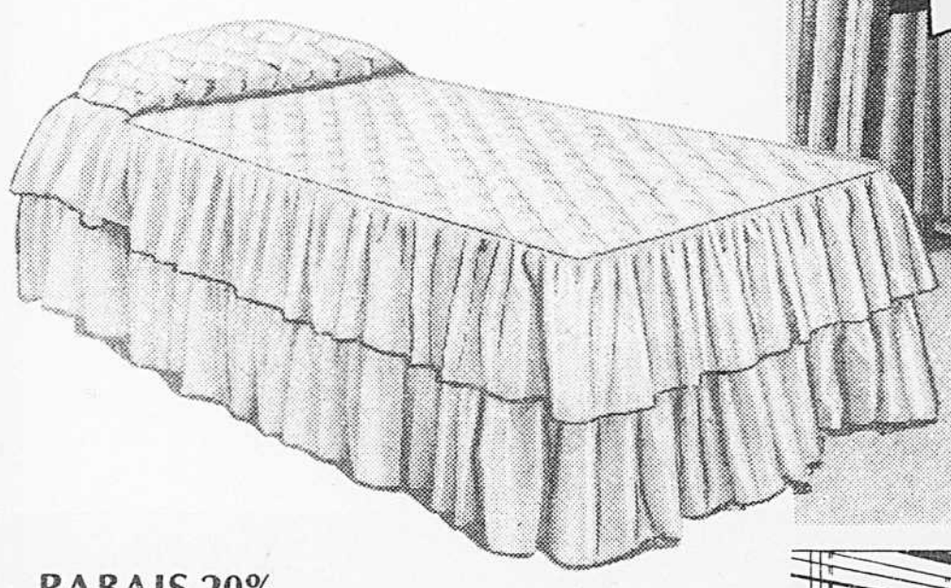
rideaux, couvre-lits faits sur mesure et tissu assorti «Plein Jour»

Choisissez la grandeur, l'ampleur, le tissu et la teinte (d'après la largeur du tissu)... et la maison «Gauvreau Beaudry» fera le reste! Vos rideaux seront confectionnés ici même au Canada, avec un magnifique tissu diaphane «Plein Jour» en «Tergal» polyester sans souci, importé de France. Vous avez le choix de tissures unies, brodées, bouclées ou aspect toile. La finition comprendra têtes à 3 plis pincés et coins lestés. Cette offre s'applique à notre collection entière de rideaux, couvre-lits ainsi qu'aux tissus (vendus à la verge) «Plein Jour».

Service à domicile disponible après avoir fait votre choix à l'un de nos magasins. — Composez 842-3241, poste 623 ou 624 et un expert se rendra chez vous sans obligation de votre part.

Veuillez accorder 3 à 4 semaines pour la livraison.





RABAIS 20%

stores faits sur mesure

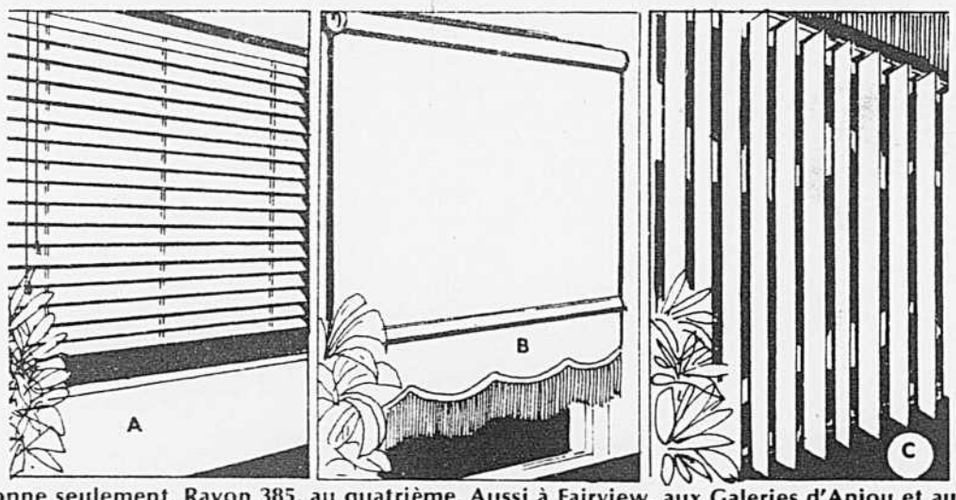
Décorez et isolez vos fenêtres avec ces stores... ils maintiendront la chaleur l'hiver et la fraîcheur l'été; protégeront vos tapis, meubles et tentures du soleil. Choix de 3 modèles — tous à 20% de rabais chez Simpsons.

A. Stores vénitiens à lamelles 1 pouce. Stores contemporains à lamelles étroites disponibles en 25 coloris. Choisissez le modèle d'après les dimensions exactes et le format dont vous avez besoin. Coloris à assortir. Contrôles à droite ou à gauche ou des deux côtés. Mesurer largeur et longueur exactes à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre.

B. Stores faits sur mesure. Vinyle ou fibre de verre au choix; ourlet uni ou frangé — dans une vaste gamme de coloris. Apportez les dimensions de vos fenêtres!

C. Stores verticaux. Modèles verticaux à lamelles genre volet en tissu opaque ou tissu faisant pénétrer la lumière. Volets rotatifs à 180° — **ouverts à fermés. Pouvant se tourner à droite ou à gauche. Variété de couleurs décoratives. Mesurer largeur et longueur exactes à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre.**

LIVRAISON: Allouer 3 semaines pour stores vénitiens et verticaux; 2 semaines pour stores réguliers.



RABAIS 25%

tissus* marques réputées pour tentures

Venez choisir les vôtres parmi notre imposante sélection d'échantillons et panneaux d'étalage. Vous y trouverez des tissus canadiens ou importés provenant de maisons reconnues telles que: Pride of Paris, Allegro, Import Designs, Toby, Panotex, Lady Sandra, Condelle, Finale, Doral, Trendbloom, Lebar, Paro et «Deluxe Manufacturing».

* Aucune taxe sur l'achat de tissus ou matériaux seulement.

RABAIS 25%

tentures «Precision-Made»

Voici des tentures prêtes à poser que vous pouvez commander en formats spéciaux ou faites par Simpsons sur mesure selon vos propres spécifications moyennant légers frais additionnels pour main-d'oeuvre. Crochets, plombs et ruban pour têtes compris.

RABAIS 20%

douillettes et couvre-lits

Venez voir notre imposante collection d'échantillons provenant des manufacturiers réputés mentionnés ci-dessus. Commandez les vôtres parmi notre sélection de formats réguliers dans la couleur désirée.

RABAIS 20%

cantonnières, tentures, couvre-lits

De confection minutieuse par «Deluxe Manufacturing». Tentures à panneaux droits ou avec embrasses, cantonnières et couvre-lits assortis en velours ou satin antique. Choix varié de formats standards et de coloris pour commandes spéciales.

Pour achat en personne seulement. Rayon 385, au quatrième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.
Tous les articles sont en vente dès maintenant jusqu'au 8 juillet jusqu'à épuisement du stock.

RABAIS 10%

sur tous les meubles, matelas et sommiers

DEMAIN JEUDI SEULEMENT

En ville • Fairview • Les Galeries d'Anjou • Le Carrefour Laval

Pour un jour seulement, jeudi 15 juin. Un jour chanceux... nous vous offrons tous les meubles et les ensembles de meubles à prix réduits! Eh, oui... tous les meubles: tous les meubles capitonnés, tous les ensembles pour chambre à coucher, tous les ensembles pour salle à dîner, tous les matelas et sommiers-tapissiers, tous les fauteuils et toutes les tables, les meubles en teck, meubles de jardin, etc. — tous à prix spéciaux pour un jour seulement au RAYON DES MEUBLES. Un événement formidable, jeudi chez Simpsons — c'est à ne pas manquer!

Pour achat en personne seulement.

Rayon 401, au sixième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

SIMPSONS EN VILLE OUVRE TOUS LES MATINS DÈS 9 HEURES

EN VILLE
977 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal, Québec H3B 3Y7
Du lundi au mercredi
de 9h à 5h 30 du soir
Jeudi et vendredi
de 9h à 9h du soir
Samedi de 9h à 5h du soir

FAIRVIEW
6790, Trans-Canadienne
Pointe-Claire, Québec H9R 1C5
Du lundi au mercredi
de 9h 30 à 6h du soir
Jeudi et vendredi
de 9h 30 à 9h du soir
Samedi de 9h à 5h du soir

LES GALERIES D'ANJOU
7895, Les Galeries d'Anjou
Ville d'Anjou, Québec H1M 1W8
Du lundi au mercredi
de 9h 30 à 6h du soir
Jeudi et vendredi
de 9h 30 à 9h du soir
Samedi de 9h à 5h du soir

LE CARREFOUR LAVAL
3045, boul. Le Carrefour
Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7
Du lundi au mercredi
de 9h 30 à 6h du soir
Jeudi et vendredi
de 9h 30 à 9h du soir
Samedi de 9h à 5h du soir

VENEZ EN PERSONNE, ÉCRIVEZ OU COMPOSEZ
842-7221
SERVICE TÉLÉPHONIQUE 24 HEURES PAR JOUR POUR COMMANDER DU MAGASIN OU CATALOGUE